Niveau(x) d'enseignement: 0 Numéro EDUQ : 8270720
Centre d'intérêt: 210

Vanasse, Diane, 1946-.

L'évolution de la population scolaire du Québec / Diane Vanasse. -- Montréal : Institut de recherches politiques, c1981.
xvii, 100 p. : graph. ; 28 cm.

Av.-pr. et résumé en anglais au début du v. Bibliogr.: p. 93-96.

ISBN 0-920380-76-X

Cote Dewey: 370.19'341'09714/V217e Cote LC: LC/206/.C38

Descripteur(s): *Population étudiante *Langue maternelle *Langue officielle *Scolarisation *Législation *Prévision *Statistiques *Primaire (Niveau) *Secondaire (Niveau) *Collégial (Niveau)

Identificateur(s) de sujet: *Loi 22 *Loi 101 *Loi 63

L'étude se veut une contribution théorique et pratique à la création d'un contexte pour l'élaboration d'une politique linguistique. L'auteur commence par examiner l'évolution de la population scolaire au Québec depuis 1960. Partant de là, elle établit le cadre de différents régimes d'accès à l'école anglaise, du libre choix à la restriction prononcée. À l'aide d'une analyse de type prospectif, l'auteur tente de mesurer les effets de chaque régime d'accès sur la population scolaire anglaise du Québec. Des modèles de simulation lui servent à évaluer les implications, sur trente ans, des divers régimes d'accès.

L'étude s'appuie sur les diverses données statistiques publiées concernant les effectifs scolaires du Québec. Elle en retient surtout les informations concernant les niveaux pré-universitaires et ce pour l'ensemble du Québec et certaines régions. Les effets des Lois 63, 22 et 101 ainsi que des solutions de rechange proposées par divers groupes de pression sont particulièrement pris en considération.

La part de l'anglais dans le réseau scolaire pourrait varier de 6% à 17% suivant que le régime scolaire est restrictif ou basé sur le libre choix. Il semble par ailleurs qu'il ne se produise pas une grande amplification des effets des régimes au cours du temps. En régime de libre choix, la part de l'anglais dépasse d'au moins 30% la part des anglophones dans la population scolaire; la Loi 22 réduirait une telle sur-représentation à 20%; enfin, une version restricitive de la Loi 101 entraînerait une sous-représentation des anglophones d'au moins 35%. Toutefois, l'application des accords de réciprocité prévus à l'article 86 réduirait ce pourcentage à 15%.

Type de document: r
Auteur de l'analyse: ar

EDUQ 8270720

L'évolution de la population scolaire du Québec

Diane Vanasse

E D U Q 8270720

L'ÉVOLUTION DE LA POPULATION SCOLAIRE DU QUÉBEC

Diane Vanasse

L'Institut de recherches politiques
The Institute for Research on Public Policy

Montréal

© 1981 L'Institut de recherches politiques
Tous droits réservés

ISBN 0 920380 76 X

Dépôt Légal : deuxième trimestre 1981
Bibliothèque nationale du Québec

L'Institut de recherches politiques/The Institute for Research on Public Policy
2149, rue Mackay
MONTRÉAL (Québec) H3G 2J2

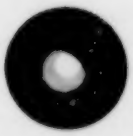

Créé en 1972, l'Institut de recherches politiques est un organisme national dont l'indépendance et l'autonomie sont assurées grâce à des revenus provenant d'un fonds de dotation auquel souscrivent les gouvernements fédéral et provinciaux ainsi que le secteur privé. L'Institut obtient en outre des subventions et des contrats des gouvernements, des compagnies et des fondations afin de réaliser certains projets de recherche.

La raison d'être de l'Institut est triple :

— Servir de catalyseur au sein de la collectivité nationale en favorisant un débat public éclairé sur les principales questions d'intérêt général.

— Stimuler la participation de tous les éléments de la collectivité nationale à l'élaboration de la politique d'État.

— Trouver des solutions réalisables aux importants problèmes d'ordre politique afin de contribuer à l'élaboration d'une saine politique d'État.

Un conseil d'administration, chargé de la décision, et une commission de direction, responsable d'éclairer le conseil sur l'orientation de la recherche, assurent la direction de l'Institut. L'administration courante des politiques, des programmes et du personnel relève du président.

L'Institut fonctionne de manière décentralisée et retient les services de chercheurs en divers points du Canada, s'assurant ainsi que toutes les régions contribuent aux recherches.

L'Institut cherche à favoriser, dans la mesure du possible, la compréhension et la discussion publiques des questions d'envergure nationale, controversées ou non. Il publie les conclusions de ses recherches avec clarté et impartialité. Les recommandations ou les conclusions énoncées dans les publications de l'Institut sont strictement celles de l'auteur et n'engagent aucunement le conseil d'administration, la commission de direction ou les bailleurs de fonds.

Le président assume la responsabilité ultime de publier un manuscrit au nom de l'Institut. Il jouit à cette fin des conseils du personnel de l'Institut et de critiques de l'extérieur quant à l'exactitude et l'objectivité du texte. Ne sont publiés que les textes qui traitent de façon compétente d'un sujet digne de la réflexion du public.

Les publications de l'Institut paraissent dans la langue de l'auteur et sont accompagnées d'un abrégé dans les langues officielles du Canada.

LES MEMBRES DE L'INSTITUT

Conseil d'administration

Eldon D. Thompson
(président provisoire)
président, Telesat Canada, Ottawa

James Black
président, Les Compagnies Molson Limitée, Toronto

Claude Castonguay, C.C.
président, Le Fonds Laurentien Inc., Québec

Guy Chabot
Raymond, Chabot, Martin & Paré, Montréal

James S. Cowan
Stewart, MacKeen & Covert, Halifax

Louis Desrochers,
McCuaig & Desrochers, Edmonton

H.E. Duckworth, O.C.
président, université de Winnipeg

James Fleck
Faculté d'études en administration, université de Toronto

Reva Gerstein
conseiller, Toronto

Peter C. Godsoe
vice-président exécutif, Banque de la Nouvelle-Écosse, Toronto

L'honorable William Hamilton, O.C., C.P.
président et directeur général, Employers' Council of British Columbia, Vancouver

Tom Kent, O.C.
doyen, Études en administration, université Dalhousie

L'honorable Donald Macdonald, C.P.
McCarthy & McCarthy, Toronto

Gerald A.B. McGavin
président, Yorkshire Trust, Vancouver

E.M. Mills
directeur adjoint, Banff Centre, Banff

Pierre O'Neil
directeur, Information télévisée, Radio-Canada, Montréal

James F. O'Sullivan
vice-président, Finances et Administration, université du Nouveau-Brunswick, Fredericton

André Raynauld
professeur, département de sciences économiques, université de Montréal

Gordon Robertson, C.C.
président, l'Institut de recherches politiques, Ottawa

L'honorable Robert Stanfield, C.P., c.r.
ancien chef, parti progressiste conservateur du Canada, Ottawa

Bryan Vaughan, M.C.
président honoraire, Vickers & Benson, Toronto

Secrétaire

Peter C. Dobell
Centre parlementaire, Ottawa

Trésorier

Louis G. Vaçianos
directeur exécutif, l'Institut de recherches politiques, Halifax

Comité exécutif

Eldon D. Thompson (président)
E.M. Mills
Pierre O'Neil
Gordon Robertson

Comité des investissements

L'honorable Donald Macdonald (président)
Tom Kierans (vice-président)
Peter C. Dobell
Peter C. Godsoe
Paul Little

Commission de direction

Représentants du gouvernement

Fred Dickson, Nouvelle-Écosse
Harry Hobbs, Alberta
Marc Krasnick, Colombie-Britannique
Don Leitch, Manitoba
Douglas T. Munroe, Yukon
Robert Normand, Québec
John H. Parker, Territoires du Nord-Ouest
Hugh D. Segal, Ontario
John E. Sinclair, Saskatchewan
Gordon Smith, Canada
Barry Toole, Nouveau-Brunswick
David Vardy, Terre-Neuve
Andrew Wells, Île-du-Prince-Édouard

Membres à titre personnel

Stefan Dupré (président)
Département d'économie politique, université de Toronto
Doris Anderson, O.C.
Toronto
Frances Bairstow
directeur, Centre des relations industrielles, université McGill, Montréal
Roger Blais
directeur, Centre québécois d'innovation industrielle, Montréal
Robert W. Bonner, c.r.
Bonner & Fouks, Vancouver

John L. Brown
professeur, Faculté d'administration et de commerce, université d'Alberta, Edmonton
Mark Eliesen
directeur, Bureau fédéral de recherche du Caucus NPD, Ottawa
W.A. Friley
président, Skyland Oil, Calgary
Le juge Nathan Green
Cour du Justice, Halifax
Donald S. Harvie
président, La Fondation Devonian, Calgary
Leon Katz, O.C.
Département de physique, université de la Saskatchewan, Saskatoon
Tom Kierans
vice-président, McLeod, Young, Weir, Toronto
Leo Kristjanson
président, université de la Saskatchewan, Saskatoon
Andrée Lajoie
directeur, Centre de recherche en droit public, université de Montréal
Allen T. Lambert, O.C.
président, Banque Toronto-Dominion, Toronto
Terry Mactaggart
directeur exécutif, Niagara Institute, Niagara-on-the-Lake
William A.W. Neilson
professeur, Faculté de droit, université de Victoria
Marilyn L. Pilkington
Tory, Tory, DesLauriers, Binnington, Toronto
Adélard Savoie, O.C., c.r.
Yeoman, Savoie, LeBlanc & DeWitt, Moncton
Philip Vineberg, O.C., c.r.
Phillips, Vineberg, Goodman, Phillips & Rothman, Montréal
Norman Wagner
président, université de Calgary
Ida Wasacase
directeur, Saskatchewan Indian Federated College, université de Regina
Paul Weiler
professeur invité, Mackenzie King, université Harvard, Cambridge
John Tuzo Wilson, C.C., O.B.E.
directeur général, Centre des sciences de l'Ontario, Toronto
La révérende Lois Wilson
présidente, Église unie du Canada, Kingston
Ray Wolfe, M.C.
président, Le Groupe Oshawa, Toronto

Membres d'office

Robert E. Bell, C.C.
président, Société royale du Canada
Owen Carrigan
représentant du Conseil des Arts du Canada
Denis Cole
président, Institut d'administration publique du Canada
Alan Earp
président, Association des universités et collèges du Canada
Claude Fortier, O.C.
président, Conseil des sciences du Canada
Larkin Kerwin, C.C.
président, Conseil national de recherches du Canada
Dr René Simard
président, Conseil de recherches médicales
David Slater
président, Conseil économique du Canada
André Vachet
représentant de la Fédération des sciences sociales du Canada

LES CADRES DE L'INSTITUT

Gordon Robertson	président
Louis Vagianos	directeur exécutif
David MacDonald, C.P.	collaborateur de l'Institut
Raymond Breton	directeur du programme de recherches sur la diversité ethnique et culturelle
John M. Curtis	directeur du programme de recherches sur l'économie internationale
Rowland J. Harrison	directeur du programme de recherches sur les ressources naturelles
Ian McAllister	directeur du programme de recherches sur l'emploi au niveau régional
William T. Stanbury	directeur du programme de recherches sur la réglementation et l'intervention gouvernementale
Zavis P. Zeman	directeur du programme d'études sociales et technologiques
Donald Wilson	directeur du programme des conférences et des colloques
Dana Phillip Doiron	directeur du service des communications
Ann C. McCoomb	directeur des services de publication
Tom Kent	rédacteur de *Options Politiques*

Avant-propos

Peu de mesures ont autant échauffé les esprits que celles relatives à l'accès à l'école anglaise du Québec. Avec la Loi 22 en 1974 et la Loi 101 en 1977, la province a connu trois régimes d'accès à l'école anglaise en moins de dix ans. La politique qui s'appliquera à long terme est lourde d'implications quant à sa possibilité d'influer sur la future orientation linguistique, culturelle et sociale de la province. Compte tenu des dimensions émotives et pratiques d'une question de cette importance, il n'est pas surprenant que l'élaboration de ces mesures ait touché un point sensible et provoqué la controverse, non seulement au Québec, mais partout au Canada.

Cette étude se veut une contribution théorique et pratique à la création d'un contexte pour l'élaboration d'une politique linguistique. L'auteur commence par examiner l'évolution de la population scolaire au Québec depuis 1960. Compte tenu de cette perspective historique, elle établit le cadre de différents régimes d'accès à l'école anglaise, du libre choix à la restriction prononcée. À l'aide d'une analyse de type prospectif, l'auteur tente de mesurer les effets de chaque régime d'accès sur la population scolaire anglaise du Québec. Des modèles de simulation permettent au lecteur d'évaluer les implications, sur trente ans, des divers régimes d'accès.

Il est à souhaiter que l'éventail des modèles que l'auteur y présente aident les décisionnaires à percevoir plus distinctement les effets des diverses mesures. Ceci devrait permettre de favoriser la prise des décisions, quelles qu'elles soient, que commandera la tournure des événements.

Le président,
Gordon Robertson
Février 1981

Foreword

There have been few policies as volatile in Quebec as those concerned with access to English-language schools. With the implementation of Bill 22 in 1974 and the passage of Bill 101 in 1977, the province has had three different policies of access to English schools in less than a decade. The policy that will apply over the long term will have far-reaching implications for future linguistic, cultural, and social orientation in Quebec. With the emotional as well as practical aspects of so important an issue, it is not surprising that the decision of policy in this area has touched a sensitive public nerve, sparking considerable controversy not only in Quebec, but throughout Canada.

This study is both a theoretical and a practical contribution in developing a context within which language policy can be formulated. The author begins by examining the evolution of the Quebec school populations since the 1960s. From this historical perspective she constructs a framework of different systems of regulation of access to English schools ranging from free choice to one that would be highly restrictive. Using a prospective type of analysis, the author attempts to measure the effects of each basis of access on the English school population in Quebec. Simulation models enable the reader to assess the implications of the various systems over a thirty-year projection.

It is hoped that the range of models put forth by the author will help policy makers gain a clearer perception of the effects of possible alternative measures. This, in turn, should assist in whatever decisions may have to be taken as events unfold in the future.

Gordon Robertson
President
February 1981

Table des matières

Avant-propos ..... *Gordon Robertson* vii

Foreword ..... *Gordon Robertson* vii

Liste des tableaux et des graphiques xi

Remerciements xiii

L'auteur xiv

Abrégé xv

Executive Summary xvii

Introduction 1

Chapitre un Le système d'enseignement du Québec 3
Les origines 3
La révolution tranquille et le système actuel 4
Les régimes d'accès à l'école anglaise 6
Notes 9

Chapitre deux La population scolaire du Québec 11
La population d'âge scolaire selon la langue maternelle 12
La scolarisation différentielle 14
L'évolution selon la langue d'enseignement 18
Notes 25

Chapitre trois Scénarios rétrospectifs 27
Les concepts et la terminologie 27
Les régimes d'accès et les préférences 28
Les choix scolaires de chaque groupe linguistique 30
L'analyse d'ensemble des effectifs scolaires 37
Notes 39

Chapitre quatre Modèle de simulation 41
Les caractéristiques du modèle 41
Le choix des données d'entrée 41
L'analyse des simulations 45

Conclusion 57

Appendice A La notation et les formules du modèle de simulation 59

Appendice B Essai de correction des effectifs et des choix scolaires en 1971, pour correspondre à l'attribution de la langue maternelle par la langue d'usage des parents 61

Appendice C Tableaux statistiques 63

Références et bibliographie 93

Liste des tableaux et des graphiques

Tableaux

1.1 Présentation schématique du système scolaire du Québec, années 1970 5

1.2 Régimes d'accès à l'école anglaise : caractéristiques comparées des lois 22 et 101 8

2.1 Effectif et taux de scolarisation chez les catholiques (garçons seulement) et les protestants (garçons et filles), Québec, 1946/1947-1951/1952 15

2.2 Répartition de la population scolaire de niveau collégial par secteur selon le genre de cours et la langue d'enseignement, Québec, 1971/1972-1976/1977 16

2.3 Étudiants réguliers inscrits dans les universités du Québec, selon le cycle, le régime d'études et la langue d'enseignement, 1966/1967-1975/1976 ... 17

2.4 Population scolaire du réseau public de niveau précollégial selon la langue d'enseignement et le niveau de cours, Québec, 1971/1972-1976/1977 18

2.5 Choix scolaires par groupe linguistique, Québec, 1969/1970-1973/1974 19

2.6 Choix scolaires par groupe linguistique, certaines régions administratives scolaires du Québec, 1971/1972 et 1972/1973 20

2.7 Répartition des élèves d'une origine autre que française ou britannique, entre classes françaises et anglaises de la C.E.C.M., 1930/1931 à 1971/1972 21

2.8 Évolution des choix scolaires selon la langue maternelle, Québec sans Montréal, 1973/1974-1976/1977 22

2.9 Évolution des choix scolaires selon la langue maternelle, région administrative scolaire de Montréal, 1973/1974-1976/1977 23

3.1 Définition des sept régimes d'accès à l'école anglaise 28

3.2 Enfants de 5 à 14 ans selon la langue maternelle et le lieu de naissance, Québec, 1971 29

3.3 Fractions et effectifs à l'école anglaise sous un régime de libre choix, Québec, 1971 30

3.4 Enfants de 5 à 14 ans de langue maternelle anglaise, admissibles à l'école anglaise, suivant divers indicateurs et fraction fréquentant l'école anglaise suivant les divers régimes d'accès 31

3.5 Choix de l'anglais comme langue d'enseignement chez les enfants de langue maternelle anglaise, suivant les régimes d'accès à l'école anglaise et le lieu de naissance 32

3.6 Enfants de 5 à 14 ans de langue maternelle française, admissibles à l'école anglaise, suivant divers indicateurs et fraction fréquentant l'école anglaise suivant les divers régimes d'accès 33

3.7 Choix de l'anglais comme langue d'enseignement chez les enfants de langue maternelle française, suivant les régimes d'accès à l'école anglaise et le lieu de naissance 34

3.8 Enfants de 5 à 14 ans de langue maternelle «autre», admissibles à l'école anglaise, suivant divers indicateurs et fraction fréquentant l'école anglaise suivant les divers régimes d'accès 35

3.9 Choix de l'anglais comme langue d'enseignement chez les enfants de langue maternelle «autre», suivant les régimes d'accès à l'école anglaise et le lieu de naissance 36

3.10 Effectifs hypothétiques à l'école anglaise, suivant divers régimes d'accès, et composition par langue maternelle et par lieu de naissance, 1971 37

3.11 Effectifs hypothétiques à l'école française, suivant divers régimes d'accès, et composition par langue maternelle et par lieu de naissance, 1971 38

4.1 Choix scolaires suivant la langue maternelle, le statut migratoire et le régime d'accès à l'école anglaise, Québec, 1971 43

4.2 Choix scolaires correspondant à des préférences plus orientées vers le français, suivant la langue maternelle, le statut migratoire et le régime d'accès à l'école anglaise, 1971 44

4.3 Composition par statut migratoire des enfants de 5 à 14 ans selon la langue maternelle, dans deux situations démolinguistiques, Québec, 1986 et 2001 .. 47

4.4 Fraction des enfants fréquentant l'école anglaise selon deux simulations et pour sept régimes d'accès, Québec, 1981-2001 48

4.5 Écarts relatifs entre les proportions d'enfants à l'école anglaise d'un régime à l'autre et d'une simulation à l'autre, Québec 1981 à 2001 50

4.6 Répartition des effectifs à l'école anglaise par langue maternelle et par statut migratoire, selon deux simulations et sept régimes d'accès, Québec, 2001 51

4.7 Répartition des effectifs à l'école française par langue maternelle et par statut migratoire, selon deux simulations et sept régimes d'accès, Québec, 2001 52
4.8 Fraction des enfants fréquentant l'école anglaise, selon quatre simulations et sept régimes d'accès, Québec, 1986 et 2001 53
4.9 Écarts relatifs entre les fractions des enfants fréquentant l'école anglaise d'une simulation à l'autre, selon quatre simulations et sept régimes d'accès, Québec, 1986 et 2001 54
C.1 Population par groupe d'âges, Québec, 1951-1976 et 1976-2001 64
C.2 Effectifs et composition (en %) de la population de moins de 25 ans, selon l'âge et la langue maternelle, Québec, 1951 à 1976 . 65
C.3 Population de moins de 25 ans selon l'âge et la langue maternelle, région de Montréal, 1961 66
C.4 Population de moins de 25 ans selon l'âge et la langue maternelle, reste du Québec, 1961 66
C.5 Population de moins de 25 ans selon l'âge et la langue maternelle, région de Montréal, 1971 67
C.6 Population de moins de 25 ans selon l'âge et la langue maternelle, reste du Québec, 1971 67
C.7 Population de moins de 25 ans selon l'âge et la langue maternelle, région de Montréal, 1976 68
C.8 Population de moins de 25 ans selon l'âge et la langue maternelle, reste du Québec, 1976 68
C.9 Population scolaire selon la langue maternelle et le niveau de cours, Québec, 1965/1966-1971/1972 69
C.10 Population scolaire de niveau secondaire selon le réseau, la catégorie de cours et la langue d'enseignement, Québec, 1971/1972-1973/1974 71
C.11 Population scolaire de niveau précollégial inscrite au secteur public, selon la langue d'enseignement, Île-de-Montréal, 1971/1972-1977/1978 72
C.12 Polulation scolaire du réseau public de niveau précollégial, selon la langue maternelle et selon la langue d'enseignement, certaines régions administratives scolaires du Québec, 1973/1974-1976/1977 73
C.13 Nombre d'élèves de niveau préuniversitaire inscrits dans des institutions privées et fraction qu'ils représentent dans l'ensemble de la population scolaire, selon la langue d'enseignement, pour l'ensemble du Québec, la région administrative scolaire de Montréal et le Québec sans Montréal, 1973/1974-1976/1977 75
C.14 Population scolaire de niveau préuniversitaire selon la langue maternelle et la langue d'enseignement, certaines régions administratives du Québec, 1971/1972-1972/1973 76
C.15 Population scolaire de niveau préuniversitaire selon la langue maternelle et selon la langue d'enseignement, certaines régions administratives scolaires du Québec, 1973/1974-1976/1977 79
C.16 Population de moins de 15 ans selon l'âge, la langue maternelle, la langue d'usage et le lieu de naissance, Québec, 1971 82
C.17 Effectif et répartition des enfants de moins de 15 ans selon l'âge, la situation familiale et la langue maternelle, Québec, 1971 83
C.18 Population de moins de 15 ans selon le groupe d'âges, la langue maternelle, la langue d'usage et la langue officielle, Québec, 1971 84
C.19 Enfants de moins de 15 ans dans les familles époux-épouse selon le groupe d'âges et la langue maternelle et selon la langue maternelle et la langue d'usage de leurs parents, Québec, 1971 85
C.20 Enfants de moins de 15 ans dans les familles époux-épouses, selon le groupe d'âges et la langue maternelle, et selon le lieu de fin d'études, la langue maternelle et la langue d'usage des parents, Québec, 1971 87
C.21 Population scolaire au point de départ du modèle de simulation, selon l'âge, la langue maternelle et la langue d'enseignement 90
C.22 Éléments de calcul du modèle de simulation : variables démographiques 91

Graphiques

2.1 Population par groupe d'âges, Québec, 1951-1976 et 1976-2001 13
4.1 Évolution de la composition par langue maternelle des enfants de 5 à 14 ans, Québec, 1961 à 1976 et 1976-2001 46
4.2 Fraction des enfants fréquentant l'école anglaise selon deux simulations, pour sept régimes d'accès, Québec, 1981-2001 49

Remerciements

Entreprise en janvier 1978, cette étude s'inscrit dans le cadre du programme de recherche de l'Institut de recherches politiques sur la situation des groupes linguistiques au Canada, programme dirigé par Réjean Lachapelle et financé par le Bureau des relations fédérales-provinciales du gouvernement fédéral. La recherche s'est poursuivie pendant quinze mois et, quoique l'auteur en prenne toute la responsabilité, elle résulte d'efforts collectifs, soutenus et approfondis, sans lesquels elle n'aurait pu être achevée. Le sens analytique, la créativité et le raisonnement ont dû, en effet, suppléer les données, incomplètes de par la nature même de notre objet d'étude. Le rôle de Réjean Lachapelle a considérablement dépassé celui d'un directeur de projet par ses suggestions, souvent lumineuses, particulièrement quant aux méthodes d'analyse, et je l'en remercie. Sa contribution a été essentielle dans la mise au point des scénarios rétrospectifs ainsi que du modèle de simulation. L'orientation et les structures de l'étude ont largement bénéficié de l'apport de Jacques Henripin. Grâce à une lecture attentive de la première version de ce travail, Michèle Gervais et Jacques Henripin m'ont permis de corriger maintes erreurs non seulement de forme mais également de fond et d'améliorer considérablement la présentation. Qu'ils trouvent ici l'expression de ma gratitude. Je tiens à souligner la qualité de l'appui technique et du climat de travail à l'Institut de recherches politiques, et je remercie tout particulièrement Hac Nguyen Thi, Marjolaine B.-Boudreault et Linda Demers pour leur infinie patience à mon égard. Les opinions émises dans cette étude sont celles de l'auteur et ne sauraient être attribuées aux personnes ou aux organismes qui en ont rendu la réalisation possible.

L'auteur

Diane Vanasse est diplômée de l'université de Montréal en sociologie et en démographie. À l'Institut national de la recherche scientifique (INRS-Urbanisation) d'abord, puis à Statistique Canada, elle s'est consacrée à l'élaboration de modèles de projections démographiques. Elle est l'auteur de divers travaux en ce domaine, dont, en collaboration, *Projections démographiques pour le Canada et les provinces, 1972-2001* (Statistique Canada, 1974*a*). Depuis mars 1979, elle occupe le poste de chargée de recherches institutionnelles à l'École des Hautes Études Commerciales (HEC) de Montréal.

Abrégé

L'évolution de la population scolaire est au coeur des discussions sur l'évolution des groupes linguistiques au Québec. En effet, l'école est le lieu du développement des aptitudes individuelles, mais elle est aussi un milieu d'insertion sociale et d'apprentissage de la culture du groupe. La fréquentation de l'un ou de l'autre réseau d'enseignement dessine un univers de référence qui joue un rôle dans la détermination de l'orientation linguistique du foyer que fondera l'enfant en quittant ses parents et celle du milieu de travail où il choisira d'entrer.

L'objectif de cette étude est d'examiner l'évolution, depuis le début des années 1960, de la population scolaire québécoise selon la langue d'enseignement et la langue maternelle, d'identifier les mécanismes qui interviennent dans cette évolution, d'en apprécier l'importance respective et d'en dégager des indications pour l'avenir en évaluant les effets de divers régimes d'accès à l'école anglaise.

Sous le régime français, le rôle de l'État en matière d'éducation est extrêmement limité, le soin en étant remis à l'initiative privée, en l'occurrence l'Église. Au XIX^e^ siècle, une série d'événements, tels que la création d'un Conseil de l'instruction publique ainsi que l'enchâssement des droits confessionnels dans l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique établissent le principe d'une intervention de l'État. Toutefois, le Conseil de l'instruction publique ayant délégué ses pouvoirs à deux comités indépendants, un catholique, l'autre protestant, le mouvement de confessionnalisation va s'accentuant, et les deux réseaux se construisent sans aucun contact. La conception de l'éducation diffère chez les deux groupes, ce qui résulte en un développement très inégal reflétant la situation socio-économique et les conceptions politiques et philosophiques de chacun.

Au début des années 1960, l'État, par la création du ministère de l'Éducation, prend charge de l'éducation au Québec et entreprend une réforme complète du système. Il en résulte une uniformisation des structures et des programmes. En 1969, le principe du libre choix de la langue d'enseignement, qui existait jusqu'alors dans les faits, est consacré par l'adoption de la Loi 63. Le libre choix prévaut jusqu'en 1974, alors qu'en vertu de la Loi 22, l'accès à l'école anglaise devient fonction d'une connaissance suffisante de l'anglais. La Loi 101, adoptée en août 1977, limite l'accès à l'école anglaise aux seuls anglophones de souche québécoise selon la définition de la Loi.

Le Québec a donc connu trois régimes différents d'accès à l'école anglaise en moins de dix ans : le libre choix jusqu'en 1974-1975, la Loi 22 pendant deux ans et la Loi 101 à partir de 1977-1978. Compte tenu des mesures de transition et des périodes de flottement lors de la mise en vigueur d'une nouvelle loi, on voit que la durée d'application des régimes, sauf pour ce qui est du libre choix, a été trop courte pour qu'on puisse en mesurer les effets de façon satisfaisante.

Trois facteurs déterminent l'évolution de la part relative du français et de l'anglais comme langue d'enseignement au Québec : premièrement, la composition par langue maternelle de la population d'âge scolaire, deuxièmement, la fréquentation scolaire différentielle (aux âges où elle n'est pas obligatoire), troisièmement, la propension à choisir l'une ou l'autre langue d'enseignement.

La composition par langue maternelle des enfants d'âge scolaire a eu tendance à se rapprocher de celle de la population totale en conséquence de la disparition de la surfécondité francophone traditionnelle. Toutes choses étant égales d'ailleurs, cette évolution a pour effet de réduire l'importance relative du français comme langue d'enseignement.

Au début des années 1970, la part de l'enseignement en langue française pour le groupe d'âge scolaire obligatoire correspondait à celle des francophones de langue maternelle. Le nombre d'élèves recevant l'enseignement en langue anglaise représentait à peu près le nombre d'élèves de langue maternelle anglaise et «autre». L'importance relative de l'école française a diminué légèrement au cours des dernières années dans la région de Montréal tandis qu'elle est restée stable dans le reste du Québec. La diminution à Montréal est entièrement attribuable à la baisse de la proportion des francophones d'âge scolaire et non à une anglicisation des choix scolaires.

La chute relative du français comme langue d'enseignement est atténuée par une légère francisation des choix scolaires : en 1976-1977, le français comme langue d'enseignement dépasse la part des francophones de langue maternelle dans la population à l'école. Les données sont trop peu sûres pour qu'on puisse se prononcer avec assurance et, de plus, ne permettent pas de déterminer quel groupe linguistique est responsable du changement.

En ce qui a trait à la question de la scolarisation différentielle des groupes linguistiques, on constate un rattrapage rapide des francophones. Toutefois, leur sous-scolarisation, qui semble avoir disparue ou du moins s'être atténuée aux autres niveaux, demeure importante au niveau universitaire.

Afin de mieux intégrer tous les éléments en cause, un type d'analyse prospective a été préféré à l'approche prévisionnelle classique. La première étape de cette analyse consiste à définir des scénarios rétrospectifs qui permettent d'établir l'importance relative des effectifs à l'école anglaise suivant divers régimes, en supposant que ces régimes aient été appliqués depuis longtemps en 1971.

Les différents régimes postulés varient du régime de libre choix, où chaque groupe obéit à ses préférences, à un régime extrêmement restrictif qui accorde l'accès à l'école anglaise aux seuls anglophones de souche doublement québécoise. L'importance relative des effectifs à l'école anglaise varie de 6 % sous le régime restrictif à 17 % sous le régime de libre choix.

Second volet de notre analyse prospective, le modèle de simulation permet d'étudier les effets des différents régimes d'accès à l'école anglaise au Québec au cours

des trente prochaines années dans une variété de situations démolinguistiques jugées plausibles.

Entre le libre choix, dans une situation favorable aux anglophones, où on trouve 20 % des enfants à l'école anglaise et le régime le plus strict, dans une situation plutôt défavorable, où l'on n'en trouve que 3 %, la variation est grande mais, par rapport aux scénarios retrospectifs, il ne s'agit pas d'une amplification spectaculaire. Les populations évoluent lentement, et il faut dire que nous avons dû poser l'hypothèse d'une indépendance entre mouvements migratoires et régimes d'accès à l'école anglaise.

Le modèle proposé ici, pour la population des 5 à 14 ans, révèle une différence entre les divers régimes au point de vue de leur sensibilité à diverses situations linguistiques. On reconnaît la forte attraction de l'anglais puisque, en régime de libre choix, le nombre d'individus choisissant l'anglais est d'au moins 30 % supérieur à la part des anglophones dans la population scolaire. La surreprésentation diminue à environ 20 % sous le régime *B*, qui veut représenter la Loi 22, alors que, sous le régime *F*, une version plutôt restrictive de la Loi 101, la sous-représentation est d'au moins 35 %. On peut noter l'importance de la mise en vigueur des accords de réciprocité entre les provinces, prévus dans la Loi 101 : la sous-représentation ne serait alors que de 15 % par rapport aux effectifs de langue maternelle anglaise.

Compte tenu de la nécessité de schématiser les divers régimes d'accès à l'école anglaise, la mesure des effets de leur application porte une valeur indicative plutôt que prédictive. L'étude sert toutefois à mettre en valeur les mécanismes complexes qui permettent de comprendre l'effet de tel ou tel régime dans l'une ou l'autre situation linguistique.

Executive Summary

The evolution of the school population is at the heart of discussions on the evolution of language groups in Quebec. The school is where individual aptitudes are developed, but it is also a place for social integration and learning the culture of the group. Being educated in one school system or another creates a universe of reference that plays a part in determining the linguistic orientation of the family the child will establish after he leaves his parents and of the work milieu he will choose to enter.

The object of this study is to examine the evolution of the Quebec school population since the early 1960s, by language of schooling and mother tongue, to identify the mechanisms that influence this evolution, to assess their relative importance, and to derive indications for the future through an evaluation of the effects of various systems of access to English schools.

Under the French Regime, the role of the State with respect to education was very limited, the responsibility devolving on private initiative, in this case the Church. In the nineteenth century, a series of events, such as the creation of a Council of Public Instruction, as well as enshrinement of confessional rights in the British North America Act, established the principle of government intervention. However, since the Council of Public Instruction had delegated its powers to two independent committees, one Catholic, the other Protestant, this trend towards confessional separation became increasingly pronounced, and the two systems developed with no contact between them. The concept of education was seen differently by the two groups, resulting in a very unequal development reflecting the economic situation, and political and philosophical ideas of each.

In the early 1960s, the government, by creating the Department of Education, took charge of education in Quebec and launched a complete reform of the system. The result was a standardization of structures and programmes. In 1969, the principle of free choice of language of instruction, which up to then had only a *de facto* existence, was established by the adoption of Bill 63. Free choice prevailed until 1974 when, under Bill 22, access to English schools became dependent on sufficient knowledge of English. Bill 101, adopted in 1977, limited access to English schools to anglophones of Quebec origin, as defined by the law.

Quebec has thus had three different systems of access to English schools in less than ten years: free choice up until 1974-1975, Bill 22 for the next two years, and Bill 101 since 1977-1978. Taking into account transition measures and periods of adaptation as the new laws came into force, it can be seen that the lengths of time during which these systems were in force, except in the case of free choice, were too short to allow the author to make a satisfactory assessment of their effects.

There are three determining factors in the evolution of relative share of French and English as languages of instruction in Quebec : first, mother-tongue composition of the school-age population; second, differential school attendance (at those ages when this is not compulsory); third, the propensity to choose one language of instruction or the other.

The mother-tongue composition of school-age children has tended to draw closer to that of the total population due to the disappearance of traditional francophone excess fertility. All other things being equal, this development has had the effect of reducing the relative importance of French as a language of instruction.

In the early 1970s, the proportion of instruction given in French for the compulsory school-age population corresponded to that of persons of French mother tongue. The number of students tought in English represented approximately the number of students of English and "other" mother tongue. The relative importance of French schools has declined slightly in recent years in the Montreal region, while it has remained stable in the rest of Quebec. The decline in Montreal is entirely due to the decrease in the proportion of school-age francophones and not to more frequent choice of English as the language of instruction.

The relative decline of French as a language of instruction has been moderated by a slight trend towards choosing French schools: in 1976-1977, the proportion of instruction given in French exceeded that of students of French mother tongue in the school population. This data is not reliable enough to allow us to speak categorically, nor does it enable us to determine which language group is responsible for this change.

With respect to the question of differential school attendance by language groups, it can be seen that francophones are rapidly catching up, although their underrepresentation in the schools, which appears to have disappeared or at least become less significant at other levels, remains quite pronounced at the university level.

To better integrate all the elements involved, the author has preferred a prospective type of analysis to the traditional forecast approach. The first phase of this analysis consists in defining the retrospective scenarios that allow the author to establish the relative importance of the English school population under various systems of access, by assuming that these systems had been in effect for some time prior to 1971.

The different systems postulated range from the system of free choice, where each group is guided by its preferences, to a highly restrictive system that grants access to English schools only to anglophones of Quebec origin on both sides. The relative size of the English school population varies from 6 per cent under the restrictive system to 17 per cent under the system of free choice.

The second phase of our prospective analysis is a simulation model that enables us to study the effects of the various systems of access to English schools in

Quebec over the coming thirty years in the various demolinguistic situations judged plausible.

There is a great variation between free choice, in a situation favourable to anglophones, where 20 per cent of children are in English schools, and the strictest system, under rather unfavourable conditions, where there are only 3 per cent, but, in view of the retrospective scenarios, this cannot be called a spectacular development. Populations evolve slowly, and we must admit that we had to make the hypothesis that migratory trends and systems of access to English schools were independent from one another.

The model proposed here, for the population between five and fourteen years old, shows a difference between the various systems from the point of view of their sensitivity to various linguistic situations. The great drawing power of English can be seen since, under the free-choice system, the number of individuals choosing English is at least 30 per cent greater than the proportion of anglophones in the school population. This overrepresentation declines to about 20 per cent under system *B*, which represents Bill 22, while under system *F*, a fairly restrictive version of Bill 101, underrepresentation reaches at least 35 per cent. We can also see the importance of implementation of the reciprocity agreements between provinces provided for in Bill 101: underrepresentation would then be only 15 per cent compared to the English mother tongue population.

Bearing in mind the necessity of schematizing the various systems of access to English schools, measurement of the effects of their application yields indications rather than predictions. This study highlights the complex mechanisms through which we can understand the effect of a given system of access under a given set of linguistic conditions.

Introduction

Après avoir été longtemps vue comme l'instrument privilégié de développement social et économique de la collectivité, l'éducation est, depuis quelques années, presque toujours au coeur des discussions sur l'évolution des groupes linguistiques au Québec et même de celles concernant l'unité canadienne. Tiraillés entre les aspirations d'une majorité qui a perdu sa surfécondité traditionnelle et qui se sent menacée dans sa survie, entre les droits acquis et le respect de la minorité, l'orientation linguistique des allophones, les soucis de qualité de l'enseignement et d'ouverture sur le monde, les divers gouvernements du Québec ont commandé des études et légiféré en matière d'enseignement et de langue (les lois précédant quelquefois les rapports d'enquête). Face à tous ces bouleversements du monde de l'éducation, l'opinion publique est divisée, et on a vu naître des groupes de pression de tendances les plus diverses.

L'évolution des groupes linguistiques au Québec est le sujet principal du programme d'études démolinguistiques. L'analyse de l'évolution de la population scolaire s'y insère tout naturellement, car, si l'école est le lieu du développement des aptitudes individuelles, elle est aussi un milieu d'insertion sociale et d'apprentissage de la culture du groupe. Si nous définissons le transfert linguistique comme le fait d'adopter pour langue d'usage une langue différente de la langue maternelle, il est raisonnable de penser que la fréquentation d'un réseau d'enseignement plutôt qu'un autre oriente ce transfert. L'école dessine en effet un univers de référence qui déterminera, dans une proportion qui reste à préciser, à la fois l'orientation linguistique du foyer que fondera l'enfant en quittant ses parents et celle du milieu de travail où il choisira d'entrer.

Il s'agit donc de décrire et d'analyser l'évolution, depuis le début des années 1960, de la population scolaire selon la langue d'enseignement, pour l'ensemble du Québec et pour certaines régions, et d'en dégager ensuite des indications pour l'avenir, en évaluant les effets de divers régimes d'accès à l'école anglaise sur la répartition entre les deux réseaux.

Le premier chapitre s'intéresse à la structure du système d'enseignement au Québec. Nous présentons d'abord le cadre juridique et institutionnel depuis les origines et ensuite la réforme profonde que le rapport Parent (Québec, Comm. roy. d'enquête sur l'enseignement ds la prov. de Québec, 1963-1966) a entraînée et qui a donné naissance au système actuel. Les différences entre la scolarisation des francophones et des anglophones sont présentées comme conséquences de structures déficientes du côté franco-catholique. Les facteurs socio-économiques de base ne sont pas explicitement mentionnés. Il ne faut pas comprendre que nous les considérons comme négligeables, mais leur prise en compte aurait largement débordé, nous semble-t-il, les limites de notre travail. Une section importante est ensuite consacrée à la présentation des régimes d'accès à l'école anglaise qui se sont succédé au Québec et des solutions de rechange proposées par divers groupes de pression.

L'examen, selon la langue maternelle et la langue d'enseignement, de la population d'âge scolaire et des effectifs à l'école dans l'ensemble du Québec et dans certaines régions fait l'objet du second chapitre. Les sources statistiques incomplètes ou fragmentaires, dont nous faisons un bref inventaire, nous entraînent à poser diverses hypothèses afin de comprendre l'évolution observée et d'établir l'importance relative des facteurs de variation.

Dans les deux derniers chapitres, nous présentons une perspective générale des mécanismes par lesquels se modifie la composition par langue d'enseignement des effectifs scolaires. L'approche prévisionnelle classique a été abandonnée au profit d'une recherche prospective qui permet, nous semble-t-il, de mieux intégrer tous les éléments en cause. En effet, en nous forçant à rester dans le cadre de la réalité scolaire immédiate, le recours à des perspectives classiques ne permet pas d'apprécier les effets différentiels qu'auraient eus divers régimes d'accès à l'école anglaise appliqués depuis plusieurs années. De plus, pour apprécier l'effet de telle ou telle règle d'accès, il faut la faire agir en diverses situations démolinguistiques. La situation actuelle est fluide, et il nous a paru illusoire de déterminer, d'une part, l'évolution probable des phénomènes démolinguistiques pour tous les groupes pertinents et, d'autre part, de préciser d'une manière suffisante les effets des règles d'accès prévues dans la Loi 101 avec leurs modalités d'application.

Les scénarios rétrospectifs présentés au chapitre trois sont conçus comme une première étape de l'analyse prospective et répondent à deux objectifs. Ils veulent d'abord établir l'importance relative des effectifs à l'école anglaise suivant divers régimes, en supposant que ces régimes aient été appliqués depuis longtemps en 1971. Ils fournissent ensuite des indices sur l'adoption d'une langue d'enseignement propres à chaque groupe et à chaque régime, dont nous tirerons les valeurs du modèle de simulation. Le modèle de simulation mis au point au chapitre quatre nous permet d'étudier les effets des différents régimes d'accès à l'école anglaise dans les situations démolinguistiques jugées plausibles, pour les trente prochaines années au Québec. Établi en étroite relation avec le modèle prospectif d'ensemble, il veut mesurer la sensibilité des divers régimes aux facteurs démographiques, et identifier les régimes correspondant le mieux aux objectifs des groupes et des parties intéressées dans le grand débat encore en cours sur l'avenir politique du Québec.

Chapitre un

Le système d'enseignement du Québec

Consacré aux aspects structuraux du système d'enseignement du Québec, ce chapitre comporte trois sections. La première section constitue un bref historique du cadre juridique et institutionnel à l'intérieur duquel a évolué l'enseignement, depuis le régime français jusqu'à la réforme profonde amorcée au début des années 1960, et qui donna naissance au système actuel, objet de la deuxième section. La troisième section présente les divers régimes d'accès à l'école anglaise que le Québec a connus ou qui ont été proposés par les divers groupes participant aux débats publics entourant ces lois.

LES ORIGINES

Sous le Régime français, comme dans la plupart des pays à l'époque, l'État ne s'occupe pas de l'éducation, sauf par un appui financier occasionnel et discrétionnaire. Le soin d'organiser et de réglementer l'enseignement appartient à l'Église, et les établissements d'enseignement relèvent tous de l'autorité ecclésiastique. Basé sur l'initiative privée, ce système implante une tradition ferme qui aura influencé la conception de l'éducation jusqu'à tout récemment. Une période troublée suit la Conquête avec les premières tentatives de créer un système centralisé. Ses intentions assimilatrices suscitent l'opposition du clergé et la méfiance de la population francophone (Galarneau, 1978, p. 16-25).

Les années 1841-1856 voient apparaître les caractéristiques essentielles du système scolaire québécois qui s'est perpétué jusqu'au début des années 1960. Toute une batterie de lois scolaires se succèdent : en 1841, création du poste de surintendant de l'Instruction publique et institution du privilège de dissidence pour les minorités religieuses; en 1846, Conseil de l'instruction publique et écoles normales. Le principe d'une intervention de l'État, au niveau élémentaire surtout, commence à être reconnu, de même que celui de la décentralisation. On cherche à susciter des cadres administratifs locaux pour assurer le bon fonctionnement de l'école et pour répondre aux besoins particuliers des communautés locales.

D'après l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique, l'éducation est de compétence provinciale. L'article 93, où il est question non pas de langue mais de religion, garantit les droits confessionnels qui existaient à l'époque du pacte confédératif. Au Québec, ces droits statutaires distincts pour les catholiques, francophones en grande majorité, et les protestants, anglophones pour la plupart, entraînèrent en même temps la protection de fait de l'anglais et du français comme langues d'enseignement.

Le mouvement de confessionnalisation, amorcé à la période précédente sous l'Acte d'Union, va s'accentuer.

> Ainsi du côté français, le clergé catholique et nombre de laïcs préoccupés de conserver à l'Église le rôle qu'elle jouait dans l'enseignement, et du côté anglais, la population désireuse de sauvegarder l'autonomie de ses écoles, eurent partie liée pour accentuer la confessionnalisation du système et combattre tout effort de l'État pour prendre en main la direction effective de l'enseignement.' (Québec, Comm. roy. d'enquête sur l'enseignement ds la prov. de Québec, 1963-1966, vol. 1, art. 22.)

Les lois scolaires abondent jusqu'au début du XX[e] siècle, mais sans changer les lignes maîtresses du système. Les structures locales sont définies et affirmées. Le Conseil de l'instruction publique, créé d'abord comme un organisme unifié, délègue ses pouvoirs à deux comités indépendants : un catholique et un protestant. Jusqu'à la création du ministère de l'Éducation en 1964, les deux secteurs se développent sans aucun contact entre eux. La conception de l'éducation diffère beaucoup d'un groupe à l'autre, reflétant la situation socio-économique et les conceptions politiques et philosophiques de chacun.

La population protestante, tirant parti des subventions de l'État dès le début, par suite de l'intérêt qu'elle manifeste pour l'école et des charges financières qu'elle accepte d'assumer, réussit à maintenir et à développer un système complet d'écoles publiques de langue anglaise conduisant jusqu'à l'université et favorisant l'accès à l'école du plus grand nombre. Pratiquant très tôt le principe de concentration et de regroupement et ayant un caractère confessionnel moins marqué, le système protestant put accueillir les juifs[2] et les autres immigrants non catholiques. L'école protestante devint le refuge de la vaste majorité des nouveaux venus, souvent rejetés, d'ailleurs, par l'école franco-catholique. Les catholiques de langue anglaise ont adopté des structures scolaires et des programmes à peu près parallèles à ceux du secteur protestant, où l'accès à l'université se fait facilement à partir du secteur public. Sous l'impulsion du Comité protestant et des groupes locaux, un programme d'études à options est adapté graduellement aux exigences scientifiques et techniques de l'heure, dans le cadre même du *high school* polyvalent. L'université elle-même, laïque et proche du monde du travail, a un caractère bien différent de l'université franco-catholique. C'est une institution de haut savoir, mais qui prépare aussi les jeunes à entrer dans l'industrie et le commerce.

Du côté catholique, à l'instigation du clergé, la population refuse d'abord l'intervention d'un État considéré comme étranger et assimilateur. Le rapport Durham, qui date de 1839, est resté longtemps dans les mémoires. Graduellement et avec bien des difficultés, un système d'écoles élémentaires publiques s'organise, les taxes scolaires étant maintenues au plus bas, soit à cause de la pauvreté, soit par ignorance des avantages de l'éducation.

Des groupes privés s'occupent d'une petite proportion d'enfants dans les séminaires, les couvents et les collèges, qui seuls mènent à l'université. Ces structures scolaires incomplètes du système public catholique négligent la grande majorité des enfants qui, après leurs études à l'école publique, sont à peu près laissés à eux-mêmes. Au cours du XX^e siècle, plusieurs ministères, certains groupements professionnels et industriels ainsi que des communautés religieuses, cherchant à répondre aux besoins nouveaux de formation, mettent au point divers enseignements scientifiques, professionnels ou techniques. L'absence de planification entraîne un développement quelque peu anarchique des divers types d'enseignement. L'orientation de l'élève se fait dès la huitième année et est à peu près irréversible. Pendant longtemps, le cours classique est la seule voie permettant d'accéder à l'université; il se donne dans des collèges ou séminaires dont le caractère privé et confessionnel est marqué. Les établissements scolaires sont jaloux de leur indépendance : le passage de l'un à l'autre, quel que soit le niveau, est difficile, faute d'équivalences clairement établies. De plus, de par leur répartition sur le territoire, les services qu'ils peuvent offrir sont loin d'être accessibles à tous.

Ainsi, le développement des deux réseaux a été très inégal, favorisant, chez les protestants, la scolarisation du plus grand nombre par l'adaptation de l'école aux besoins contemporains, tandis que, chez les catholiques, une conception aristocratique de l'accès à la connaissance et une méconnaissance et parfois un rejet des exigences d'une société industrielle en développement causent un clivage entre une petite élite formée aux humanités classiques et une vaste majorité pour qui le certificat d'études primaires est jugé suffisant (Québec, Comm. roy. d'enquête sur l'enseignement ds la prov. de Québec, vol. 4, p. 97-102).

La question de l'instruction obligatoire, qui passionna l'opinion publique pendant plus de soixante-dix ans, illustre la différence de conception des rôles de l'éducation et de l'État entre les deux populations. Entrée dans les lois de la plupart des pays développés au cours du XIX^e siècle, la scolarité obligatoire de sept à quatorze ans ne fut adoptée au Québec qu'en 1943 et prolongée jusqu'à l'âge de quinze ans en 1961. Favorables à cette mesure, les protestants tentèrent en 1912 d'instaurer la scolarité obligatoire pour leurs enfants seulement. Les catholiques s'opposèrent fermement à cette ingerence de l'État au nom de la liberté et du droit des parents. Ce n'est qu'après que le pape eut décrété l'instruction obligatoire dans la Cité du Vatican et à la suite de nombreuses pétitions et d'enquêtes que le gouvernement fit sanctionner la Loi (Audet, 1971, p. 247-256).

Dans le rapport de la Commission Tremblay, instituée en 1953 pour étudier les problèmes constitutionnels, on trouve un résumé de la conception de l'éducation de l'époque :

> Le régime scolaire de la province de Québec est édifié au long de l'histoire et repose encore aujourd'hui sur trois concepts principaux : la responsabilité des parents et la primauté de l'initiative privée; les droits de l'Église et par suite dans un pays mixte, la confessionnalité; le concours de l'État (Québec, Comm. roy. d'enquête sur les problèmes constitutionnels, vol. 1, p. 150).

Quelques années plus tard, la révolution tranquille se chargera de bouleverser l'ordre de ces principes. Mais la scolarisation des francophones accuse encore un retard important. En 1971, d'après le recensement du Canada, chez les 25-44 ans comme chez les 45 ans et plus, la proportion de personnes ayant une formation post-secondaire est presque trois fois plus élevée chez les anglophones que chez les francophones (Statistique Canada, 1974c). Chez les 45 ans et plus, 69 % des francophones et 40 % des anglophones ont une scolarité inférieure à 9 années; chez les 25-44 ans, les pourcentages respectifs sont 43 % et 18 %. L'écart relatif entre les deux groupes est plus accentué chez les plus jeunes, ce qui laisse croire que la sous-scolarisation des francophones s'est accrue avec le temps. Il ne faudrait cependant pas attribuer toute la différence à l'efficacité du système anglo-protestant du Québec. Les immigrants ont, dans l'ensemble, une formation supérieure à celle des autochtones, et l'on sait qu'ils forment une part plus importante de la population anglophone. De plus, dans une certaine mesure, le niveau de scolarisation est le reflet des conditions socio-économiques des groupes en présence, comme les structures de l'éducation en sont le résultat.

LA RÉVOLUTION TRANQUILLE ET LE SYSTÈME ACTUEL

Au début des années 1960, l'émergence d'un climat social nouveau, l'élection d'un gouvernement progressiste et l'amorce de changements en maints domaines amènent l'éducation au coeur des débats publics. Ce fut, selon une expression désormais consacrée, la révolution tranquille. De nombreux facteurs, dont la complexité inextricable et le manque d'uniformité du secteur public, les difficultés financières du secteur privé dirigé par les communautés religieuses, la sous-scolarisation des franco-catholiques maintenant jugée insupportable et, finalement, la reconnaissance du rôle de l'État, provoquent une réforme complète du système scolaire québécois.

Le rapport de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec et la création du ministère de l'Éducation marquèrent la mise en place de structures pédagogiques nouvelles, accompagnée d'efforts importants de démocratisation et de régionalisation de l'éducation à travers tout le Québec.

Par une intervention gouvernementale vigoureuse, on a cherché à briser l'isolement des commissions scolaires locales et la fragmentation des réseaux protestants et catholiques, de langue française comme de langue anglaise. Après une certaine période de flottement et de transition, l'uniformisation des structures scolaires est maintenant achevée. Les modifications du système scolaire se sont faites progressivement. L'application du règlement nº 1, en 1965, qui réorganise complètement les niveaux élémentaire et secondaire, et du règlement nº 7, en 1971, qui précise l'âge d'admission à la maternelle et à l'élémentaire, et assure le passage au secondaire normalement après six années d'études et obligatoirement après sept années, s'est étendue sur quelques années, variant beaucoup d'une commission scolaire à l'autre. De plus, on a mis en place un secteur dit de l'enfance exceptionnelle dans le souci d'offrir la meilleure éducation à tous en évitant les retards scolaires et les redoublements (Fonteneau, 1976, p. 79-82). Aujourd'hui l'État québécois dirige pratiquement tout le domaine de l'éducation. Il reste bien une place aux intérêts privés et au clergé qui continuent à maintenir un système privé, mais les programmes d'étude sont en majeure partie fixés par le ministère.

Le tableau 1.1 présente l'organigramme du système scolaire actuel du Québec, maintenant identique chez les catholiques et les protestants des deux langues. On voit que la voie la plus rapide pour accéder au marché du travail comporte dix années de scolarité, ce qui correspond à la fréquentation scolaire obligatoire jusqu'à quinze ans révolus. Les autres cheminements possibles permettent d'une façon ou d'une autre d'accéder à l'université, car toutes les options sont offertes par le réseau public dans les écoles secondaires dites polyvalentes. La création des CÉGEPS, que la Commission Parent appelait des instituts, ainsi que celle de l'université du Québec, avec des campus dans toutes les régions du Québec, veut rendre accessible au plus grand nombre l'instruction à tous les niveaux. Bien d'autres changements ont modifié le tableau scolaire depuis le début des années 1960. Nous n'avons indiqué que ceux qui ont eu une incidence directe sur la fréquentation scolaire. Par rapport à la situation antérieure, on remarque la simplification du système et la facilité d'accès aux études supérieures. L'école est maintenant gratuite jusqu'à l'université. Plusieurs établissements privés, largement subventionnés, ont été maintenus ou créés, au niveau secondaire surtout.

Des changements sont à prévoir dans le système scolaire du Québec. Des exigences nouvelles correspondant à l'évolution sociale générale demandent à être satisfaites : un meilleur encadrement des jeunes, un désir de laisser place à l'initiative des groupes locaux en parallèle avec une méfiance grandissante envers un contrôle bureaucratique jugé trop rigide et trop loin de la base (Grandmaison, 1978). Le livre vert sur l'enseignement primaire et secondaire a donné lieu à une vaste consultation populaire. On y propose de prolonger l'âge

TABLEAU 1.1

PRÉSENTATION SCHÉMATIQUE DU SYSTÈME SCOLAIRE AU QUÉBEC, ANNÉES 1970

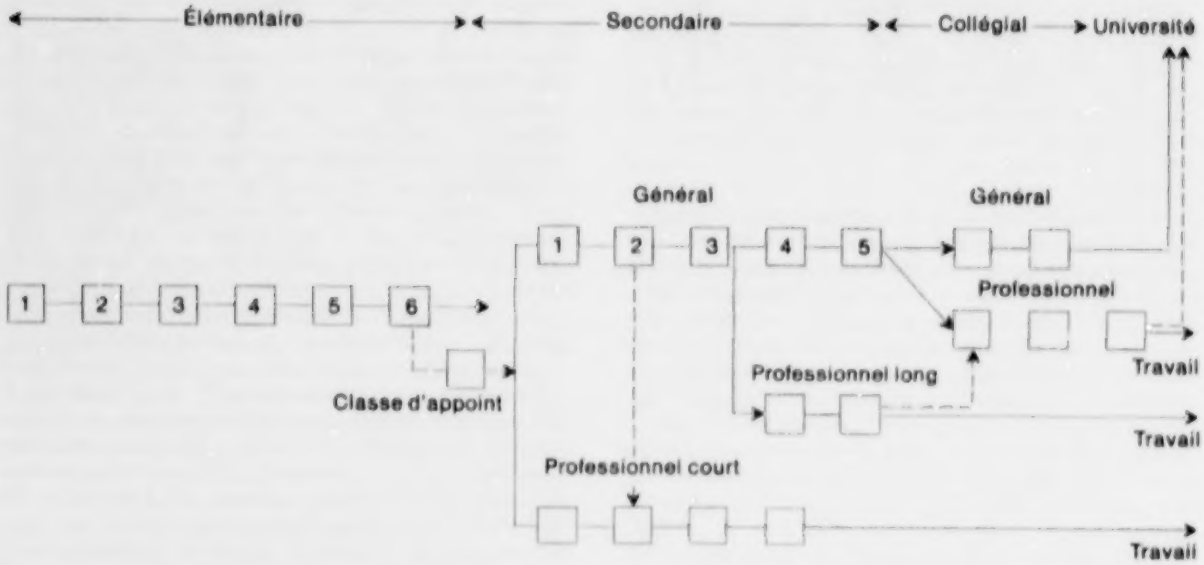

de la fréquentation scolaire obligatoire jusqu'à seize ans révolus et de refondre le niveau secondaire. Le secondaire serait divisé en deux cycles : un premier de trois ans pour permettre à tous d'acquérir une formation générale jugée indispensable, et un deuxième de deux ans pour l'option générale et professionnelle courte et de trois ans pour le professionnel long. On retarde ainsi d'un an l'orientation définitive de l'élève, et on cherche à rendre le système plus souple à l'intention de ceux qui voudraient changer d'orientation en cours de route. Au niveau universitaire, suivant en cela une pratique courante en Ontario, en Alberta et dans plusieurs États américains, on augmente considérablement les frais de scolarité des étudiants étrangers, c'est-à-dire n'ayant pas le statut de citoyens canadiens ou d'immigrants reçus. Cette mesure, qui ne vise que les nouveaux étudiants, s'applique depuis septembre 1978. Ce sont les universités anglophones qui seront sans doute les plus touchées par la nouvelle mesure puisqu'elles reçoivent environ 70 % de la clientèle étudiante non canadienne (Le *Devoir*, le 21 février 1978).

LES RÉGIMES D'ACCÈS À L'ÉCOLE ANGLAISE

Comme on l'a dit dans les paragraphes précédents, la religion divise le réseau d'enseignement du Québec *de jure*. Comme, à l'époque de la Confédération, les protestants étaient anglophones et les catholiques francophones, la langue d'enseignement se confondait avec la religion. Ce n'est plus vrai aujourd'hui, et divers projets de réforme scolaire ont proposé de supprimer ou d'atténuer le clivage selon la religion pour le remplacer par une division linguistique. Selon une jurisprudence bien établie quoique contestée par certains, rien ne garantit aux individus un enseignement dans la langue de leur choix (Québec, Comm. d'enq. sur la sit. de la langue franc. et sur les droits linguistiques au Québec, 1972*a*, p. 43; et Beaudoin, 1978). Les batailles célèbres des minorités françaises à l'extérieur du Québec pour les écoles séparées catholiques et françaises en font foi. Elles ont souvent abouti à des défaites lorsque les catholiques du milieu n'étaient pas aussi des francophones (Fédération des francophones hors Québec, 1977).

Au Québec, c'est le régime du libre choix de la langue d'enseignement qui a toujours existé dans les faits. Les catholiques anglophones, irlandais d'abord, obtiennent rapidement des écoles catholiques anglaises à Montréal. Les protestants francophones, immigrés de plus fraîche date, devront attendre un peu plus longtemps mais finiront par avoir gain de cause. Tout au long du rapport Parent (Québec, Comm. roy. d'enquête sur l'enseignement ds la prov. de Québec, 1963-1966), la question de la langue d'enseignement est considérée dans l'optique du libre choix. On reconnaît la légitimité des deux secteurs linguistiques, en soulignant la qualité de l'enseignement anglais dont le secteur francophone devrait s'inspirer. On déplore cependant le peu d'attraction que l'école française a pour les immigrés, soit qu'ils soient rebutés par son caractère confessionnel trop marqué, soit que l'anglais leur apparaisse comme plus utile. Sans proposer de mesures coercitives précises, on prône la primauté du français au Québec afin d'augmenter la motivation socio-économique à son apprentissage et à son utilisation.

> Le gouvernement du Québec tout entier doit, tout en veillant à ne pas isoler le Québec en un ghetto, adopter des mesures très fermes pour protéger le français non seulement dans les écoles et universités, mais dans toute la vie publique. C'est particulièrement urgent à Montréal (*ibid.*, vol. 3, p. 44).

Le régime de libre choix sera inscrit dans une loi en 1969, à la suite des événements de Saint-Léonard[1], contre l'opinion d'une partie de la population francophone qui manifestera violemment son mécontentement par la suite (Macdonald, 1977). En 1963, la Commission scolaire catholique de Saint-Léonard ouvre des classes dites bilingues, où près de 70 % des cours sont en anglais, pour répondre à la demande des parents d'origine italienne surtout. En novembre 1967, alors que 36 % des élèves de la commission scolaire fréquentent ces classes, les commissaires décident de reconvertir graduellement les classes bilingues en classes françaises à partir de septembre pour les néo-Canadiens. Des groupes de pression et de contestation se forment tant du côté français que du côté italien. Le Mouvement pour l'intégration scolaire, fondé en mars 1968, veut que tout l'enseignement se fasse en français à Saint-Léonard dès septembre de la même année et prône partout au Québec le refus de l'école bilingue et de l'école anglaise, cette dernière devant être réservée aux seuls «anglo-Québecois véritables». Certains parents italiens, de leur côté, appuyés par divers groupes anglophones, proclament leur droit au libre choix de la langue d'enseignement et organisent des classes illégales en anglais en septembre 1968. Lors de la rentrée scolaire de septembre 1969, la commission scolaire maintient sa décision de franciser graduellement le système; les classes de première et de deuxième année sont françaises, mais on ajoute cinquante minutes d'enseignement de l'anglais dès la première année, ce qui est considéré comme une solution de compromis. Les opposants à l'école française se voient conseiller par le ministre de l'Éducation de l'époque de créer une école privée qui serait subventionnée à 80 %. Pour régler cette crise, le projet de loi 63, «Loi pour promouvoir l'enseignement de la langue française au Québec», déposé à l'Assemblée nationale en octobre 1969, est adopté le 20 novembre 1969 dans une grande confusion (manifestations de masse, démissions de députés du gouvernement), sous le titre de *Loi pour promouvoir la langue française au Québec*. À l'article 2, le législateur dit que les cours sont donnés en langue anglaise à chaque enfant dont les parents ou les personnes qui en tiennent lieu en font la demande lors de son inscription. Il exige cependant que le ministre de l'Éducation prenne les mesures nécessaires pour que les programmes d'étude et les examens assurent une connaissance d'usage de la langue française à ces enfants (Québec, *Lois du Québec*, 1969).

Pour la première fois dans l'histoire du Québec, le libre choix pour les parents de la langue d'enseignement est inscrit dans une loi, consacrant ainsi un principe qui existait de fait et auquel la Commission scolaire de Saint-Léonard avait refusé de se conformer. La Commission d'enquête sur la situation de la langue française et sur les droits linguistiques au Québec (Commission Gendron), créée en décembre 1968, voit alors son mandat prolongé jusqu'en décembre 1972. Dans son rapport, elle propose que le français devienne la seule langue officielle du Québec. Tout en ne recommandant aucune action immédiate, elle incite le gouvernement à légiférer relativement au système scolaire si les interventions qu'elle propose dans les domaines de la langue officielle et de la langue de travail n'apportent pas les résultats escomptés de francisation à moyen terme, c'est-à-dire entre 3 et 5 ans (Québec, Comm. d'enquête sur la sit. de la langue franc. et sur les droits linguistiques au Québec, 1972a, p. 72). Le débat public sur la question des droits linguistiques continue tout au long de cette période, qui voit se succéder de nombreuses et violentes manifestations en faveur d'un Québec français et indépendant.

Jusqu'à l'année scolaire 1974/1975 inclusivement, le libre choix prévaut. La Loi 22 intitulée *Loi sur la langue officielle* et sanctionnée le 31 juillet 1974 vient modifier la situation (voir le tableau 1.2). Elle affirme la volonté de l'État de tout mettre en oeuvre pour assurer la prééminence du français, en lui conférant, à l'article 1, le statut de langue officielle du Québec. L'accès à l'école anglaise devient fonction d'une connaissance suffisante de l'anglais, comme le précise l'article 41 :

> Les élèves doivent connaître suffisamment la langue d'enseignement pour recevoir l'enseignement dans cette langue. Les élèves qui ne connaissent suffisamment aucune des langues d'enseignement reçoivent l'enseignement en langue française.

L'évaluation de cette connaissance suffisante est laissée à l'appréciation des commissions scolaires. Le ministère de l'Éducation se réserve cependant le droit d'imposer des tests pour s'assurer de la connaissance de la langue d'enseignement et d'exiger le transfert d'élèves qui, selon lui, ne seraient pas admissibles. Devant les variations dans les modes d'application de la Loi et certaines résistances même à l'appliquer, le ministère de l'Éducation prend en main l'administration des tests pour l'année scolaire 1976/1977. Notons que la Loi ne concerne que les établissements publics et ne s'applique pas aux établissements privés, même à ceux dont le financement est largement assuré par l'État.

La Loi 22 est fortement critiquée par les organismes scolaires anglo-protestants au nom du droit des parents à choisir la langue d'enseignement de leurs enfants et aussi dans la perspective générale d'un Québec bilingue, en contradiction avec l'objectif de la Loi 22 et même celui de la Loi 63 (Proulx, 1976; Beaulieu, 1975; Stein, 1977). Le libre choix est le régime idéal et on doit chercher à l'implanter dans toutes les provinces du Canada. C'était le point de vue de la Commission Laurendeau-Dunton (Canada, Comm. roy. d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, 1967, p. 129) ainsi que celui du gouvernement du Canada jusqu'à tout récemment.

> Sauf circonstances particulières qui justifieraient qu'on diffère l'application de ce droit, les Canadiens ont le droit de faire instruire leurs enfants dans la langue officielle de leur choix, et les services appropriés leur seront offerts chaque fois que le nombre d'élèves sera suffisant (Canada, 1977, p. 67).

Dans le projet de loi sur la réforme constitutionnelle présenté au Parlement en juin 1978 (Canada, 1978), le gouvernement fédéral propose, à l'article 21, que le libre choix de la langue d'enseignement soit accordé aux minorités de chaque province à même les fonds publics, à condition que le nombre le justifie. Cet article de la constitution canadienne créerait un nouveau droit aux minorités à travers tout le Canada.

Pour certains francophones, l'école française doit devenir la seule école du système scolaire public du Québec, le système anglophone étant vu comme une séquelle du colonialisme anglais qu'il faut supprimer (Smith, 1975). Entre ces deux extrêmes, un certain accord semble s'établir peu à peu : l'école anglaise devrait être réservée aux seuls anglophones dont il faut respecter les droits acquis; la définition de ceux-ci varie cependant grandement (Lachapelle, 1977a). Pour le Conseil supérieur de l'éducation, l'école anglaise doit être réservée aux enfants dont l'anglais est la langue maternelle. Dans sa critique du projet de loi 22, le Conseil précise sa position :

> La formule que suggère le Conseil supérieur de l'Éducation est plus nette et moins ambiguë que celle prévue dans le projet de loi 22. De plus, l'utilisation de tests comme critère d'admissibilité à l'enseignement en anglais est une solution pédagogique incertaine à un problème d'ordre social et politique. Dans l'esprit du Conseil, on doit assurer une transition entre la situation actuelle et ce que doit prévoir la loi. Par exemple, les enfants qui reçoivent déjà l'enseignement en anglais doivent pouvoir poursuivre leurs études dans cette langue. Également, si dans une même famille des enfants reçoivent déjà l'enseignement en anglais, les autres enfants doivent pouvoir recevoir l'enseignement dans cette langue (Conseil supérieur de l'éducation, 1976, p. 208).

L'élection d'un nouveau gouvernement québécois en novembre 1976 entraîne une modification des règles du jeu en matière de langue d'enseignement. En mars 1977, le ministre Laurin publie un livre blanc sur la politique québécoise de la langue française qui contient l'essentiel des dispositions de la Loi 101 dans le domaine scolaire et précise le point de vue du gouvernement : «(...) l'école anglaise, qui constitue un système d'exception accordé à la minorité actuelle du Québec, doit cesser d'être assimilatrice et doit donc être réservée à ceux pour qui elle a été créée» (Laurin, 1977, p. 46).

La Loi 101, adoptée en août 1977 sous le nom de *Charte de la langue française* et en vigueur depuis l'année scolaire 1977/1978, supprime les tests linguistiques que plusieurs jugeaient porter atteinte aux droits de la personne. Elle s'applique non seulement aux

TABLEAU 1.2
RÉGIMES D'ACCÈS À L'ÉCOLE ANGLAISE :
CARACTÉRISTIQUES COMPARÉES DES LOIS 22 ET 101

	LOI Nº 22 *(Loi sur la langue officielle, sanctionnée le 31 juillet 1974)*	LOI Nº 101 *(Charte de la langue française, sanctionnée le 26 août 1977)*
Année d'application	1975/1976 et 1976/1977	1977/1978 et suivantes
Population scolaire soumise à la Loi	Secteur public, niveaux maternelle, élémentaire et secondaire	Secteur public et secteur privé, subventionné ou déclaré d'intérêt public, niveaux maternelle, élémentaire et secondaire
Critère d'admission à l'école anglaise	Connaître suffisamment l'anglais	Un des parents a reçu l'enseignement primaire en anglais au Québec
Formalités	Fiche d'inscription comprenant une déclaration solennelle sur la langue maternelle, la langue d'usage et la langue d'enseignement de l'enfant	Demande d'admission et déclaration faite sous serment, accompagnées de diverses attestations correspondant à chaque cas (études d'un des parents, résidence, frères et soeurs, etc.)
Responsable de l'application	Commission scolaire, ministère de l'Éducation	Personne désignée par le ministère de l'Éducation, le ministre de l'Éducation
Dispositions transitoires	Aucune	– Enfant qui recevait légalement l'enseignement en anglais en 1976/1977, dans une classe maternelle publique ou à l'école primaire ou secondaire, ainsi que ses soeurs et frères cadets – Enfant dont un des parents, domicilié au Québec à la date d'entrée en vigueur de la Loi, a reçu l'enseignement primaire en anglais hors du Québec
Exemptions	Aucune	– Enfants présentant des difficultés graves d'apprentissage – Enfants des personnes affectées officiellement au Québec et accréditées auprès du ministère des Affaires intergouvernementales et ne détenant pas le statut de résidant permanent du Canada – Enfants dont un des parents est anglophone (par l'enseignement reçu) et dont les parents séjournent au Québec pour une durée maximale de 3 ans (études, recherches, emploi) – Enfants des membres des Forces armées canadiennes affectés de façon temporaire au Québec

SOURCES : Lois et règlements pertinents publiés dans la *Gazette officielle du Québec*.

commissions scolaires, mais également aux institutions privées, c'est-à-dire celles reconnues d'intérêt public ou à des fins de subventions. Le nouveau régime réserve l'enseignement en langue anglaise aux enfants dont un des parents a fréquenté l'école primaire anglaise au Québec; il pourrait s'étendre au Canada entier pourvu que des accords de réciprocité soient signés avec les provinces. L'école anglaise est permise aux enfants dont un des parents a fréquenté l'école primaire anglaise hors du Québec, à condition que ce parent réside au Québec au moment de l'adoption de la Loi, ainsi qu'aux enfants dont les parents résident temporairement au Québec. De plus, les enfants qui recevaient légalement l'enseignement en anglais en 1976/1977, ainsi que leurs frères et soeurs, peuvent continuer à le faire.

Au point de vue pratique, ce nouveau critère d'accès présente, à première vue, deux avantages sur le critère de connaissance suffisante : il semble plus facile d'application, car il suffit de présenter les pièces justificatives appropriées et on évite ainsi les manipulations et les tricheries. De plus, on peut plus aisément quantifier, à condition de disposer des données appropriées, le nombre d'enfants concernés.

Cette nouvelle Loi soulève les mêmes critiques fondamentales que la Loi 22 chez les partisans du libre choix. Sa définition stricte de l'anglophone québécois inquiète. La communauté anglophone se sent menacée

dans son épanouissement et même sa survie si elle est limitée aux seuls anglophones de souche québécoise[4]. D'autre part, le monde des affaires s'inquiète de l'appauvrissement en ressources humaines et, conséquemment, du manque à gagner pour l'ensemble du Québec qu'entraînera une francisation trop absolue du monde financier et industriel ainsi que du cadre institutionnel[5].

> Outre que nous devons reconnaître que, pour s'épanouir, la communauté anglophone québécoise a besoin de se ressourcer à l'extérieur du Québec, il nous est essentiel de reconnaître aussi que, en empêchant les anglophones qui viendront s'installer au Québec d'envoyer leur enfants à l'école anglaise, nous nous créons à nous-mêmes des difficultés économiques très réelles. Comment en effet serait-il possible dorénavant de déplacer des cadres de Toronto, de Vancouver, de Londres ou de New York vers Montréal, quand on songe que, dans la recherche de personnel de compétence internationale, Montréal est en concurrence avec toutes les grandes villes nord-américaines (Québec, Comm. parlementaire sur le projet de loi nº 1, 1977, Conseil du patronat du Québec).

Cette critique identifie bien la différence essentielle entre la Loi 22 et la Loi 101 : la définition d'un anglophone québécois (voir le tableau 1.2). Tout enfant qui connaît l'anglais a accès à l'école anglaise selon la Loi 22. Ce régime permet l'intégration à la communauté anglaise d'enfants dont l'anglais non seulement n'est pas la langue maternelle, mais n'est même pas la langue dominante à la maison, et dont les parents ne parlent peut-être même pas cette langue, mais qui veulent que leurs enfants s'anglicisent. La Loi 101 interdit l'accès à l'école anglaise à tous ces enfants. De plus, l'école anglaise est interdite à des enfants dont la langue maternelle est l'anglais, de véritables anglophones donc, mais d'origine non québécoise ou dont les parents n'ont pas étudié en anglais. Le fait que la Loi 101 ne fasse plus de distinction entre les immigrants a satisfait à une des objections exprimées par les néo-Québécois à l'encontre de la Loi 22, jugée discriminatoire pour les allophones. Les immigrants anglophones sont à présent soumis aux mêmes restrictions que les allophones. Cependant, ces groupes insistent fortement pour que l'enseignement de l'anglais soit assuré convenablement dans les écoles françaises, afin que les enfants deviennent effectivement bilingues et puissent accéder pleinement au monde nord-américain[6] *(ibid.)*.

Chez les groupes nationalistes québécois qui s'étaient fortement opposés à la Loi 22, on est d'accord avec la Loi 101, généralement considérée comme un minimum acceptable[7]. Cependant, le fait que certains enfants francophones soient admis à l'école anglaise suscite l'opposition de plusieurs groupes qui proposent d'ajouter le critère de langue maternelle – ou de langue de l'enfant – à celui déjà exigé et de rayer la mesure transitoire qui accorde l'école anglaise aux soeurs et aux frères cadets (*ibid.*, Mouvement national des Québécois; *ibid.*, Mouvement Québec français). La Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal (*ibid.*) propose un critère d'admission plus exigeant où il faudrait que les deux parents aient reçu l'enseignement primaire en anglais, et demande, de plus, que l'exemption accordée aux enfants dont les parents séjournent de façon temporaire au Québec soit supprimée.

Nous tenterons, dans un chapitre subséquent, d'établir les effets des lois 22 et 101, mais, dès maintenant, la seconde loi semble de toute évidence plus restrictive que la première. En effet, si on pense que l'école est un outil privilégié d'intégration, sous le régime de la Loi 22, la communauté anglophone québécoise pouvait s'approvisionner à même le reste du monde, tandis que, sous celui de la Loi 101, elle est à peu près réduite à ses seuls descendants. Cependant, l'effet de tel ou tel régime linguistique peut se trouver annulé, diminué ou augmenté par les modalités d'application, les mesures transitoires ou d'exemptions et la tolérance envers les illégaux. Si on considère la Loi 63 comme venant simplement officialiser un état de fait, il reste que le Québec a connu trois régimes différents d'accès à l'école anglaise en moins de dix ans : le libre choix jusqu'en 1974/1975 inclusivement, la Loi 22 pendant deux ans et la Loi 101 à partir de 1977/1978. Sauf pour le libre choix, on voit que la durée d'application des régimes a été trop courte pour qu'on puisse en mesurer les effets de façon satisfaisante, compte tenu des mesures de transition et des périodes de flottement inévitables lors de la mise en application d'une loi nouvelle.

NOTES

1 L'ensemble des travaux de cette commission, connue sous le nom de *Rapport Parent*, a constitué une source de renseignements fort riche pour la rédaction des deux premières sections de ce chapitre.

2 L'intégration des juifs à l'école protestante posa certains problèmes politiques et constitutionnels (Audet, 1971, p. 238-247). Pour un exposé récent de la position des juifs en ce qui regarde les lois linguistiques, voir Waller (1978).

3 Le *Devoir*, le 4 septembre, le 11 octobre, les 13 et 14 décembre 1968; La *Presse*, le 30 mars, les 10 et 29 octobre, les 14 et 15 novembre, les 13 et 14 décembre 1968 (Univ. de Montréal, 1966). Pour une étude approfondie du cadre socio-économique de la crise, voir Cappon (1974).

4 Voir les nombreux mémoires que les organismes scolaires anglo-protestants ont présenté à la Commission parlementaire sur le projet de loi nº 1 (1977) et, en particulier, celui du Richelieu Valley School System, de l'Ouest du Québec et du Bureau des écoles protestantes du Grand Montréal.

5 Voir le mémoire présenté par l'université McGill à la Commission parlementaire sur le projet de loi nº 1 (1977), celui de Bell Canada et celui du Conseil du patronat du Québec. L'allocution de W. Earle McLaughlin, président de la Banque royale du Canada à la Chambre de commerce de Montréal, le 18 avril 1977, constitue un excellent exposé de vue traditionnel du libéralisme économique.

6 Voir le mémoire présenté par la communauté grecque de Montréal à la Commission parlementaire sur le projet de loi nº 1 (1977) et celui du Congrès national des Italo-Canadiens de la région du Québec.

7 Voir le mémoire présenté par la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal à la Commission parlementaire sur le projet de loi nº 1 (1977), celui du Mouvement national des Québécois et celui du Conseil régional de la culture de l'Outaouais.

Chapitre deux

La population scolaire du Québec

Nous allons maintenant rendre compte des mouvements de la composition de la population scolaire du Québec et de ses régions en utilisant les données et les travaux publiés. Pour cette analyse de la situation passée, nous avons adopté un modèle simple qui vise à faire ressortir trois facteurs fondamentaux de l'évolution de la population à l'école par langue d'enseignement :

a. Les mouvements de la composition de la population d'âge scolaire selon la langue maternelle, qui ont des effets propres sur la répartition par langue d'enseignement.

b. La fréquentation scolaire différentielle selon la langue maternelle.

c. Les propensions à choisir l'une ou l'autre langue d'enseignement selon la langue maternelle.

Aux âges de pleine scolarité, seuls les facteurs *a* et *c* entrent en jeu. Au collégial et à l'université, les trois éléments s'imbriquent.

L'évolution de la composition par langue maternelle de la population d'âge scolaire est présentée dans la première section. Dans cette section, nous incluons aussi une brève présentation de l'évolution des effectifs globaux d'âge scolaire dont les mouvements brusques n'ont pas facilité l'adaptation aux lois linguistiques. La seconde section s'intéresse à l'évolution de la scolarisation selon la langue maternelle. Comme ce facteur ne joue pleinement qu'au niveau post-secondaire, nous présentons la situation récente à ce niveau. Dans la troisième section, l'analyse de l'évolution de la part respective du français et de l'anglais comme langues d'enseignement portera surtout sur les niveaux élémentaire et secondaire où la scolarité est obligatoire et où les propensions de chaque groupe de maternelle à choisir une ou l'autre langue d'enseignement peuvent être identifiées, sans l'interférence que représente alors la fréquentation scolaire différentielle. La modification du poids relatif des groupes en présence sera également prise en considération. Autant que possible, on essaiera d'apprécier l'effet des contraintes que la Loi 22 a imposées aux préférences qui s'exprimaient sous le régime du libre choix. Dans les travaux du ministère de l'Éducation du Québec (M.E.Q), le Québec est découpé en dix régions administratives scolaires (R.A.S) qui sont un regroupement des territoires des commissions scolaires catholiques locales ou régionales. À chaque étape de l'analyse, nous présenterons l'évolution des régions les plus pertinentes au point de vue linguistique.

Depuis sa création, le ministère de l'Éducation du Québec a utilisé divers moyens pour recueillir des renseignements statistiques sur ses élèves (formulaires d'élèves, sommaires statistiques, dossiers individuels cumulatifs). Depuis 1965/1966, les données sur l'âge, la langue maternelle et la langue d'enseignement sont systématiquement recueillies, mais avec maintes ruptures de continuité dans le genre, la compilation et la publication des données. Les effectifs répartis par âge sont considérés comme étant de bonne qualité (Amyot et Dufour, 1972, p. 2-8) et ont été abondamment utilisés pour étudier les retards scolaires (Fonteneau, 1976), l'évolution de la scolarisation (Amyot et Dufour, 1972; Dufour et Lavoie, 1975) et la projection des effectifs (Dufour et Lavoie, 1974). À partir de l'année scolaire 1977/1978, l'âge des élèves n'est plus demandé sur le formulaire sommaire. Comme l'âge est inscrit sur le dossier individuel et que, de plus, la promotion est, à toutes fins pratiques, automatique avec l'âge, au niveau primaire du moins, on a considéré qu'une répartition par classe était suffisante. Cependant, les données tirées des dossiers individuels ne sont normalement pas publiées. De plus, il semble que ce fichier ne soit pas directement utilisable pour l'analyse démographique[1]. Les données sur la langue maternelle et la langue d'enseignement sont moins fiables que celles sur l'âge (Duchesne, 1973, p. 5). Il semble que certains établissements scolaires aient confondu ces deux variables. De plus, en 1973/1974 et en 1974/1975, les classes d'immersion ont été considérées comme ayant le français comme langue d'enseignement, alors que pour les années encadrantes on les classait comme anglaises (Ferland, 1977; Amyot, 1977). Quand on s'intéresse à l'évolution de l'importance relative des réseaux, cette solution de continuité est fort gênante.

Pour la période antérieure à 1965/1966, les données linguistiques semblent à peu près inexistantes. Cette situation surprend, dans un monde où chacun a l'impression d'être inventorié et catalogué à chaque occasion. Il faut dire cependant que, dans le passé, la fragmentation du réseau scolaire en milliers d'unités à peu près indépendantes et l'absence de planification rendaient inutiles la collecte et l'analyse de données sur les effectifs scolaires. Avec l'implantation d'un système uniforme d'éducation à travers le Québec et l'accroissement des effectifs et des coûts, le besoin de mieux connaître la population à l'école s'est fait sentir. Cependant, la mise en place de structures nouvelles a mobilisé les énergies disponibles, et il a été long et difficile d'imposer aux administrations scolaires locales la tenue de dossiers statistiques complets et à jour, et de leur en faire comprendre l'importance. Les divers

systèmes de collecte correspondent d'abord à des objectifs administratifs ou pédagogiques. L'organisation des données et l'exploitation statistique qu'on en fait sont donc soumises à des impératifs où l'analyse démographique a peu de place[2].

Il s'est fait de nombreux travaux de démographie au Québec, depuis la fin des années 1960, au sein du groupe de démographie scolaire à la direction de la planification du M.E.Q. Ces travaux ont pris la relève de deux études antérieures préparées pour des commissions d'enquête (Tremblay, 1955; Henripin et Martin, 1962). Ces études de taux de scolarisation par âge, tout en comportant une bonne part d'estimations, distinguent les catholiques des non-catholiques. La langue d'enseignement et la langue maternelle des élèves n'y sont nulle part mentionnées. La variable religion permet d'identifier des différences de scolarisation fort importantes, les catholiques s'identifiant alors aux francophones suivant la traditionnelle dichotomie franco-catholique et anglo-protestante. Dans la masse imposante des travaux de démographie scolaire du M.E.Q., les variables linguistiques n'ont pas une part importante. On ne trouve que quelques études démolinguistiques dont la base statistique est d'ailleurs incomplète et qui ne s'étendent que sur quelques années (Duchesne, 1973; Fonteneau, 1976; Bisson, 1977). Les années récentes ont fait l'objet d'un examen plus attentif par suite des discussions en cours sur cette question, mais là encore, les données sont incomplètes et comportent des lacunes de l'avis même de ceux qui les utilisent (Amyot, 1977; Bisson, 1977). L'année 1977 a vu foisonner les prévisions de population scolaire selon la langue d'enseignement (St-Germain, 1977; Lachapelle, 1977*a*; Henripin et Lachapelle, 1977*a*; Bisson et St-Germain, 1977; Amyot, Bisson et St-Germain, 1977) qui ont été entourées d'un débat public entre démographes d'une ampleur jusque-là inconnue.

LA POPULATION D'ÂGE SCOLAIRE SELON LA LANGUE MATERNELLE

Avec quelques années de retard sur les naissances, les effectifs d'âge scolaire ont varié de façon importante depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Comme le montre le graphique 2.1, après une augmentation rapide et importante pendant les années 1950 et 1960, les effectifs se sont mis à diminuer rapidement au début des années 1970 et même avant pour les premières années du primaire. On peut imaginer les efforts d'adaptation qu'ont dû déployer les diverses administrations scolaires pour répondre d'abord aux besoins urgents en maîtres et en locaux pendant la phase d'expansion. À ce phénomène purement démographique se sont ajoutés les effets d'une scolarisation accrue à la suite des efforts de démocratisation et de régionalisation entrepris depuis le début des années 1960, ainsi que de la mise en place de structures entièrement nouvelles : polyvalentes, CEGEPS, commissions scolaires régionales. Alors que le système venait à peine de commencer à fonctionner adéquatement, les responsables de l'éducation aux divers niveaux ont dû faire face à une diminution des effectifs tout aussi rapide et importante que l'accroissement l'avait été. Les investissements ont été très importants dans un passé récent, et il faut maintenant fermer des écoles, licencier ou réorienter le personnel et annuler les projets de construction. C'est une situation nouvelle à laquelle les administrations, comme le public en général, ont du mal à faire face. La population des 5-14 ans a diminué de deux cent mille entre 1971 et 1976, et, selon la projection que nous utilisons, dont la fécondité prévue est faible (voir le tableau C.1 et Amyot, 1976), elle diminuera d'autant de 1976 à 1981 et, en 1986, elle recommencera à augmenter! On voit l'ampleur des vagues successives, résultant du comportement procréateur des générations antérieures, qui s'oppose à une croissance faible mais continue de la population totale. Le fardeau financier du système d'enseignement a porté sur des effectifs variables de contribuables dans les périodes précédentes; et cela va continuer. Les conséquences de ces mouvements démographiques inquiètent les organismes d'enseignement et rendent encore plus difficile, dans certains cas, l'application des régimes d'accès à l'école anglaise. Chacun se soucie de maintenir au moins sa clientèle, car les subventions étant attribuées per capita, toute diminution entraîne des difficultés financières immédiates.

L'évolution de la population d'âge scolaire selon la langue maternelle de 1951 à 1976 dans l'ensemble du Québec n'a pas toujours été identique à celle de la population totale. En effet, la proportion des francophones d'âge scolaire, autrefois notablement supérieure à la même proportion dans la population totale, a eu tendance à s'en approcher par suite de la disparition de la «surfécondité» francophone traditionnelle (voir le tableau C.2). Alors qu'au total, les francophones sont passés de 82,5 % à 81,1 % de 1951 à 1976, les 5-14 ans, qui atteignaient presque 88 % en 1951, ne sont plus que 82 % en 1976. Conséquemment, les anglophones et les allophones voient leurs enfants représentés plus conformément à leur importance relative au total. Ainsi, les anglophones représentaient 13,8 % de la population du Québec en 1951, mais 10,3 % seulement des enfants de 5-14 ans. En 1976, ils comptent 12,8 % de la population au total, mais leurs enfants représentent 12,9 % des effectifs de 5-14 ans. Ce facteur ne doit pas être oublié lorsqu'on étudie l'évolution de la part relative du français et de l'anglais comme langues d'enseignement. En effet, l'accroissement du poids relatif des anglophones entraîne *de facto* un accroissement de la proportion d'enfants étudiant en anglais, toutes choses étant égales par ailleurs. Entre 1971 et 1976, les anglophones de 5-14 ans sont passés de 12,3 % à 12,9 % des effectifs, tandis que les francophones passaient de 83,3 % à 82,0 %. Dans la troisième section de ce chapitre, nous présentons une mesure de l'effet de ce facteur sur la répartition par langue d'enseignement.

L'augmentation des proportions d'anglophones d'âge scolaire en 1976 nous semble curieuse en regard de leur propension accrue à quitter le Québec (Caldwell et Obermeir, 1978; Lachapelle et Henripin, 1980). Le 13,3 % du groupe des 5-9 ans semble particulièrement élevé si on le rapproche du 12,4 % chez les 0-4 ans en

GRAPHIQUE 2.1
POPULATION PAR GROUPE D'ÂGES, QUÉBEC, 1951 À 1976 ET 1976 À 2001

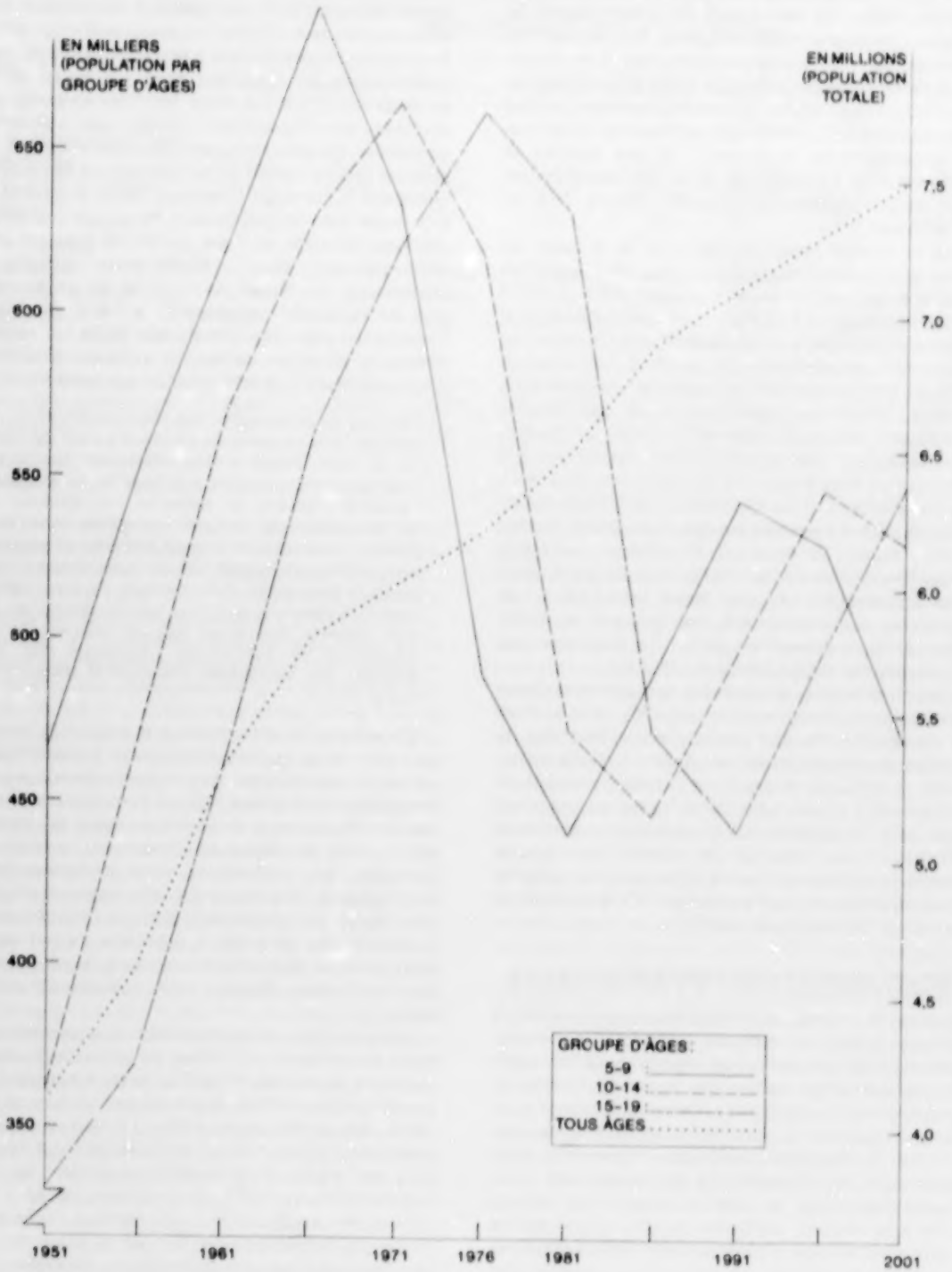

SOURCE : Tableau C.1.

1971. Soulignons ici que les données que nous utilisons pour 1976 ont été redressées eu égard aux déclarations multiples et aux non-déclarés, dans le but de les rendre comparables avec celles de 1971. On ne peut s'empêcher d'y voir l'effet de changements de déclaration de langue maternelle de la part de certains allophones, qui représentaient 6,3 % des 0-4 ans en 1971 et ne représentent plus que 5,6 % des 5-9 ans en 1976. Il peut s'agir d'un transfert linguistique anticipé ou souhaité par les parents qui traduiraient ce phénomène en supprimant la première langue apprise et encore comprise au profit de la langue adoptée par l'enfant ou les parents dans leurs contacts intra ou extra-familiaux.

Entre la grande région de Montréal et le reste du Québec, la répartition des groupes linguistiques est fort différente et est restée assez stable de 1961 à 1976 (voir les tableaux C.3 à C.8). Les anglophones ont augmenté légèrement leur concentration à Montréal, qui regroupe 80 % de leurs effectifs en 1976. Les allophones y sont encore plus concentrés avec presque 90 % des leurs, tandis que seulement 41 % des enfants francophones résident à Montréal. Le reste du Québec est massivement francophone avec seulement 5 % d'anglophones et moins de 2 % d'allophones. Le phénomène de changement de déclaration de langue maternelle noté dans l'ensemble du Québec semble le seul fait de la région de Montréal. En effet la proportion d'allophones de 5-9 ans en 1976 y est de 9,6 %, alors que les 0-4 ans de 1971 comptaient pour 11,0 %. Les anglophones comptent 21,5 % des 5-9 ans en 1976, contre 19,6 % seulement en 1971. On n'observe pas cette substitution dans le reste du Québec.

De façon générale, on peut dire que si la proportion de francophones a augmenté au total de 1971 à 1976 dans l'ensemble du Québec comme à Montréal, la proportion de francophones aux âges de pleine scolarité, elle, a diminué, et de façon notable, passant de 83,3 % en 1971 à 82,0 % en 1976. Toutes choses étant égales d'ailleurs, cette évolution a comme conséquence la diminution de l'importance relative du français comme langue d'enseignement. Nous verrons, dans les prochaines sections, quelle pourrait être la part de ce facteur dans l'évolution constatée.

LA SCOLARISATION DIFFÉRENTIELLE

Nous avons vu au premier chapitre que le retard de la scolarisation des francophones par rapport aux anglophones avait été un des grands thèmes de la révolution tranquille. Considéré comme une cause de l'infériorité économique et culturelle des Canadiens français, le système d'éducation a alors été complètement reconstruit. Deux études démographiques, toutes deux commandées par des commissions d'enquête, vont nous permettre d'apprécier la situation avant 1960. Notons que les statistiques scolaires de ce temps étaient recueillies sur la base confessionnelle seulement. Nous reproduisons, au tableau 2.1, les taux de scolarisation estimés par Arthur Tremblay pour l'après-guerre immédiat. On voit que la scolarisation des catholiques est légèrement inférieure à celle des protestants au niveau élémentaire, principalement à cause de la quasi-inexistence de la maternelle catholique. Dès le début du secondaire, cependant, la scolarité des protestants est le double de celle des catholiques et, à 15 et 16 ans, le triple! Moins de 20 % des garçons catholiques allaient encore à l'école à 15 ans il y a seulement vingt-cinq ans. Soulignons ici que l'auteur a pris soin de rendre les taux comparables en comptant tous les types d'études secondaires. Il a dû éliminer les filles catholiques, les données les concernant n'étant pas suffisamment complètes. On peut supposer que cette omission a pour effet de réduire l'écart entre catholiques et protestants plutôt que de l'élargir (Tremblay, 1955, p. 19-25). Dans leur étude pour la Commission Parent dix ans plus tard, Jacques Henripin et Yves Martin ne trouvent pas de différence au niveau primaire entre catholiques et protestants. Au niveau secondaire, ils ne fournissent pas de tableaux comparables à ceux de Tremblay, l'orientation prévisionnelle de leur étude les amenant à distinguer plusieurs catégories de secondaire. Ils donnent cependant une appréciation générale :

> Les taux de scolarisation des non-catholiques ne peuvent pas être comparés directement à ceux des catholiques. Mais, même si l'on additionnait les taux de l'enseignement classique aux taux de l'enseignement secondaire général et même si l'on attribuait aux catholiques la large part des inscriptions dans l'enseignement technique la différence entre catholiques et non-catholiques resterait très marquée; chez les catholiques le taux global était d'environ 60 % en 1960-61 alors qu'il dépassait 90 % chez les non-catholiques. Il se peut toutefois que l'écart réel soit inférieur, dans la mesure où les catholiques fréquentent des «High Schools» non catholiques (Henripin et Martin, 1962, p. 95).

On voit que l'écart a diminué de beaucoup en dix ans. Au cours de la période 1954/1955 à 1960/1961, les mêmes auteurs notent que la scolarisation au niveau secondaire a progressé plus de deux fois plus vite chez les catholiques que chez les protestants. L'écart demeure tout de même fort important, surtout si on considère les catholiques comme représentant les francophones. Comme une partie des catholiques est constituée d'anglophones dont la scolarisation se rapproche de celle des protestants, l'écart entre les deux groupes linguistiques est sans doute plus important que l'écart observé entre catholiques et protestants.

Depuis 1961, la scolarisation aux niveaux secondaire et collégial a continué de progresser, comme le montrent les études du M.E.Q. basées sur des taux de scolarisation par âge et par niveau (Amyot et Dufour, 1972; Dufour et Lavoie, 1975). Le taux, à 15 ans, est passé de 75 % en 1961 à 95 % en 1971; à 16 ans, de 51 % en 1961 à 81 % en 1971; à 17 ans, de 31 % en 1961 à 60 % en 1971, et, à 18 ans, de 16 % à 38 % (Dufour et Lavoie, 1974, p. [illegible] tableau 1). La majeure partie de l'accroissement de ces taux est attribuable aux francophones, les anglophones protestants ayant déjà dépassé le niveau de 90 % en 1961. Il n'est pas possible de s'en assurer directement puisque ces études ne fournissent pas de taux selon la langue

TABLEAU 2.1
EFFECTIF ET TAUX DE SCOLARISATION CHEZ LES CATHOLIQUES (GARÇONS SEULEMENT) ET LES PROTESTANTS (GARÇONS ET FILLES), QUÉBEC, 1946/1947-1951/1952

EFFECTIF ET TAUX PAR NIVEAU	ANNÉE SCOLAIRE ET GROUPE CONFESSIONNEL							
	1946/1947		1948/1949		1950/1951		1951/1952	
	Catholiques	Protestants	Catholiques	Protestants	Catholiques	Protestants	Catholiques	Protestants
1. De la maternelle à la 7e année								
Inscriptions	248 493	47 263	264 897	50 201	285 437	55 658	301 858	60 104
Population de 5 à 13 ans	301 000	54 035	321 950	57 800	349 650	62 765	367 800	66 022
Taux en (%)	82,6	87,5	82,3	86,9	81,6	88,7	82,1	91,0
2. 8e et 9e années								
Inscriptions	24 771	9 887	24 280	9 399	25 685	9 642	27 358	10 162
Population de 13 et 14 ans	64 800	11 845	61 850	11 310	61 850	11 310	63 400	11 595
Taux en (%)	38,2	83,5	39,3	83,1	43,1	85,3	43,1	87,6
3. 10e et 11e années								
Inscriptions	10 604	5 937	11 115	5 527	11 126	5 644	11 161	5 759
Population de 15 et 16 ans	65 400	12 075	64 000	11 820	61 100	11 285	61 100	11 285
Taux en (%)	16,2	49,2	17,4	46,8	18,2	50,0	18,3	51,0

SOURCE : Tremblay (1956, tableaux 3 et 4).

maternelle ou selon la religion. Nous devons donc procéder de façon indirecte pour comparer la scolarisation des francophones et des anglophones. Nous avons à notre disposition, pour certaines années, la répartition des élèves par langue maternelle et par niveau (voir le tableau C.9). En comparant avec la répartition de la population par langue maternelle aux âges correspondants obtenue des recensements (voir le tableau C.2), on peut voir s'il y a surreprésentation de l'un ou de l'autre groupe linguistique. Au niveau de la maternelle, les francophones ne comptaient que pour 75 % des effectifs en 1965/1966, mais atteignaient 83 % en 1968/1969, aussitôt que ces classes ont été offertes par le réseau public sur tout le territoire. Au niveau élémentaire, la proportion de francophones a diminué de 1965/1966 à 1970/1971, où elle atteint 83 %, allant de pair avec une diminution du même ordre de grandeur pour les âges correspondants dans la population recensée. Au niveau secondaire, la proportion de francophones a augmenté de 1965/1966 à 1971/1972, mais les fluctuations sont assez importantes d'une année à l'autre. Le 85,5 % de 1971/1972 est supérieur de un point et demi de pourcentage aux proportions des francophones de 10-14 ans et 15-19 ans réunis en 1971 ! Au niveau collégial, la proportion des francophones dépasse 90 % jusqu'en 1970/1971, après quoi elle baisse rapidement. Les proportions présentées semblent peu vraisemblables quand on sait que la scolarisation des anglophones est très avancée. On peut penser à un défaut statistique, les élèves au niveau collégial du réseau anglophone ayant sans doute été assimilés au niveau universitaire, les CÉGEPS commençant alors à peine à fonctionner. On voit combien il est délicat d'utiliser des données préparées à d'autres fins. L'auteur de l'étude de laquelle proviennent ces données pense que les élèves sont classés de façon hétérogène suivant le secteur d'enseignement (Fonteneau, 1976, p. 62).

Une autre façon de voir s'il subsiste des différences de scolarisation entre groupes linguistiques est de comparer le genre de cours suivis aux niveaux secondaire et collégial. La répartition des effectifs entre le cours général qui mène au CÉGEP et à l'université et le cours professionnel qui mène directement sur le marché du travail nous indiquera en effet si l'un ou l'autre groupe passe plus de temps dans le système scolaire en termes d'années de scolarité. Une telle répartition n'est pas disponible par langue maternelle, mais elle l'est pour certaines années par langue d'enseignement. Le tableau C.10 réunit les données disponibles au niveau secondaire. Pour les trois années dont nous disposons au secondaire professionnel, il existe une surreprésentation sensible de ceux qui reçoivent leur enseignement en français : seulement 7,7 % des anglophones en 1973/1974 contre 13,9 % des francophones. Il faut noter la spécialisation différente des réseaux d'une langue à l'autre : l'enseignement professionnel est plus fréquemment donné au réseau privé en anglais, tandis que l'inverse est vrai en français. L'évolution d'une année à l'autre est assez brusque pour qu'on puisse soupçonner une défectuosité des données[3]. Ceci étant dit, la sous-scolarisation des francophones au niveau secondaire semble bien chose du passé avec 85 % des effectifs étudiant en français.

La différence entre les groupes linguistiques pour ce qui est de l'orientation vers le général est bien plus marquée au niveau collégial, comme le montre le tableau 2.2. Un peu plus du quart des anglophones fréquentent le secteur professionnel contre la moitié environ des francophones. Cette situation évolue peu au cours de la période étudiée; on note seulement un léger accroissement de l'importance du professionnel au

secteur public. Les effectifs du niveau collégial s'accroissent tout au long de la période : la population de 15-19 ans, où se recrutent les collégiens, a continué d'augmenter entre 1971 et 1976, contrairement à celle des groupes plus jeunes, mais une baisse importante des effectifs se produira au cours de la prochaine décennie (voir le graphique 2.1). La part relative de l'enseignement en anglais augmente de façon importante : au secteur public, on passe de 13,9 % en 1971/1972 à 19,1 % en 1976/1977. On peut supposer qu'une part importante de la baisse relative du français est due au développement du secteur privé, qui comptait déjà 11 % des francophones en 1973/1974. La part relative des francophones de langue maternelle âgés de 15-19 ans est restée fort stable de 1971 à 1976, et l'évolution constatée par langue d'enseignement ne permet pas de supposer un progrès dans la scolarisation des francophones, entre 1971 et 1976 du moins. L'organisation des CÉGEP anglophones au cours de cette période peut avoir joué un rôle, par le transfert au niveau collégial d'élèves anciennement comptés au niveau universitaire. Il nous faudrait des données plus détaillées pour conclure à la disparition de la sous-scolarité des francophones au niveau collégial, car le fait qu'au niveau secondaire, la proportion d'anglophones au secteur professionnel soit notablement plus faible que celle des francophones signifie que ces derniers accéderont relativement moins directement aux études postsecondaires. Cette sous-scolarité ne peut cependant être que faible : il y a 84 % de francophones dans le groupe d'âges 15-19 ans; or, le français représente 81 % au secteur public, et on sait que le secteur privé est plus fortement français et qu'il est en période d'expansion. Avec ce dont nous disposons, on peut dire que, par le genre de cours suivis, on trouvera une sous-scolarisation encore notable au niveau universitaire, puisque moins de la moitié des cégépiens francophones y ont directement accès contre trois quarts des non-francophones, du moins si l'on assimile, ce qui est toujours délicat, langue d'enseignement à langue maternelle.

La population universitaire a presque triplé au cours des dix dernières années. L'enseignement à ce niveau a connu des bouleversements comparables et consécutifs à ceux des autres niveaux : disparition des programmes de niveau collégial des universités comme corollaire à la création des CÉGEPS, régionalisation des services grâce à la mise en place du réseau de l'université du Québec, intégration aux universités des programmes de formation des maîtres des écoles normales, développement de l'enseignement aux adultes et de l'éducation permanente.

À la suite d'un travail considérable de collecte de données et de mise au point soigneuse, M. Robillard a bâti une série chronologique où les données sont comparables pour les anglophones et les francophones (voir le tableau 2.3). Malheureusement, il n'a pas pu disposer de données sur la langue maternelle des

TABLEAU 2.2
RÉPARTITION DE LA POPULATION SCOLAIRE DE NIVEAU COLLÉGIAL PAR SECTEUR SELON LE GENRE DE COURS ET LA LANGUE D'ENSEIGNEMENT, QUÉBEC, 1971/1972-1976/1977

ANNÉE, SECTEUR ET GENRE DE COURS	% EN FRANÇAIS	% SELON LE GENRE DE COURS	
		Français	Anglais
1971/1972			
Secteur public	86,1		
Général		49,9	74,5
Professionnel		50,1	25,5
Secteur privé	88,9		
Général		72,9	37,1
Professionnel		27,1	62,9
1973/1974			
Secteur public	82,0		
Général		48,2	74,6
Professionnel		51,8	25,4
Secteur privé	86,7		
Général		81,0	57,1
Professionnel		19,0	42,9
1975/1976*			
Secteur public	79,4		
Général		47,3	72,4
Professionnel		52,7	27,3
1972/1973			
Secteur public	85,0		
Général		48,5	73,7
Professionnel		51,5	26,3
Secteur privé	88,3		
Général		76,1	45,6
Professionnel		23,9	54,4
1974/1975*			
Secteur public	80,7		
Général		47,7	74,2
Professionnel		52,3	25,8
1976-/1977*			
Secteur public	80,9		
Général		47,4	73,1
Professionnel		52,6	26,9

SOURCES : Québec, ministère de l'Éducation (1977*d*, p. 32; 1977*b* et c, p. 48; 1977*a* 1973, 1972, p. 15).
* Les données du secteur privé ne sont pas disponibles.

étudiants, et il s'agit, dans ce tableau, de la langue officielle d'enseignement des établissements en cause, qu'il ne faut pas assimiler à la langue maternelle des étudiants. On sait, par exemple, qu'une proportion non négligeable des étudiants de l'université McGill à Montréal sont des francophones[4].

De 1966 à 1975, les universités francophones ont vu leur clientèle s'accroître plus rapidement que les universités anglophones[5], mais elles sont encore loin d'atteindre une proportion d'étudiants se rapprochant de celle des francophones dans la population totale. En 1966, 57 % des inscriptions à temps plein et 32 % des inscriptions à temps partiel se faisaient dans les universités francophones au 1er cycle. En 1975, les proportions sont de 64 % et 70 % respectivement. Aux 2e et 3e cycles, les universités francophones accueillent maintenant 66 % des étudiants à temps complet contre 47 % en 1966. À l'automne 1975, 69,1 % des nouveaux étudiants à temps plein et 85,4 % des nouveaux étudiants à temps partiel étaient de langue maternelle française, selon une compilation du Registre central des admissions effectuée par Michel Robillard (1976, p. 28). On voit que le progrès des francophones est marqué et le rattrapage en bonne voie. Selon ces données, 95 % des francophones fréquentent une université française et 94 % des anglophones fréquentent une université anglaise, mais, parmi les allophones, 79 % fréquentent les universités anglaises. On retrouve ainsi une situation déjà rencontrée à d'autres niveaux d'études et que Michel Robillard présente ainsi :

> Comme bilan final de ces transferts linguistiques, on compte un peu moins d'étudiants dans les universités françaises que d'étudiants de langue maternelle française, et un peu plus d'étudiants dans les universités anglaises que d'étudiants anglophones et allophones (1977, p. 37).

Il est dommage que les données ne permettent pas de connaître la tendance de cette répartition dans le temps, car, pour ses perspectives, l'auteur a ajouté la population allophone à la population anglophone pour constituer le bassin de recrutement des universités anglophones. En résumé, on peut dire que, s'il y a eu progrès de 1966 à 1975, il n'en reste pas moins que les francophones sont encore loin de fréquenter l'université avec la même intensité que les non-francophones. Leur sous-scolarisation, qui semble avoir disparu ou du moins s'être fort atténuée aux autres niveaux, demeure importante au niveau universitaire.

TABLEAU 2.3
ÉTUDIANTS RÉGULIERS INSCRITS DANS LES UNIVERSITÉS DU QUÉBEC, SELON LE CYCLE, LE RÉGIME D'ÉTUDES ET LA LANGUE D'ENSEIGNEMENT, 1966/1967 À 1975/1976

CYCLE, RÉGIME D'ÉTUDES ET LANGUE D'ENSEIGNEMENT	ANNÉE SCOLAIRE									
	1966/1967		1969/1970		1971/1972		1973/1974		1975/1976	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
1er CYCLE										
Temps complet										
Français	17 727	56,9	30 038	62,4	32 049	67,6	35 046	65,3	41 706	64,3
Anglais	13 445		18 068		15 383		18 608		23 151	
Total	31 172		48 106		47 432		53 654		64 857	
Temps partiel										
Français	4 826	31,7	10 546	45,5	19 509	61,1	29 320	66,8	37 193	70,1
Anglais	10 382		13 191		12 439		14 573		15 848	
Total	15 208		23 737		31 948		43 893		53 041	
2e ET 3e CYCLES										
Temps complet										
Français	2 302	47,4	3 211	47,0	4 432	55,3	5 076	61,3	6 202	66,3
Anglais	2 551		3 616		3 582		3 203		3 159	
Total	4 853		6 827		8 014		8 279		9 361	
Temps partiel										
Français	1 389	97,4	2 705	66,5	4 264	69,5	5 778	61,6	6 702	60,3
Anglais	37		1 362		1 867		3 598		4 415	
Total	1 426		4 067		6 131		9 376		11 117	
TOTAL										
Français	26 244	49,8	46 500	56,2	60 254	64,4	75 220	65,3	91 803	66,3
Anglais	26 415	50,2	36 237	43,8	33 271	35,6	39 982	34,7	46 573	33,7
Total	52 659	100,0	82 737	100,0	93 525	100,0	115 202	100,0	138 376	100,0

SOURCE : Robillard (1976, tableau 1)

L'ÉVOLUTION SELON LA LANGUE D'ENSEIGNEMENT

Nous cherchons maintenant à expliquer l'évolution de la population à l'école par langue d'enseignement, en identifiant les choix scolaires de chaque groupe linguistique. Nous devrons nous contenter d'examiner l'évolution récente, puisqu'il ne semble pas exister de données ou de travaux antérieurs à 1970. Nous limiterons notre étude aux niveaux précollégiaux, quand ce sera possible, puisque c'est à ces seuls niveaux que s'appliquent les règles d'accès à l'école anglaise et que nous venons de nous assurer que la scolarisation y est à peu près complète. Le tableau 2.4 montre qu'au préscollégial public, la proportion d'élèves recevant leur enseignement en français est passée de 84,5 % en 1971/1972 à 83,2 % en 1976/1977. Cette baisse provient du niveau élémentaire et surtout du niveau secondaire où l'enseignement français a perdu 31 000 élèves entre 1972 et 1977, alors que l'enseignement anglais en gagnait plus de 6 000.

Les tableaux C.11 et C.12 présentent les données disponibles pour les régions. Sur l'Île-de-Montréal, où la série chronologique est plus complète, le réseau public francophone ne compte plus que pour 58,4 % en 1977/1978 alors qu'il représentait 62,2 % des effectifs en 1973/1974. Au niveau de la maternelle, cependant, on observe que la part de l'anglais est moindre qu'aux autres niveaux, qu'elle a diminué de 1975/1976 à 1976/1977 et que, malgré la non-inscription de centaines d'enfants en 1977/1978, elles reste inférieure en 1977/1978 à ce qu'elle était en 1975/1976.

La proportion des élèves fréquentant les écoles françaises reste stable dans l'ensemble du Québec moins Montréal, dissimulant des variations régionales de peu d'amplitude (voir le tableau C.12). Dans la plupart des régions, de 1973/1974 à 1976/1977, la proportion reste stable ou diminue légèrement, allant de pair avec une diminution relative des francophones de langue maternelle. Les régions périphériques, telles que le Saguenay, la Côte-Nord et le Nouveau-Québec, le Nord-Ouest, ne suivent pas ce mouvement; on assiste même à une certaine francisation. Mais partout, sauf dans l'Outaouais, la proportion des élèves étudiants en anglais reste notablement supérieure à la proportion des anglophones. La région de l'Outaouais, dont une partie est comprise dans la région de la Capitale nationale, a une situation scolaire tout à fait exceptionnelle. À cause, sans doute, d'une proportion élevée de fonctionnaires fédéraux pour lesquels l'apprentissage du français est important, la part du français a peu diminué malgré une baisse de la proportion de francophones (82,6 % en 1973/1974 et 81,1 % en 1976/1977). En 1976/1977, la proportion d'anglophones (17,8 %) est supérieure à la proportion de l'anglais comme langue d'enseignement (17,2 %).

TABLEAU 2.4
POPULATION SCOLAIRE DU RÉSEAU PUBLIC DE NIVEAU PRÉCOLLÉGIAL SELON LA LANGUE D'ENSEIGNEMENT ET LE NIVEAU DE COURS, QUÉBEC, 1971/1972-1976/1977

	1971/1972		1972/1973		1973/1974*		1974/1975*		1975/1976		1976/1977**	
NIVEAU	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Maternelle												
Français	86 194	85,4	81 592	85,5	78 826	85,7	77 844	85,8	76 343	84,9	75 923	87,1
Anglais	14 687	14,6	13 839	14,5	13 155	14,3	12 905	14,2	13 598	15,1	11 218	12,9
Total	100 881	100,0	95 431	100,0	91 981	100,0	90 749	100,0	89 941	100,0	87 141	100,0
Élémentaire												
Français	707 018	84,5	638 324	84,4	606 807	84,3	582 717	84,0	555 794	83,3	527 841	83,3
Anglais	129 464	15,5	118 073	15,6	113 125	15,7	111 122	16,0	111 136	16,7	105 569	16,7
Total	836 482	100,0	756 397	100,0	719 932	100,0	693 839	100,0	666 930	100,0	633 410	100,0
Secondaire												
Français	321 968	84,3	557 919	84,2	547 046	84,0	526 843	83,4	508 531	82,8	491 003	82,6
Anglais	97 043	15,7	104 766	15,8	104 539	16,0	105 182	16,6	105 929	17,2	103 499	17,4
Total	619 011	100,0	662 684	100,0	651 485	100,0	632 025	100,0	614 460	100,0	594 502	100,0
Total préscollégial												
Français	1 315 180	84,5	1 277 835	84,4	1 232 679	84,2	1 187 404	83,8	1 140 668	83,2	1 094 767	83,2
Anglais	241 194	15,5	236 677	15,6	230 819	15,8	229 209	16,2	230 663	16,8	220 286	16,8
Total	1 556 374	100,0	1 514 522	100,0	1 463 398	100,0	1 416 613	100,0	1 371 331	100,0	1 315 053	100,0

SOURCE : Amyot (1977, tableau 1).
NOTE : Les effectifs de l'enfance inadaptée sont inclus à chaque niveau d'enseignement.
* Les élèves des classes d'immersion ont été considérés comme étant de langue française, semble-t-il, contrairement aux années encadrantes.
** Ne comprend pas les «illégaux», non régulièrement inscrits à l'école anglaise : de 1 000 à 1 500 enfants, en grande majorité de niveau de la maternelle, selon M. Amyot.

La concentration des non-francophones dans la région de Montréal est très forte et reste assez stable. Plus de 90 % des allophones et 80 % des anglophones sont à l'école à Montréal, et 84 % de ceux dont la langue d'enseignement est l'anglais y résident. Dans tout le reste du Québec, il n'y a que 30 400 enfants de langue maternelle anglaise en 1976/1977, dont 12 000 dans l'Outaouais et 6 000 dans les Cantons-de-l'Est. Dans les autres régions, la clientèle est très réduite, et il est remarquable que les écoles anglaises soient parvenues partout à se maintenir. Avec des régimes d'accès à l'école anglaise plus restrictifs, on peut penser que certaines régions risquent d'avoir des difficultés à maintenir un système d'enseignement en anglais, celles du Saguenay et de Trois-Rivières notamment.

Ainsi la baisse de l'enseignement en français, constatée au tableau 2.4, dans l'ensemble du Québec est attribuable à la région de Montréal, où le réseau public francophone a perdu un point et demi de pourcentage de 1973/1974 à 1976/1977. Une partie non négligeable de l'évolution constatée est sans doute attribuable à la présence d'un secteur privé en pleine expansion, comme le montre le tableau C.13. N'oublions pas le rôle des classes d'immersion qui étaient considérées comme françaises en 1973/1974 et 1974/1975, ce qui a eu pour effet d'exagérer le mouvement constaté. Les années encadrantes confirment toutefois la baisse relative du français comme langue d'enseignement dans le réseau public.

Essayons de préciser le rôle du secteur privé dans la baisse de la part de l'enseignement en français dans la région de Montréal aux niveaux précollégiaux. Pour l'ensemble du Québec, la répartition par niveau et par langue d'enseignement du secteur privé est disponible de 1971/1972 à 1973/1974. Pour les années récentes, cette répartition n'a pas été publiée. Nous ne disposons que des effectifs totaux du secteur privé par région administrative (voir le tableau C.13). Nous devons éliminer le niveau collégial pour éviter d'introduire l'effet des différences de scolarisation. En moyenne, les niveaux précollégiaux représentent 85 % des effectifs du secteur privé français et 95 % du secteur privé anglais pour les années 1971/1972 à 1973/1974, dans l'ensemble du Québec. Faisons l'hypothèse que la

TABLEAU 2.5
CHOIX SCOLAIRES PAR GROUPE LINGUISTIQUE, QUÉBEC, 1969/1970-1973/1974

ANNÉE SCOLAIRE ET LANGUE MATERNELLE	LANGUE D'ENSEIGNEMENT				TOUTES LANGUES D'ENSEIGNEMENT	
	Français		Anglais			
	Effectif	%	*Effectif*	%	*Effectif*	*Distribution en %*
1969/1970						
Français	1 388 446	98,4	22 373	1,6	1 410 719	84,5
Anglais	12 762	06,1	196 552	93,9	209 314	12,5
Autre	7 320	14,9	41 970	85,1	49 290	3,0
Total	1 408 528	84,4	260 795	15,6	1 669 323	100,0
1970/1971						
Total	1 404 254	84,3	261 860	15,7	1 666 216	100,0
1971/1972						
Français	1 364 625	98,3	24 187	1,7	1 388 312	84,4
Anglais	14 313	7,3	181 727	92,7	196 041	11,9
Autre	8 713	14,5	51 278	85,5	60 182	3,7
Total	1 387 651	84,4	257 192	15,6	1 645 035	100,0
1972/1973						
Français	1 337 079	98,1	25 307	1,9	1 362 386	84,8
Anglais	10 163	5,6	172 812	94,4	182 975	11,4
Autre	8 323	13 7	52 260	86,3	60 771	3,8
Total	1 355 565	84,4	250 399	15,6	1 606 132	100,0
1973/1974						
Français	1 273 367	98,1	25 230	1,9	1 298 597	84,6
Anglais	10 340	5,9	164 020	94,1	174 360	11,4
Autre	10 647	17,3	50 904	82,7	61 551	4,0
Total	1 294 354	84,4	240 154	15,6	1 534 508	100,0

SOURCE : Lespérance (1974, tableau A-1).
NOTE : Comprend les réseaux public et privé, mais, sauf en 1969/1970, les effectifs du collégial public ne sont pas inclus.

TABLEAU 2.6
CHOIX SCOLAIRES PAR GROUPE LINGUISTIQUE,
CERTAINES RÉGIONS ADMINISTRATIVES SCOLAIRES DU QUÉBEC, 1971/1972 et 1972/1973

RÉGION, ANNÉE SCOLAIRE ET LANGUE MATERNELLE	DISTRIBUTION (EN %) PAR LANGUE D'ENSEIGNEMENT		DISTRIBUTION (EN %) PAR LANGUE MATERNELLE
	Français	Anglais	
MONTRÉAL			
1971/1972			
Français	97,2	2,8	74,9
Anglais	7,4	92,6	18,8
Autre	10,2	89,8	6,3
1972/1973			
Français	97,1	2,9	75,6
Anglais	4,9	95,1	17,9
Autre	9,8	90,2	6,5
QUÉBEC SANS MONTRÉAL			
1971/1972			
Français	99,2	0,8	94,8
Anglais	6,7	93,3	4,5
Autre	55,7	44,3	0,7
1972/1973			
Français	99,1	0,9	94,9
Anglais	8,4	91,6	4,3
Autre	51,7	48,3	0,8
CANTONS-DE-L'EST			
1971/1972			
Français	98,7	1,3	88,3
Anglais	5,3	94,7	11,5
Autre	58,2	41,8	0,2
1972/1973			
Français	98,0	2,0	89,0
Anglais	7,4	92,6	10,7
Autre	23,2	76,8	0,3
OUTAOUAIS			
1971/1972			
Français	99,1	0,9	83,6
Anglais	6,4	93,6	15,7
Autre	30,3	69,7	0,7
1972/1973			
Français	98,8	1,2	82,7
Anglais	9,3	90,7	16,6
Autre	35,1	64,9	0,7
AUTRES RÉGIONS			
1971/1972			
Français	99,2	0,8	96,7
Anglais	7,6	92,4	2,5
Autre	58,2	41,8	0,8
1972/1973			
Français	99,2	0,8	97,0
Anglais	8,1	91,9	2,2
Autre	54,5	45,5	0,8

région de Montréal n'est pas différente de l'ensemble du Québec à ce titre et que les proportions sont restées stables dans le temps. En appliquant ces proportions à l'effectif du secteur privé par langue d'enseignement dans la région de Montréal, nous obtiendrons une évaluation des effectifs du secteur privé de niveau précollégial. Si nous ajoutons ces effectifs à ceux du secteur public, nous obtenons la répartition par langue d'enseignement que voici :

	Français	Anglais	Total
1973/1974	596 850	199 683	796 633
	(74,9 %)	*(25,1 %)*	*(100 %)*
1974/1975	578 647	201 587	780 232
	(74,2 %)	*(25,8 %)*	*(100 %)*
1975/1976	559 458	202 599	762 057
	(73,4 %)	*(26,6 %)*	*(100 %)*
1976/1977	540 942	192 285	733 227
	(73,8 %)	*(26,2 %)*	*(100 %)*

Par rapport au secteur public seul, l'ajout du secteur privé fait paraître moins importante la diminution du français langue d'enseignement à Montréal : au lieu de un point et demi de pourcentage, il ne s'agit plus que d'un point. La baisse subsiste cependant, et, malgré les réserves qu'il faut apporter à ce calcul hypothétique, on doit chercher ailleurs l'explication d'une bonne partie de la baisse relative du français comme langue d'enseignement.

Deux autres facteurs peuvent expliquer l'évolution des proportions respectives du français et de l'anglais comme langues d'enseignement dans les secteurs publics et privés réunis : l'évolution des choix de la langue d'enseignement par langue maternelle ou bien encore la modification du poids relatif des groupes linguistiques en présence. Nous allons maintenant essayer de mesurer leur importance respective. Les tableaux 2.5 et 2.6 sont les seuls où l'on trouve à la fois la langue maternelle et la langue d'enseignement, permettant donc de distinguer les deux facteurs l'un de l'autre. Malheureusement, les séries chronologiques sont très courtes et ne comportent pas d'effectifs par niveau de cours. Le niveau collégial privé est inclus, mais non le public, où les déclarations de langue maternelle ne sont pas utilisables. Comme le collégial privé est relativement peu important, ces données doivent représenter assez bien l'évolution de l'ensemble des niveaux précollégiaux. Il faut noter la stabilité de la répartition selon la langue maternelle pour les francophones et la lente diminution des anglophones au profit des allophones (voir le tableau 2.5). On remarque surtout la quasi-équivalence entre la proportion des francophones et la proportion de langue d'enseignement française. Autrement dit, c'est comme si les anglophones se trouvaient augmentés de tous ceux dont la langue maternelle n'est pas une langue d'enseignement. Grâce aux données recoupées, on voit qu'il n'en est pas tout à fait ainsi, car des phénomènes compensatoires se produisent : si en 1972/1973, dix mille anglophones étudient en français, il y a vingt-cinq mille francophones étudiant en anglais auxquels s'ajoute la vaste majorité des allophones. Alors que, pendant les quatre premières années que comporte le tableau 2.5, les allophones augmentaient régulièrement leur participation à l'école anglaise, l'année 1973/1974 voit augmenter de 3,5 points leur proportion, très faible encore cependant (17,3 %), à l'école française.

Si l'on examine maintenant la situation au niveau régional, pour lequel on ne dispose que des années 1971/1972 et 1972/1973, on voit apparaître des différences importantes (voir le tableau 2.6). À Montréal, 90 % des allophones et 3 % des francophones fréquentent l'école anglaise. Ainsi, le réseau anglais regroupe 25 % de la clientèle, alors que 18 % seulement de la population scolaire est anglophone. Dans le reste du Québec, sauf l'Outaouais, les allophones fréquentent en majorité l'école française, mais ils sont fort peu nombreux, avec moins de 1 % de la population scolaire. L'assimilation des allophones à l'un ou à l'autre groupe est au coeur du débat linguistique. Depuis Saint-Léonard, surtout, l'opinion publique perçoit leur anglicisation comme une menace à la survie d'un Québec français. Les tableaux 2.5 et 2.6 montrent bien que l'intégration des allophones à l'école française est loin de se réaliser sous le régime du libre choix qui a prévalu, rappelons-le, jusqu'à l'application de la Loi 22

TABLEAU 2.7
RÉPARTITION DES ÉLÈVES D'UNE ORIGINE AUTRE QUE FRANÇAISE OU BRITANNIQUE, ENTRE CLASSES FRANÇAISES ET ANGLAISES DE LA C.E.C.M., 1930/1931 À 1971/1972

	CLASSES FRANÇAISES		CLASSES ANGLAISES		
ANNÉE	Effectif	%	Effectif	%	TOTAL
1930/1931	3 713	52,2	3 261	46,8	6 974
1935/1936	3 896	49,0	4 185	52,8	7 924
1940/1941	3 052	40,9	4 414	59,1	7 266
1945/1946	2 203	35,8	3 956	64,2	6 159
1950/1951	2 287	34,3	4 390	65,7	6 677
1955/1956	3 921	30,7	8 866	69,3	12 787
1961/1962	5 922	25,5	17 287	74,5	23 200
1966/1967	4 880	15,9	25 724	84,1	30 604
1971/1972	3 218	10,8	26 542	89,2	29 760

SOURCE : Québec, Comm. d'enq. sur la sit. de la langue franç. et sur les droits linguistiques au Québec (1972b, p. 492, tableau A-17).

en 1975/1976. On peut s'inquiéter du peu d'attraction qu'a le français pour les allophones, mais il faut rappeler qu'il n'en a pas toujours été ainsi. Le tableau 2.7, dont les données, il est vrai, ne sont pas tout à fait de même nature, puisqu'il s'agit d'origine ethnique, montre qu'à Montréal, dans les années 1930, les allophones catholiques se partageaient à peu près également entre les réseaux français et anglais. On y voit l'anglais accroître son attraction tout au long de la période, jusqu'à retenir 90 % des allophones en 1971/1972.

Nos données identifiant les choix scolaires pour chaque groupe linguistique s'arrêtent à 1973/1974, bien avant la mise en application de la Loi 22. Il semble bien que les données plus récentes ne soient pas fiables, à cause des changements de déclaration des parents. À la C.E.C.M., par exemple, les élèves de langue maternelle anglaise inscrits au secteur anglais étaient au nombre de 6 976 en 1974/1975 et de 11 707 en 1975/1976, ce qui représentait 16,3 % des effectifs en 1974/1975, mais 29 % en 1975/1976 (Proulx, 1976 p. 187). La réticence des autorités à les rendre publiques pour l'ensemble du Québec est compréhensible. Nous devrons donc estimer l'évolution récente des choix scolaires des groupes linguistiques, celui des allophones en particulier.

Le tableau C.15 montre, pour les régions administratives du Québec, l'évolution de la population scolaire de 1973/1974 à 1976/1977. En comparant avec le tableau C.12, qui montre seulement le secteur public, on remarque que seule la région de Montréal a une baisse moins marquée de la proportion d'élèves étudiant en français. Les autres régions évoluent de façon similaire. Pour mesurer les rôles respectifs des choix scolaires et du poids relatif des groupes de langue maternelle, nous devons faire des évaluations pour les années 1974/1975 à 1976/1977. De 1969/1970 à 1973/1974, dans l'ensemble du Québec, nous avons vu, au tableau 2.5, que la proportion d'enfants recevant l'enseignement en anglais est restée fixe à 15,6 %. Elle aurait dû diminuer légèrement puisque la proportion d'anglophones est passée de 12,5 % à 11,4 % de 1969/1970 à 1973/1974. Elle n'a pas diminué principalement parce que les francophones ont augmenté leur préférence de l'anglais de 1,6 % à 1,9 %. Les allophones ne sont pas allés davantage vers l'anglais, mais leur poids relatif est passé de 3 % à 4 %. Que s'est-il passé dans les années récentes? On sait, par les données non recoupées du tableau C.15, que la proportion recevant l'enseignement en français a diminué dans l'ensemble du Québec, passant de 84,5 % en 1973/1974 à 83,8 % en 1976/1977.

TABLEAU 2.8
ÉVOLUTION DES CHOIX SCOLAIRES SELON LA LANGUE MATERNELLE, QUÉBEC SANS MONTRÉAL, 1973/1974-1976/1977

	ANNÉE							
	1973/1974		1974/1975		1975/1976		1976/1977	
	Langue d'enseignement							
	Français	*Anglais*	*Français*	*Anglais*	*Français*	*Anglais*	*Français*	*Anglais*
Répartition observée en %	*94,77*	*5,23*	*94,70*	*5,30*	*94,69*	*5,31*	*94,70*	*5,30*
LANGUE MATERNELLE	*Répartition hypothétique avec les choix scolaires de 1971/1972*							
Français	695 163	5 606	673 550	5 432	649 227	5 236	626 790	5 055
Anglais	2 152	29 974	2 105	29 320	2 124	29 516	2 090	29 111
Autre	2 454	1 951	2 630	2 091	2 865	2 278	2 777	2 208
Total	699 769	37 531	678 285	36 843	654 216	37 090	631 657	36 374
Répartition en %	*94,91*	*5,09*	*94,85*	*5,15*	*94,63*	*5,36*	*94,56*	*5,44*
LANGUE MATERNELLE	*Répartition hypothétique avec les choix scolaires de 1972/1973*							
Français	694 462	6 307	672 871	6 111	648 573	5 890	626 158	5 687
Anglais	2 699	29 427	2 640	28 785	2 663	29 037	2 621	28 580
Autre	2 277	2 128	2 441	2 280	2 659	2 484	2 577	2 408
Total	699 438	37 862	677 952	37 176	653 895	37 411	631 356	36 675
Répartition en %	*94,86*	*5,14*	*94,80*	*5,20*	*94,59*	*5,41*	*94,51*	*5,49*

SOURCES : Tableau 2.6 pour les choix scolaires et tableau C.15 pour les effectifs par langue maternelle.

Si nous distinguons Montréal du reste du Québec, nous voyons que la diminution est de un point de pourcentage (le pourcentage du français est passé de 75,1 % à 74,0 %) à Montréal, tandis que, dans le reste du Québec, la proportion est restée stable à 94,7 % malgré une légère diminution de l'importance relative des francophones de langue maternelle. En appliquant aux données récentes les choix scolaires observés dans ces deux régions en 1971/1972 et 1972/1973, nous pourrons déterminer approximativement lequel des deux facteurs a joué le plus grand rôle. Le principe de cette méthode est celui de la population-type. En supposant que les choix scolaires soient demeurés les mêmes qu'en 1971/1972 ou 1972/1973, le seul facteur en jeu est alors la répartition par langue maternelle. En comparant la répartition hypothétique ainsi obtenue à la répartition observée, nous pouvons établir la part respective de l'un et de l'autre facteur dans l'évolution observée. Signalons que les différences que nous étudions sont fort petites, quelques dixièmes de un pour cent seulement. Avec ce que nous savons des défectuosités des données, le raisonnement qui suit repose sur des bases plutôt fragiles. C'est plutôt l'orientation systématique des résultats dans un sens donné qui nous permettra de tirer des conclusions.

Le tableau 2.8 présente les résultats de ces calculs hypothétiques pour l'ensemble du Québec sans Montréal. En 1976/1977, dans le reste du Québec, si les choix scolaires étaient restés comme en 1971/1972 et en 1972/1973, du seul fait de la diminution des francophones de langue maternelle (passés de 95 % à 94,6 %), la proportion d'enfants recevant leur enseignement en français serait passée à 94,5 %. Or, d'après les données observées, elle n'a pas changé depuis 1971/1972, oscillant entre 94,8 % et 94,7 %. On doit donc conclure que les choix scolaires se sont quelque peu francisés. En 1976/1977, d'ailleurs, c'est la première fois qu'on observe une proportion plus forte d'enfants recevant leur enseignement en français que d'enfants de langue maternelle française. Voyons maintenant les années antérieures. En 1975/1976, on observe le même phénomène qu'en 1976/1977, mais, en 1973/1974 et en 1974/1975, par contre, la proportion d'enfants étudiant en français a été inférieure à ce qu'elle aurait été avec les choix scolaires de 1971/1972 et de 1972/1973. Autrement dit, la francisation des deux dernières années aurait été précédée d'une anglicisation d'égale durée. Nous savons que, pour ces deux années seulement, les élèves de classes d'immersion ont été considérés comme recevant leur enseignement en français. Comme cela a pour effet de gonfler la proportion d'enfants recevant leur enseignement en français, la différence observée est donc un minimum, dans l'hypothèse, bien sûr, où les données par

TABLEAU 2.9
ÉVOLUTION DES CHOIX SCOLAIRES SELON LA LANGUE MATERNELLE, RÉGION ADMINISTRATIVE SCOLAIRE DE MONTRÉAL, 1973/1974-1976/1977

	ANNÉE							
	1973/1974		1974/1975		1975/1976		1976/1977	
	Langue d'enseignement							
	Français	*Anglais*	*Français*	*Anglais*	*Français*	*Anglais*	*Français*	*Anglais*
Répartition observée en %	*75,07*	*24,93*	*74,30*	*25,70*	*73,60*	*26,40*	*73,99*	*26,01*
LANGUE MATERNELLE	*Répartition hypothétique avec les choix scolaires de 1971/1972*							
Français	586 693	16 901	566 556	16 321	551 498	15 887	530 746	15 289
Anglais	10 557	132 111	10 449	130 754	10 435	130 585	10 048	125 738
Autre	5 692	50 113	6 328	55 707	6 157	54 204	5 988	52 714
Total	602 942	199 125	583 333	202 782	568 090	200 676	546 782	193 741
Répartition en %	*75,17*	*24,83*	*74,20*	*25,80*	*73,90*	*26,10*	*73,84*	*26,16*
LANGUE MATERNELLE	*Répartition hypothétique avec les choix scolaires de 1972/1973*							
Français	586 090	17 504	565 974	16 903	550 931	16 454	530 200	15 835
Anglais	6 991	135 677	6 919	134 284	6 910	134 110	6 654	129 132
Autre	5 469	50 336	6 079	55 926	5 915	54 446	5 753	52 949
Total	598 550	203 517	578 972	207 143	563 756	205 010	542 607	197 916
Répartition en %	*74,63*	*25,37*	*73,65*	*26,35*	*73,33*	*26,67*	*73,27*	*26,73*

SOURCES : Tableau 2.6 pour les choix scolaires et tableau C.15 pour les effectifs par langue maternelle.

langue maternelle ne sont pas entachées d'erreurs ou que l'erreur est constante tout au long de la période.

Le tableau 2.9 présente les mêmes calculs pour la région administrative scolaire de Montréal. Avec les choix scolaires de 1971/1972 ou de 1972/1973, la proportion du français langue d'enseignement dans la région de Montréal aurait été plus faible qu'elle ne l'a été en 1976/1977. Ainsi, l'évolution de la proportion du français langue d'enseignement, qui est passée de 75,1 % en 1973/1974 à 74 % en 1976/1977, s'explique par la diminution relative du poids des francophones de langue maternelle au profit des anglophones et des allophones dont les choix scolaires sont fortement orientés vers l'anglais. Mais, si l'évolution était due à ce seul facteur, la baisse aurait été plus forte, et on doit en conclure qu'une certaine francisation des choix scolaires s'est produite, en 1976/1977 du moins. Ce raisonnement suppose que la répartition par langue maternelle est correcte. Cependant, si, comme certains le croient*, les proportions d'anglophones sont surestimées, s'il y a eu substitution, certains allophones devenant des anglophones, l'écart devrait être moins important. De toute façon, il y a eu une certaine francisation, mais notre procédé ne permet pas de déterminer quel groupe linguistique en est responsable. Notons qu'il suffirait que les francophones fréquentent l'école française à 98 % pour obtenir le 74 % observé.

Pour les années 1973/1974 et 1975/1976, nos évaluations encadrent l'évolution observée, tandis qu'en 1974/1975, nous retrouverons la situation de 1976/1977 où aucune évaluation ne parvient à reproduire la situation observée. Le classement différent des classes d'immersion pour les années 1973/1974 et 1974/1975 vient peut-être obscurcir le tableau. Il faut noter que la proportion d'enfants de langue maternelle française à l'école passe de 75,2 % à 73,8 % de 1973/1974 à 1976/1977, mais, en 1971/1972, elle était de 74,9 % et, en 1972/1973, de 75,6 %. Les données de rencensement (les tableaux C.3 à C.8) montrent une baisse du même ordre de grandeur chez les 5-14 ans, où la proportion de francophones est passée de 71,6 % en 1971 à 70 % en 1976, tandis que les anglophones et les allophones passaient respectivement de 20,3 % et 8,1 % à 21 % et 8,9 %. Ces dernières proportions sont bien supérieures à celles qu'on observe chez les écoliers, mais il ne s'agit pas tout à fait du même découpage territorial.

Malgré l'incertitude quant à la qualité des données, il semble que, dans la région administrative de Montréal comme dans le reste du Québec, il y ait eu une légère francisation des choix scolaires, en 1976/1977 du moins. La baisse relative du français comme langue d'enseignement est due à la diminution relative du poids des francophones de langue maternelle et non à une anglicisation des choix scolaires. Ce résultat nous semble important, puisqu'il va à l'encontre d'une opinion largement répandue voulant que les francophones et les allophones aient eu tendance à fréquenter l'école anglaise de plus en plus dans les années récentes.

On se souvient que la Loi 22 est entrée en vigueur pour l'année scolaire 1975/1976 et que le ministère de l'Éducation a pris en main son application en 1976/1977 (voir le chapitre un). Récemment, le M.E.Q. a rendu publique une étude qui tente de mesurer les effets de la Loi 22 et qui conclut à son inefficacité (Bisson, 1977). Malheureusement, cette étude ne porte que sur la première année d'application de la Loi et n'établit pas de distinction selon le niveau de cours. C'est dommage, car il semble évident, la Loi ne s'appliquant qu'aux nouvelles admissions, que le changement dans l'ensemble de la population à l'école ne saurait être important pour une seule année. Malgré ces limites, l'auteur trouve que la proportion d'élèves de langue maternelle anglaise, parmi ceux étudiant en anglais, a augmenté, mais il croit que cette augmentation est due en grande partie à une mauvaise déclaration de langue maternelle de la part des allophones. Le fait que la Loi 22 ne s'applique pas au secteur privé a aussi contribué à diminuer son effet de francisation.

> L'accroissement de la clientèle scolaire du secteur anglais privé et aussi la baisse relative du nombre d'élèves de langue maternelle anglaise de ce secteur laissent croire que le réseau privé a constitué un milieu tout ouvert à quiconque désirait esquiver les objectifs de La Loi 22 (*ibid*., sommaire).

Les données utilisées dans l'étude de Bisson et qui sont vraisemblablement plus complètes contredisent les données publiées ailleurs par le M.E.Q. et qui indiquaient que l'effectif du secteur privé anglais était passé de 10 324 en 1974/1975 à 8 640 en 1975/1976 (voir le tableau C.13). Cette contradiction montre bien les difficultés d'utilisation des données publiées. Cependant, l'hypothèse d'une francisation des choix scolaires ou du moins d'une non-anglicisation nous semble fondée, même si nous ne pouvons l'attribuer avec certitude à la Loi 22, ne sachant pas quel groupe a modifié ses préférences.

Au début des années 1970, la situation démolinguistique de l'école au Québec se caractérisait comme suit : le nombre d'élèves qui reçoivent leur enseignement en français est sensiblement égal au nombre d'élèves dont le français est la langue maternelle, et le nombre d'élèves qui reçoivent l'enseignement en langue anglaise représente à peu près le nombre d'élèves de langue maternelle anglaise et de langue maternelle «autre». Cette situation, perçue comme étant la conséquence d'un régime de libre choix, a été jugée inacceptable par certains et, devant une tendance prévue et observée de la réduction du poids des francophones dans le régime scolaire du Québec, on a voulu changer les règles d'accès. La Loi 101 comme la Loi 22 ont pour but d'inverser la situation définie plus haut en réservant l'école anglaise aux seuls anglophones, de façon à ce que la langue d'enseignement de la majorité devienne celle de tous les allophones. Aucun de ces régimes d'accès à l'école anglaise n'a été appliqué suffisamment longtemps pour qu'il soit possible d'en mesurer pleinement les effets et de vérifier s'ils atteignent le but pour lequel ils ont été mis en place. Les données partielles et d'inégale qualité que nous avons présentées nous ont montré une certaine francisation, ce qui nous incite à croire qu'on a assisté à un renversement

de tendance, provoqué par la Loi 22 sans doute, mais aussi par l'évolution du climat sociopolitique dans son ensemble. Par manque de temps, de données ou de volonté politique, les règles d'accès à l'école anglaise ont été changées sans qu'aucune étude approfondie de leur capacité à répondre à des objectifs précisément exprimés n'ait été entreprise ou rendue publique, du moins à notre connaissance. Étant donné l'état déplorable des statistiques scolaires, et que nous sommes à l'extérieur des organismes qui recueillent les données et qui les diffusent, il nous a fallu poser nos hypothèses, situer notre analyse et dégager une perspective dans un isolement parfois regrettable, mais, espérons-le, fécond.

NOTES

[1] Lorsque ce n'est pas autrement précisé, nos commentaires sur la disponibilité et la fiabilité des données scolaires proviennent de correspondance et de rencontres avec divers fonctionnaires du M.E.Q. Nous avons ainsi appris que le Service de l'information n'est plus responsable des données, le contenu des formulaires étant maintenant déterminé par les services responsables de chaque niveau d'enseignement.

[2] Les recherches commandées par la Commission Gendron en matière de langue d'enseignement ont également été compliquées par l'absence de données chronologiques valables :

> Dans ces circonstances, une description de la situation démographique-linguistique scolaire dans son ensemble et dans ses différences est pratiquement impossible à circonscrire. Le mieux et le plus qu'on puisse recommander, c'est que des statistiques uniformes et précises soient tenues et compilées pendant un laps de temps suffisant pour avoir une idée nette et claire de la situation. Aussi longtemps que de telles statistiques n'auront pas été établies, le risque est grand de légiférer pour les minorités sans discrimination à l'égard de la majorité et des minorités (Québec, Comm. d'enquête sur la sit. de la langue franç. et sur les droits linguistiques au Québec, 1972*b*, p. 218).

[3] On sait que les élèves des classes d'immersion ont été considérés comme étudiant en français en 1973/1974, mais, aux niveaux étudiés, ce transfert ne devrait pas être important. Cependant, comme nous étudions des différences, il en faut peu pour modifier l'évolution. L'évolution du réseau privé est également curieuse, les proportions d'étudiants au professionnel augmentant très rapidement. On peut imaginer que, d'une année à l'autre, certaines écoles perdent ou gagnent le statut d'établissement d'intérêt public ou reconnu pour fins de subventions. Ce commentaire s'applique également, dans une moindre mesure, au niveau collégial.

[4] Selon Mlle Patterson, du Bureau du registraire de l'université McGill (téléphone du 19 février 1979), la répartition par langue maternelle de l'ensemble des étudiants s'établit comme suit :

	1977/1978	1978/1979
	%	%
Anglais	62,9	61,8
Français	15,6	17,1
Autre	21,5	21,1
Total	100,0	100,0

[5] Le rattrapage des universités francophones a été particulièrement important entre 1970 et 1975, comme en témoigne l'étude réalisée par la société METREQ pour le compte de l'Office de la langue française. «Durant cette période, la population de diplômés issue des universités francophones du Québec a en effet augmenté à un rythme annuel de 12,1 %, comparativement à 8,6 % pour la population des universités anglophones» (Girard, Otis et Proulx, 1977, p. 60).

[6] Jean-Pierre Proulx fait une étude attentive de ce phénomène pour chaque commission scolaire de l'Île-de-Montréal (1976, p. 186-192). Voir aussi Amyot (1977, p. 12).

Chapitre trois

Scénarios rétrospectifs

Les scénarios rétrospectifs sont le premier volet de l'analyse prospective que nous entreprenons maintenant, après avoir tenté, dans les chapitres précédents, de connaître l'évolution des structures et des populations scolaires. Cette saisie de la situation d'ensemble et de son évolution n'a pas été facile, divers facteurs contribuant à compliquer l'analyse. Mentionnons le fait que, sauf le libre choix, les régimes d'accès à l'école anglaise ont été en place trop peu de temps et dans des conditions d'application trop variables pour qu'on puisse en évaluer pleinement les effets. La rareté et la qualité inégale des données sur les caractéristiques linguistiques des écoliers nous ont également causé de sérieux problèmes.

Les scénarios rétrospectifs vont nous permettre d'apprécier les effets différentiels qu'auraient eus divers régimes d'accès à l'école anglaise s'ils avaient été appliqués depuis plusieurs années. Cherchant à connaître les effets de divers régimes d'accès à l'école anglaise, qu'ils aient été éprouvés ou non, nous allons préciser, dans la première section de ce chapitre, nos concepts et notre stratégie générale. La seconde section est consacrée à la mise au point des régimes d'accès que nous allons retenir, ainsi qu'aux choix scolaires exprimés dans le cadre du libre choix par les groupes linguistiques en présence. La troisième section exploite les données spéciales obtenues de Statistique Canada. Partant d'effectifs admissibles suivant divers indicateurs, nous déterminerons quels auraient été les choix scolaires propres à chaque groupe et à chaque régime si ces régimes avaient été appliqués depuis longtemps en 1971. Nous obtiendrons ensuite la fraction des enfants fréquentant l'école anglaise sous chaque régime d'accès et nous étudierons les effets sur l'ensemble de la population scolaire dans la dernière section du chapitre.

LES CONCEPTS ET LA TERMINOLOGIE

La méthode d'analyse que nous appelons *scénario rétrospectif* est fort simple en principe. Elle consiste à évaluer quelle aurait été la proportion des enfants fréquentant l'école anglaise en 1971 si, toutes choses étant égales par ailleurs, on avait appliqué depuis longtemps l'un ou l'autre des régimes d'accès proposés. C'est à un exercice de ce genre que s'est livré Réjean Lachapelle (1977*a*) au moment des discussions publiques qui ont précédé l'adoption de la Charte de la langue française. Il comparait le régime actuellement en vigueur à celui proposé par le Conseil supérieur de l'éducation qui voulait réserver l'école anglaise aux seuls enfants de langue maternelle anglaise.

Grâce à des compilations spéciales obtenues de Statistique Canada, nous disposons maintenant de renseignements additionnels sur les caractéristiques linguistiques des enfants d'âge scolaire en 1971 et sur celles de leurs parents (langue maternelle, langue d'usage et connaissance des langues officielles). La question 22 du questionnaire long du recensement de 1971, «Où avez-vous atteint votre niveau de scolarité le plus élevé (primaire et secondaire)?», jamais posée auparavant, comportait comme réponses possibles : nom de la province ou hors du Canada, ou aucune scolarité. Nous connaissons donc le lieu de fin d'études des parents. La langue dans laquelle ces études ont été faites n'est pas précisée, mais, avec les variables linguistiques dont nous disposons, nous pouvons en faire, pensons-nous, une estimation valable. De plus, une certaine différence existe dans la définition de la scolarité. La règle d'accès du régime de la Loi 101 exige que le parent ait fait son cours primaire en anglais en entier au Québec[1]. Nos données ne permettent pas une telle précision puisqu'elles ne concernent que le lieu de la fin de la scolarité la plus élevée, et ce sera le niveau secondaire dans la majorité des cas (voir le chapitre un). Il est difficile d'évaluer dans quelle mesure et dans quel sens cette différence peut jouer.

Conçus comme la première étape de notre analyse prospective, les scénarios rétrospectifs répondent à deux objectifs :

1. Établir l'importance relative de l'école anglaise en 1971 pour chaque régime retenu, selon l'hypothèse que ces divers régimes ont été appliqués depuis plusieurs années.

2. Fournir des indications sur les choix scolaires propres à chaque groupe linguistique dont nous aurons besoin dans le modèle de simulation.

Précisons maintenant les concepts en jeu. Le *choix scolaire* représente simplement la fraction de chaque groupe de langue maternelle qui fréquente l'école anglaise ou française. Le choix scolaire ou l'adoption d'une langue d'enseignement résulte de la combinaison des *préférences* pour l'une ou l'autre langue d'enseignement et des *règles d'accès* particulières à chaque régime.

Résultant de facteurs socioculturels, politiques ou économiques, divers et variables, les préférences manifestent, entre autres choses, les perceptions qu'ont les parents des avantages comparatifs d'une langue en termes de promotion sociale et d'avenir économique. Les diverses règles à l'école anglaise viennent se superposer ou même s'opposer à ces préférences

préexistantes, mais qui sont certes variables et orientables. Sous le régime de libre choix, le choix de l'anglais comme langue d'enseignement par les immigrants allophones n'a pas toujours été aussi massif qu'au cours des dernières années (voir le tableau 2.7). On peut imaginer que, dans une situation où les avantages du français seraient plus grands, les préférences iraient plus vers le français. Nous essaierons d'identifier les préférences ayant cours en 1971 dans la section suivante.

Les règles d'accès à l'école anglaise déterminent les effectifs d'enfants ayant le droit de fréquenter l'école anglaise, mais c'est en tenant compte des préférences de chaque groupe que nous obtiendrons une évaluation du nombre d'enfants effectivement présents à l'école anglaise. Les régimes que nous nous proposons d'étudier veulent couvrir l'éventail des situations plausibles. Le nombre de *régimes d'accès à l'école anglaise* qu'il est loisible à chacun d'imaginer est fort grand, entre les deux extrêmes que sont le libre choix de l'une ou de l'autre langue d'enseignement et la présence d'un seul réseau. La section suivante présente les sept régimes que nous avons retenus. Entre les régimes que nous appliquons à la population recensée en 1971 et les régimes réels identiques dans leur principes, mais qui fonctionneraient avec des règles d'accès précises, des modalités d'application, des exemptions et des mesures transitoires appropriées, il y a bien une distance qu'il ne faudra pas oublier dans l'interprétation de nos résultats.

LES RÉGIMES D'ACCÈS ET LES PRÉFÉRENCES

On trouvera, au tableau 3.1, la définition des *sept régimes d'accès à l'école anglaise* que nous avons retenus. Notre choix des régimes les plus pertinents a été guidé par le souci de prendre en compte les régimes qui ont été l'objet de discussions autour de la définition d'un anglophone véritable et des critères pour établir le droit d'un enfant à fréquenter l'école anglaise. Nous avons d'abord retenu les cinq régimes (appelés alors scénarios) utilisés dans les prévisions de clientèle scolaire du M.E.Q. (Bisson et St-Germain, 1977; Amyot, Bisson et St-Germain, 1977). Notre mise en oeuvre est cependant fort différente. La détermination des choix scolaires propres à chaque régime a été faite en combinant les divers renseignements apportés par l'étude du passé en vue d'établir un continuum : du régime le moins restrictif en allant vers le plus restrictif, les effectifs admis à l'école anglaise seront de plus en plus faibles. Nous avons ajouté deux régimes en vue de compléter l'éventail des régimes pertinents. Les régimes que nous proposons sont une version simplifiée d'une réalité que nous savons complexe et fluctuante. Nous supposons que les régimes sont appliqués parfaitement, sans exemptions ou mesures transitoires et de façon uniforme à travers tout le territoire du Québec et quelle que soit la religion ou le statut de l'établissement scolaire[2].

Le libre choix, qui a été en vigueur au Québec jusqu'en 1974/1975, est le régime le moins restrictif à partir duquel les autres seront dérivés. Il est donc fort important de bien le calibrer. Nous considérons que le régime de libre choix permet à chaque personne d'exprimer librement sa préférence pour l'une ou l'autre langue d'enseignement. Ces préférences seront analysées après la présentation des régimes retenus. Le régime *B*, dit connaissance de l'anglais, s'inspire directement de la Loi 22, qui a été appliquée au Québec au cours des années scolaires 1975/1976 et 1976/1977.

TABLEAU 3.1
DÉFINITION DES SEPT RÉGIMES D'ACCÈS À L'ÉCOLE ANGLAISE

Régime		Règle d'accès à l'école anglaise
A	Libre choix	Pas de restriction; chacun est libre de choisir l'une ou l'autre langue d'enseignement
B	Connaissance de l'anglais	L'enfant doit connaître suffisamment l'anglais pour recevoir l'enseignement dans cette langue : caractéristique maniable
C	Langue maternelle	L'enfant doit être de langue maternelle anglaise : caractéristique légèrement maniable
D	Option monde	Un des parents a fréquenté l'école anglaise ici ou ailleurs : caractéristique assez peu maniable
E	Option Canada	Un des parents a fréquenté l'école anglaise au Canada : caractéristique peu maniable
F	Option Québec	Un des parents a fréquenté l'école anglaise au Québec : caractéristique peu maniable
G	Option Québec stricte	Les deux parents ont fréquenté l'école anglaise au Québec : caractéristique peu maniable

L'opinion exprimée par le Conseil supérieur de l'éducation et par divers groupes d'opinion sert de base aux régimes *C* et *D*. Dans ces deux régimes, en effet, on permet l'accès à l'école anglaise aux seuls anglophones, quelle que soit leur provenance. À partir de cette seule restriction, on peut d'ailleurs imaginer plus que deux régimes en définissant, de manière différente, le critère d'accès. Nous considérons les régimes *C* et *D* comme des variantes d'un même point de vue où on ne désire pas établir de distinction entre migrants et résidants. L'éligibilité est basée sur la langue, ce qui introduit une distinction entre les divers groupes d'immigrants.

Le régime *C* dit que le critère d'accès est la langue maternelle anglaise, seuls les enfants anglophones pouvant aller à l'école anglaise. Ce régime peut sembler séduisant par sa simplicité, mais il est fort délicat d'application, la langue maternelle d'un enfant étant une caractéristique relativement maniable. Si on suppose, par exemple, que tous les enfants anglophones sont à l'école anglaise et seulement ceux-là, la répartition des enfants par langue maternelle nous fournit immédiatement la proportion d'enfants étudiant en anglais. Mais le jeu des préférences interviendra ici aussi. Le régime *C* ne représente pas de contrainte pour les anglophones et, ainsi que le régime *B*, leur permet d'exprimer leurs préférences propres. La règle d'accès du régime *D*, que nous appelons option monde, a été conçue comme une extension du régime de la Loi 101. Nous servant du critère de fréquentation scolaire des parents, l'accès à l'école anglaise est permis à tous les enfants dont un des parents a fréquenté l'école anglaise ici ou ailleurs dans le monde.

Le régime *E*, dit option Canada, c'est la Loi 101 avec accords de réciprocité entre les provinces tels que prévus à l'article 86. Sont admissibles à l'école anglaise les enfants dont un des parents a fréquenté l'école anglaise au Canada. Le régime *F* est le régime de la Loi 101 sans mesures transitoires ou d'exception. Sont admissibles à l'école anglaise les enfants dont un des parents a fréquenté l'école anglaise au Québec[3]. Le régime *G*, dit option Québec stricte, est le plus restrictif que nous présentions. Il réserve l'école anglaise aux seuls anglophones de souche québécoise. Pour qu'un enfant soit admis à l'école anglaise, ses deux parents doivent avoir fréquenté l'école anglaise au Québec. Tous les immigrants sont versés automatiquement à l'école française de même que les résidants francophones.

Les *préférences* observées sous le régime de libre choix dans l'ensemble du Québec, vers 1969-1974, représentaient une attraction forte vers l'anglais : environ 85 % des allophones, 94 % des anglophones et 2 % des francophones fréquentaient l'école anglaise. Attraction forte, en effet, puisque les anglophones, qui ne représentent que 12 % des enfants à l'école, réussissent à intégrer à l'école anglaise 85 % des allophones, alors que les francophones, qui comptent près de 85 % des effectifs, n'attirent que 15 % des allophones (voir le tableau 2.5). Ce sont ces choix scolaires que nous conservons comme point de départ pour nos scénarios rétrospectifs, considérant qu'ils sont représentatifs de la situation de 1971. Le statut migratoire est déterminant dans plusieurs régimes d'accès. En 1971, le lieu de naissance nous fournit une indication de la répartition des enfants d'âge scolaire à ce point de vue. Le tableau 3.2 montre bien la différence entre les groupes linguistiques. Alors que les effectifs nés à l'étranger se répartissent à peu près également par langue maternelle, l'apport qu'ils représentent pour chaque groupe est fort différent. Négligeable pour les francophones, il est de 25 % pour les allophones. Pour les anglophones, les enfants nés ailleurs au Canada représentent 15 % du groupe, deux fois plus que ceux en provenance de l'étranger. On peut présumer que le statut migratoire a un effet sur les préférences scolaires, comme il en a sur la mobilité linguistique. Nous supposons que, chez les immigrants, la propension vers l'anglais est plus forte. Les taux de mobilité linguistique selon l'âge et le lieu de naissance en 1971 (Lachapelle et Henripin, 1980) confirment cela. Autour de 20 ans, les francophones nés au Québec ont une mobilité linguistique inférieure à 1 %; le taux atteint 8 % pour ceux qui sont nés dans le reste du Canada et 10 % pour ceux que sont nés à l'étranger. Chez les anglophones, la mobilité vers le français est notablement plus faible pour ceux qui sont

TABLEAU 3.2
ENFANTS DE 5 À 14 ANS SELON LA LANGUE MATERNELLE ET LE LIEU DE NAISSANCE, QUÉBEC, 1971

	LANGUE MATERNELLE							
	Anglais		Français		Autre		Total	
LIEU DE NAISSANCE	*Effectif*	%	*Effectif*	%	*Effectif*	%	*Effectif*	%
Au Québec	124 84[4]	77,7	1 060 485	97,5	42 180	73,5	1 227 510	94,0
Ailleurs au Canada	23 970	14,9	16 225	1,5	740	1,3	40 935	3,2
À l'étranger	11 860	7,4	10 445	1,0	14 440	25,2	36 745	2,8
Total	160 675	100,0	1 087 155	100,0	57 360	100,0	1 305 190	100,0
(%)	*(12,3)*		*(83,3)*		*(4,4)*		*(100,0)*	

SOURCE : Tableau C.16

nés ailleurs au Canada (2 %) ou à l'étranger (3 %) que pour les Québécois de naissance (6 %). Pour les allophones, dont une bonne partie sont des immigrés de fraîche date, le 15 % observé nous semble convenir aussi bien aux résidants qu'aux immigrants en provenance de l'étranger. Les taux de mobilité linguistique vers l'anglais des allophones nés au Canada sont notablement plus élevés que ceux des allophones nés au Québec ou à l'étranger. Nous considérons donc que leur propension à l'anglais est identique à celle des anglophones en provenance du reste du Canada. Ces évaluations des choix scolaires par lieu de naissance nous seront particulièrement utiles comme point de départ dans les régimes où le statut migratoire est un facteur discriminant.

Considérant les enfants de 5 à 14 ans en 1971 comme une population scolaire, nous obtenons une fraction de 17 % à l'école anglaise sous un régime de libre choix (voir le tableau 3.3). C'est une proportion plus élevée que ce qui a été observé dans les années encadrantes et qui tournait autour de 15,6 % (voir le tableau 2.5). Par rapport à la population recensée, la population scolaire comptait, d'après ces données, un peu plus de francophones et notablement moins d'allophones. Ainsi, la population que nous utiliserons dans les calculs ultérieurs est assez différente de la population à l'école d'après les statistiques du M.E.Q.. Les proportions obtenues ne sont donc pas strictement comparables.

LES CHOIX SCOLAIRES DE CHAQUE GROUPE LINGUISTIQUE

Nous venons de présenter le scénario qui correspond au libre choix. Il s'agit maintenant de mettre au point les scénarios des six autres régimes d'accès. Nous allons chercher des indicateurs d'admissibilité qui, combinés avec les préférences, nous fourniront les choix scolaires propres à chaque groupe linguistique. Afin d'obtenir des indications sur les effectifs admissibles, nous utiliserons les données recoupées sur les caractéristiques linguistiques des enfants et des parents et sur le lieu de fin d'études des parents, obtenues de Statistique Canada.

Le tableau C.17 montre la répartition des enfants de 0 à 14 ans selon le groupe d'âges, la situation familiale et la langue maternelle. En comparant la répartition selon la langue maternelle avec celle des enfants à l'école du tableau 2.5, on voit que la proportion des francophones est notablement inférieure : la population à l'école étant plus âgée que celle dont nous disposons, cela n'a pas de quoi surprendre, vu l'accroissement de la proportion des francophones avec l'âge, observé jusqu'à 20 ans environ en 1971, et la diminution parallèle des allophones (voir le tableau C.2). En ce qui concerne la situation familiale, on voit que moins de 2 % des enfants ne vivent pas dans des familles (au sens du recensement), c'est-à-dire avec l'un ou l'autre de leurs parents. Il n'y a que 34 000 enfants dans l'ensemble du Québec pour lesquels il n'est pas possible de déterminer les caractéristiques du père ou de la mère.

La langue maternelle de l'enfant est une variable importante pour déterminer l'orientation linguistique du foyer d'origine; c'est également la variable servant de critère d'accès dans certains régimes que nous étudions; c'est enfin la variable pour laquelle les données chronologiques sont les plus complètes. Dans la mise au point des scénarios rétrospectifs, nous allons étudier séparément chaque groupe de langue maternelle. Le raisonnement que nous exposerons, passant d'un régime à l'autre et des effectifs admissibles aux choix scolaires, sera ainsi plus facile à suivre. Nous ne gardons, aux fins d'études, que les groupes des 5–9 ans et des 10-14 ans; le groupe des 0-4 ans a été éliminé, car il s'agit, pour une bonne part, d'enfants n'ayant pas complété l'apprentissage de leur langue maternelle.

TABLEAU 3.3
FRACTIONS* ET EFFECTIFS À L'ÉCOLE ANGLAISE SOUS UN RÉGIME DE LIBRE CHOIX, QUÉBEC, 1971

	LANGUE MATERNELLE							
	Anglais		Français		Autre		Total	
LIEU DE NAISSANCE	*Fraction*	*Effectif*	*Fraction*	*Effectif*	*Fraction*	*Effectif*	*Fraction à l'école anglaise*	*Effectif*
Au Québec	0,93	116 106 *(67,9)*	0,02**	19 089 *(11,1)*	0,85	35 853 *(21,0)*	13,9	171 048 *(100,0)*
Ailleurs au Canada	0,98	23 491 *(92,1)*	0,08	1 298 *(5,1)*	0,98	725 *(2,8)*	62,3	25 514 *(100,0)*
À l'étranger	0,97	11 504 *(46,3)*	0,10	1 045 *(4,2)*	0,85	12 274 *(49,5)*	67,6	24 823 *(100,0)*
Tous lieux réunis	0,94	151 101 *(68,2)*	0,02	21 432 *(9,7)*	0,85	48 852 *(22,1)*	17,0	221 385 *(100,0)*

SOURCES : Tableau 3.2 et texte.

* Point de départ de nos scénarios rétrospectifs, les fractions retenues pour le régime de libre choix représentent notre estimation des préférences en 1971.

** Il s'agit plus précisément de 0,018.

encore moins d'une langue seconde. Nous utiliserons ces données, cependant, dans certains cas particuliers ayant rapport aux caractéristiques des parents.

Le tableau 3.4 présente les indicateurs d'admissibilité qui ont pour but d'identifier les *enfants de langue maternelle anglaise* admissibles suivant la règle d'accès propre à chaque régime. Tous les enfants de langue maternelle anglaise sont admissibles sous les régimes *A* et *B* puisque tous connaissent l'anglais par définition. Donc le régime *B*, qui exige de connaître l'anglais, n'est pas une restriction pour eux. Mais ces enfants connaissent-ils vraiment l'anglais? On voit que 5,7 % des enfants de 5-14 ans n'ont pas l'anglais comme langue d'usage. Si on décompose par groupe d'âges, on découvre que c'est le cas de 6 % des 0-4 ans, dont 4,1 % ont le français comme langue d'usage et 1,9 % une autre langue; à 10-14 ans, ce n'est plus le cas que de 5,5 %, dont 1,3 % ont une langue d'usage autre que le français ou l'anglais (voir le tableau C.18). Si on considère le passage à une langue d'usage différente de sa langue maternelle comme un transfert linguistique, nos données montrent que, plus on vieillit, moins on effectue de transferts. Cette proposition étant invraisemblable, sauf dans le cas de facteurs conjoncturels exceptionnels, nous devons admettre qu'une certaine proportion des enfants recensés comme étant de langue maternelle anglaise ne le sont pas en réalité, soit à cause du mode d'attribution des doubles déclarations, soit parce que leurs parents ont opéré en leur nom ce que nous avons appelé un transfert anticipé (voir le chapitre deux, p. 31).

Essayons d'expliquer le 94 % du *libre choix* à la lumière de ce que nous savons de la langue d'usage des enfants. Nous avons supposé que les 4 % qui ont le français comme langue d'usage préfèrent tous cette langue comme langue d'enseignement, et que les 2 % qui ont une langue d'usage «autre» préfèrent tous l'anglais.

Langue d'usage		Préférence pour l'anglais	Choix scolaire
Français	0,04	X 0,00	= 0,00
Autre	0,02	X 1,00	= 0,02
Anglais	0,94	*X 0,98*	= 0,92
Total			0,94

TABLEAU 3.4
ENFANTS DE 5 À 14 ANS DE LANGUE MATERNELLE ANGLAISE, ADMISSIBLES À L'ÉCOLE ANGLAISE, SUIVANT DIVERS INDICATEURS ET FRACTION FRÉQUENTANT L'ÉCOLE ANGLAISE SUIVANT LES DIVERS RÉGIMES D'ACCÈS

Régime	Indicateur d'admissibilité*	Effectif admissible	Pourcentage**	Fraction retenue
A	Aucune restriction	160 685	100,0	0,94
B	Connaissance de l'anglais	160 685	100,0	
B	Anglais langue d'usage	151 495	94,3	0,92
	Dans les familles époux-épouse	141 790		
C	Un des parents a l'anglais comme langue d'usage	132 505	93,5	
C	Les deux parents ont l'anglais comme langue d'usage	126 635	89,3	0,90
D	Un des parents a l'anglais comme langue maternelle	126 235	89,0	0,88
E	Un des parents a terminé ses études au Canada et un des parents est de langue d'usage anglaise	115 440	81,4	
E	Un des parents a terminé ses études au Canada et un des parents est de langue maternelle anglaise	112 860	79,6	
E	Un des parents a terminé ses études au Canada – (un des parents est de langue maternelle française et un des parents a terminé ses études au Québec)	97 910	69,1	0,80
F	Un des parents a terminé ses études au Québec et un des parents est de langue d'usage anglaise	96 550	68,1	
F	Un des parents a terminé ses études au Québec et un des parents est de langue maternelle anglaise	94 495	66,6	
F	Un des parents a terminé ses études au Québec – (un des parents est de langue maternelle française et un des parents a terminé ses études au Québec)	78 835	55,6	0,61
G	Les deux parents ont terminé leurs études au Québec	71 350	50,3	
G	Les deux parents ont terminé leurs études au Québec et sont de langue d'usage anglaise	64 225	45,3	
G	Les deux parents ont terminé leurs études au Québec et sont de langue maternelle anglaise	52 840	37,3	0,44

SOURCES : Tableaux C.18 à C.20.

* Il s'agit de caractéristiques pour lesquelles le recensement donne des renseignements qui se rapprochent des règles d'accès de chaque régime.

** Par rapport à l'effectif déclaré au recensement des enfants de langue maternelle anglaise; à partir du régime C il ne s'agit plus que des enfants de langue maternelle anglaise dans les familles époux-épouse.

Ces hypothèses, un peu grossières sans doute, entraînent que les anglophones «véritables» préfèrent l'école anglaise dans une proportion de 98 %.

En régime *B*, en maintenant constantes, comme nous allons le faire pour tous les autres régimes, les préférences fixées pour *A* et en admettant que seuls les enfants qui ont l'anglais comme langue d'usage sont admissibles, il y aura 92 % des enfants anglophones qui fréquenteront l'école anglaise, soit 0,94 X 0,98.

Passons au régime *C*, dit langue maternelle. Si nous considérons qu'un enfant est de langue maternelle anglaise, aux fins du régime *C*, lorsqu'un de ses parents a l'anglais comme langue d'usage, c'est 6,5 % des enfants qui ne sont pas admissibles (la proportion baisse à 5,5 % chez les 0-4 ans, voir le tableau C.19). Si on exige que les deux parents soient de langue d'usage anglaise pour transmettre l'anglais comme langue maternelle à leurs enfants, on trouve 10,7 % d'inadmissibles (9,7 % chez les 0-4 ans). En prenant la moyenne, nous considérerons que 8 % ne sont pas admissibles. Il ne nous est malheureusement pas possible de recouper la langue d'usage des enfants avec celle de leurs parents, mais on peut facilement supposer que ces inadmissibles se trouvent d'abord chez les enfants dont l'anglais n'est pas la langue d'usage. Avec 92 % d'admissibles, c'est 90 % des enfants qui fréquenteront l'école anglaise, soit 0,92 X 0,98.

Le régime *D* est basé sur la fréquentation de l'école anglaise par les parents, mais nos données ne nous fournissent pas d'indications directes là-dessus. Comme tous les régimes qui restent à étudier sont basés sur un critère similaire, commençons par le régime *G*, le plus sévère. Pour qu'un enfant soit admis à l'école anglaise sous ce régime, les deux parents doivent avoir fréquenté l'école anglaise au Québec. Dans l'ensemble des 5-14 ans, 50,3 % des enfants ont des parents ayant tous deux terminé leurs études au Québec (chez les 0-4 ans, la proportion passe à 52 %), mais leurs études n'ont pas été faites en anglais dans tous les cas. Cherchons à identifier les anglophones chez les parents. Si, en plus d'avoir terminé leurs études au Québec, nous exigeons que les deux parents soient de langue d'usage anglaise, nous obtenons 45,3 % d'admissibles. Si les deux parents doivent être de langue maternelle anglaise, il ne reste plus que 37,3 % d'admissibles. Cette dernière fraction est manifestement trop faible, car, sans être de langue maternelle anglaise, on peut fort bien avoir fait ses études en anglais. Le 45 % nous semble correspondre le mieux au critère d'accès du régime *G*, ce qui nous donne 44 % des enfants de langue maternelle anglaise qui fréquenteraient l'école anglaise sous ce régime (0,45 X 0,98).

Le régime *F*, dit option Québec, exige qu'un parent ait étudié en anglais au Québec. 71,4 % des enfants ont un de leurs parents qui a terminé ses études, primaires ou secondaires, au Québec. Si nous exigeons qu'un des parents soit de langue d'usage anglaise, nous passons à 68,1 %; et, s'il doit être de langue maternelle anglaise, à 66,6 %. Nous ne savons pas, cependant, si c'est le même parent qui a l'une et l'autre caractéristique, mais nous savons l'importance des mariages entre les francophones et les anglophones. Si nous soustrayons de l'ensemble des enfants dont un des parents a terminé ses études au Québec ceux dont un des parents est de langue maternelle française, nous obtenons une proportion d'admissibles de 55,6 %. Cette dernière fraction est sans doute trop faible : on peut être francophone et avoir étudié en anglais ou avoir épousé un anglophone qui l'a fait. Nous allons prendre la moyenne des bornes que nous jugeons plausibles, soit 68,1 % et 55,6 %. Nous obtenons ainsi 62 % d'admissibles et 61 % d'enfants qui fréquenteront l'école anglaise sous le régime *F*.

Voyons le régime *E*. Presque 85 % des enfants anglophones ont un parent qui a étudié au Canada (86 % chez les 0-4 ans, voir le tableau C.19). À mesure que nous ajoutons des contraintes linguistiques, la fraction diminue, atteignant 69,1 % lorsqu'on élimine les francophones québécois (voir le tableau 3.4). Nous avons suivi le même raisonnement que dans le régime *F* pour établir la proportion d'admissibles dans le régime *E*, mais en étirant vers le haut les bornes du plausible.

TABLEAU 3.5
CHOIX DE L'ANGLAIS COMME LANGUE D'ENSEIGNEMENT CHEZ LES ENFANTS DE LANGUE MATERNELLE ANGLAISE, SUIVANT LES RÉGIMES D'ACCÈS À L'ÉCOLE ANGLAISE ET LE LIEU DE NAISSANCE

RÉGIME D'ACCÈS		LIEU DE NAISSANCE			
		Tous lieux réunis	Au Québec	Ailleurs au Canada	À l'étranger
A	Libre choix	0,94	0,93	0,98	0,97
B	Connaissance de l'anglais	0,92	0,91*	0,98	0,95
C	Langue maternelle	0,90	0,89	0,95	0,93
D	Option monde	0,86	0,87	0,93	0,92
E	Option Canada	0,80	0,85	0,88	0,08
F	Option Québec	0,61	0,77	0,05	0,01
G	Option Québec stricte	0,44	0,57	—	—

SOURCES : Tableau 3.4 et texte.
* Plus précisément, il s'agit de 0,905.

Les bornes comparables à celles retenues en régime *F* sont 81,4 % et 69,1 %, soit une moyenne de 75 %, mais nous avons jugé que, le reste du Canada étant massivement anglophone, avoir étudié au Canada, c'était, la plupart du temps, avoir étudié en anglais, même si on n'était pas anglophone. Nous avons plutôt considéré qu'il y avait 82 % d'admissibles, ce qui nous donne finalement 80 % d'anglophones fréquentant l'école anglaise sous le régime dit option Canada.

Il nous reste à mettre au point la fraction du régime D. Nous n'avons pas le moyen d'évaluer directement les admissibles, c'est-à-dire ceux dont un des parents aurait étudié en anglais. Nous avions fixé à 92 % les admissibles pour le régime *C*. Le régime *D* ne saurait être très inférieur à cela. Essayons de trouver une approximation. Nous savons que 89 % des enfants ont un parent de langue maternelle anglaise. Nous ajoutons 1 % pour tenir compte de ceux qui ont étudié en anglais tout en n'étant pas de langue maternelle anglaise. Cela fait 90 % d'admissibles et 88 % des enfants qui fréquenteront l'école anglaise (0,90 X 0,98).

Le tableau 3.5 présente les choix scolaires typiques à chaque régime, répartis selon le lieu de naissance des enfants. Cette répartition n'est pas immédiatement utile pour évaluer les effectifs à l'école anglaise en 1971. Elle sera indispensable, avec des adaptations cependant, dans les simulations du chapitre quatre. Elle est cependant riche d'enseignements dès maintenant, dans le cas de certains régimes qui font dépendre du statut migratoire l'accès à l'école anglaise. Nous avions déjà fixé les choix scolaires du régime de libre choix selon le lieu de naissance (voir le tableau 3.3). Partant de ces tendances, nous avons intégré au fur et à mesure les contraintes propres à chaque régime, en respectant la répartition des effectifs en cause. On voit que ce n'est qu'avec les régimes très contraignants que les anglophones nés au Québec sont sérieusement touchés par les régimes d'accès à l'école anglaise. Dans le régime *E*, 82 % d'entre eux ont encore accès à l'école anglaise, et seuls le régime *F* et surtout le régime *G* réduisent sérieusement leurs effectifs, sans toutefois faire baisser la fraction au-dessous de 50 %. Pour les anglophones en provenance du reste du Canada, par définition, la

TABLEAU 3.6
ENFANTS DE 5 À 14 ANS DE LANGUE MATERNELLE FRANÇAISE, ADMISSIBLES À L'ÉCOLE ANGLAISE, SUIVANT DIVERS INDICATEURS ET FRACTION FRÉQUENTANT L'ÉCOLE ANGLAISE SUIVANT LES DIVERS RÉGIMES D'ACCÈS

Régime	Indicateur d'admissibilité *	Effectif admissible	Pourcentage**	Fraction retenue
A	Aucune restriction	1 087 160	100,0	0,0200
B	Connaissance de l'anglais	76 900	7,1	
B	Anglais langue d'usage	9 490	0,9	0,0150
	Dans les familles époux-épouse	975 705		
C	Un des parents a l'anglais comme langue d'usage	17 360	1,8	
C	Les deux parents ont l'anglais comme langue d'usage	4 745	0,5	0,0120
D	Un des parents a l'anglais comme langue maternelle	20 540	2,1	0,0100
E	Un des parents est de langue maternelle anglaise et un des parents a terminé ses études au Canada	20 200	2,1	
E	Un des parents est de langue d'usage anglaise et un des parents a terminé ses études au Canada	16 845	1,7	
E	Un des parents a terminé ses études au Canada - (un des parents est de langue maternelle française et un des parents a terminé ses études au Québec)	8 980	0,9	0,0096
F	Un des parents est de langue maternelle anglaise et un des parents a terminé ses études au Québec	19 560	2,0	
F	Un des parents est de langue d'usage anglaise et un des parents a terminé ses études au Québec	15 975	1,6	
F	Un des parents a terminé ses études au Québec - (un des parents est de langue maternelle française et un des parents a terminé ses études au Québec)	1 075	0,1	0,0050
G	Les deux parents ont terminé leurs études au Québec	907 110	93,0	
G	Les deux parents ont terminé leurs études au Québec et sont de langue d'usage anglaise	2 595	0,3	
G	Les deux parents ont terminé leurs études au Québec et sont de langue maternelle anglaise	555	0,06	0,0020

SOURCES Tableaux C.18 à C.20.

* Il s'agit de caractéristiques pour lesquelles le recensement donne des renseignements qui se rapprochent des règles d'accès à chaque régime.

** Par rapport à l'effectif déclaré au recensement des enfants de langue maternelle française. À partir du régime *C*, il ne s'agit plus que des enfants de langue maternelle française dans les familles époux-épouse.

rupture est brusque au régime *F*, tandis que c'est au régime *E* que les étrangers sont versés à l'école française.

Pour le *groupe francophone*, qui forme la forte majorité des effectifs scolaires, nous devrons raffiner les fractions. Sous le régime du libre choix, environ 2 % des enfants fréquentent l'école anglaise (voir le tableau 3.3). Selon les données du recensement (voir le tableau 3.6), moins de 1 % des enfants francophones ont l'anglais comme langue d'usage même si 7 % connaissent l'anglais. En supposant que tous ceux dont le français n'est pas la langue d'usage préfèrent l'anglais comme langue d'enseignement, on voit que les francophones de langue d'usage ne choisissent l'anglais que dans un peu plus de 1 % des cas sous le régime de libre choix :

Langue d'usage		Préférence pour l'anglais	Choix scolaire
Anglais + autre	0,01	X 1,0000	= 0,01
Français	0,99	*X 0,0101*	= *0,01*
Total			*0,02*

Sous le régime *B*, basé sur la connaissance de l'anglais, si nous exigeons que l'enfant soit de langue d'usage anglaise, nous ne pouvons admettre que 0,9 % des enfants à l'école anglaise. Cette exigence nous semble excessive quand on sait que, même chez les 0-4 ans, plus de 3 % des enfants déclarent connaître l'anglais. Nous retenons finalement 1,5 % comme choix scolaire. Les préférences ne changeant pas, on voit que, dès ce régime, les francophones «véritables» subissent une contrainte importante, leur accès à l'école anglaise étant réduit de moitié.

Aux fins du régime *C*, un enfant sera considéré admissible si un de ses parents est de langue d'usage anglaise, ce qui convient à 1,8 % enfants de 5-14 ans (2,1 % des 0-4 ans, voir le tableau C.13). Si on exige que les deux parents soient de langue d'usage anglaise, il ne reste plus que 0,5 % d'admissibles (0,6 pour les 0-4 ans). En prenant la moyenne, nous obtenons 1,2 % d'enfants fréquentant l'école anglaise. Nous considérons que les préférences pour l'anglais sont très fortes chez les admissibles et nous ne les dégonflons pas systématiquement comme nous l'avons fait pour les anglophones. Les fractions retenues étant très faibles, cela n'entrainerait pas de différence significative de toute façon.

Passons au régime extrême, le régime *G*, où les parents doivent avoir tous deux fréquenté l'école anglaise au Québec. Si les parents doivent en plus être de langue d'usage anglaise, nous obtenons 0,3 % d'admissibles; s'ils doivent être de langue maternelle anglaise, nous n'en obtenons plus que 0,06 %. En prenant la moyenne, nous supposons que 0,2 % des enfants francophones fréquenteront l'école anglaise.

Pour le régime *F*, dont les admissibles s'échelonnent de 2,0 % à 0,1 % (voir le tableau 3.6), nous avons retenu 0,5 %. Nous pensons qu'une bonne proportion des études ont été faites en français, puisque ces parents se sont intégrés au groupe français.

Les indicateurs pour le régime *E* nous fournissent une proportion d'admissibles légèrement supérieure à celle du régime *F*. Nous retenons 0,96 % d'enfants fréquentant l'école anglaise, presque le double de *F*, les études au Canada ayant été faites surtout en anglais.

La différence n'est pas grande avec le 1 % retenu pour le régime *D*. Nous avons déjà remarqué que, pour ce régime de l'option monde, nous n'avons pas d'indicateur direct. Pour les enfants anglophones, nous avions retenu comme indicateur principal d'admissibilité la langue maternelle d'un des parents. Faisant de même pour les francophones, nous voyons que plus de 2 % des enfants ont un de leurs parents qui a l'anglais comme langue maternelle, ce qui est beaucoup plus élevé que l'anglais langue d'usage. Ce n'est guère surprenant, car on peut supposer qu'une bonne partie de ces parents ont consenti à un transfert vers le français. En l'absence de guide ferme pour le régime *D*, nous avons considéré qu'il était en quelque sorte une version plus sévère du régime *C* et nous avons fixé le choix scolaire à 1 %.

TABLEAU 3.7
CHOIX DE L'ANGLAIS COMME LANGUE D'ENSEIGNEMENT CHEZ LES ENFANTS DE LANGUE MATERNELLE FRANÇAISE, SUIVANT LES RÉGIMES D'ACCÈS À L'ÉCOLE ANGLAISE ET LE LIEU DE NAISSANCE

	RÉGIME D'ACCÈS	LIEU DE NAISSANCE			
		Tous lieux réunis	Au Québec	Ailleurs au Canada	À l'étranger
A	Libre choix	0,020	0,018	0,080	0,100
B	Connaissance de l'anglais	0,015	0,013	0,080	0,010
C	Langue maternelle	0,012	0,011	0,060	0,080
D	Option monde	0,010	0,009	0,040	0,050
E	Option Canada	0,010*	0,009	0,040	0,020
F	Option Québec	0,005	0,005	0,010	—
G	Option Québec stricte	0,002	0,002**	—	—

SOURCES : Tableau 3.6 et texte.
* Il s'agit plutôt de 0,0096.
** Il s'agit plutôt de 0,0021.

Nous nous sommes éloignée assez largement des indicateurs d'admissibilité pour fixer les choix scolaires des francophones. Leur valeur discriminante est peu importante, nous semble-t-il. Aussi, entre le 2,0 % du libre choix et le 0,2 % du régime *G*, qui, eux, nous semblent un peu plus solidement fondés, avons-nous simplement cherché à assurer un continuum en nous inspirant plutôt de la logique interne des règles d'accès. Le tableau 3.7 montre la répartition des choix scolaires par lieu de naissance pour les sept régimes étudiés. On voit que la différence entre les enfants nés au Québec et les autres se maintient presque jusqu'à la fin lorsque tous les arrivants doivent être versés à l'école française. Même si les fractions retenues sont peu importantes, la différence relative d'un régime à l'autre est loin d'être négligeable : la masse des francophones dans la population totale étant énorme, on verra que, dans la composition des effectifs scolaires, le rôle de ces petites fractions est souvent important.

La détermination des choix scolaires des *allophones* est fort délicate, car le rôle des préférences par rapport à celui des règles d'accès peut être fort important. C'est autour des choix scolaires de ce groupe qu'une grande partie des débats des dernières années se sont articulés. Lors de l'analyse des données d'observation au chapitre deux, nous avons vu des variations importantes dans les choix scolaires des allophones sous le régime de libre choix, d'une année à l'autre et d'une région à l'autre. Nous avons considéré 85 % comme représentatif des choix scolaires autour de 1971. Si nous étudions la connaissance de l'anglais, critère du régime *B*, nous voyons des différences importantes apparaître selon l'âge des enfants (voir le tableau C 18). Chez les 5-14 ans, 77,4 % connaissent l'anglais, mais si on examine âge par âge, le pourcentage n'est que de 26,6 % chez les 0-4 ans; il atteint 70,4 % chez les 5-9 ans et 85,6 % chez les 10-14 ans. Il est évident qu'une partie de ces enfants connaissent l'anglais parce qu'ils fréquentent déjà une école anglaise qui leur aurait été inaccessible si le régime avait été appliqué depuis longtemps. La variation de la langue d'usage selon l'âge est également importante : 7,9 % des 0-4 ans ont l'anglais comme langue d'usage, 18,1 % des 5-9 ans et 23,6 % des 10-14 ans. Essayons de retrouver le 85 %

TABLEAU 3.8
ENFANTS DE 5 À 14 ANS DE LANGUE MATERNELLE «AUTRE», ADMISSIBLES À L'ÉCOLE ANGLAISE, SUIVANT DIVERS INDICATEURS ET FRACTION FRÉQUENTANT L'ÉCOLE ANGLAISE SUIVANT LES DIVERS RÉGIMES D'ACCÈS

Régime	Indicateur d'admissibilité *	Effectif admissible	Pourcentage**	Fraction retenue
A	Aucune restriction	57 370	100,0	0,85
B	Connaissance de l'anglais	44 385	77,4	
B	Anglais langue d'usage	11 830	20,6	0,55
	Dans les familles époux-épouse	52 935		
C	Un des parents a l'anglais comme langue d'usage	6 000	11,3	
C	Les deux parents ont l'anglais comme langue d'usage	4 535	8,6	0,16
D	Un des parents a l'anglais comme langue maternelle	460	0,9	0,11
E	Un des parents est de langue maternelle anglaise et un des parents a terminé ses études au Canada	200	0,4	
E	Un des parents est de langue d'usage anglaise et un des parents a terminé ses études au Canada	3 310	6,3	
E	Un des parents a terminé ses études au Canada - (un des parents est de langue maternelle française et un des parents a terminé ses études au Québec)	9 720	18,4	0,09
F	Un des parents est de langue maternelle anglaise et un des parents a terminé ses études au Québec	185	0,3	
F	Un des parents est de langue d'usage anglaise et un des parents a terminé ses études au Québec	3 140	5,9	
F	Un des parents a terminé ses études au Québec - (un des parents est de langue maternelle française et un des parents a terminé ses études au Québec)	9 285	17,5	0,08
G	Les deux parents ont terminé leurs études au Québec	5 290	10,0	
G	Les deux parents ont terminé leurs études au Québec et sont de langue d'usage anglaise	2 105	4,0	
G	Les deux parents ont terminé leurs études au Québec et sont de langue maternelle anglaise	–	–	0,04

SOURCES Tableaux C 18 à C 20

* Il s'agit de caractéristiques pour lesquelles le recensement donne des renseignements qui se rapprochent des règles d'accès de chaque régime.

** Par rapport à l'effectif déclaré au recensement des enfants de langue maternelle «autre», à partir du régime C il ne s'agit plus que des enfants de langue maternelle «autre» dans les familles époux-épouse.

du libre choix chez les 5-14 ans, en supposant que les enfants dont l'anglais est la langue d'usage préfèrent tous l'école anglaise et que ceux dont le français est la langue d'usage préfèrent tous le français.

Langue d'usage		Préférence pour l'anglais	Choix scolaire
Anglais	0,20	X 1,00	= 0,20
Français	0,03	X 0,00	= 0,00
Autre	0,77	X 0,85	= 0,65
Total			0,85

Ainsi, par un jeu de compensation, pour les allophones «véritables», la propension vers l'anglais est égale à celle de l'ensemble.

Sous le régime *B*, nous pouvons supposer que ceux dont l'anglais est la langue d'usage continuent d'aller à l'école anglaise. Ce sont les autres qui seront contraints par le critère de connaissance suffisante de l'anglais. Il est difficile de déterminer dans quelle mesure. Comme ce critère peut être satisfait si la motivation est suffisante (cours préparatoires, pressions diverses), nous avons considéré que les allophones, dans l'ensemble, continueraient à contribuer majoritairement à l'école anglaise. Nous avons fait passer la préférence des allophones «véritables» de 0,85 à 0,45, ce qui représente une sérieuse contrainte. Dans l'ensemble, les allophones fréquenteront l'école anglaise dans 55 % des cas sous le régime *B*, en supposant que ceux qui ont l'anglais comme langue d'usage vont tous à l'école anglaise.

Comme pour les autres groupes, considérons d'abord qu'aux fins du régime *C*, la langue maternelle de l'enfant est le résultat de la langue d'usage de ses parents. La moyenne de nos bornes nous fournit 10 % d'admissibles (voir le tableau 3.8). En admettant qu'un tel régime soit maniable et étant donné la forte préférence pour l'anglais, la fraction retenue devrait, nous semble-t-il, être un peu plus élevée. Parmi les allophones, il y a une certaine proportion d'Amérindiens (10 % chez les 5-14 ans en 1971). Nous supposerons, tout au cours de ce travail, que les Amérindiens jouissent d'un régime d'exception et continuent à choisir sans contrainte la langue d'enseignement de leurs enfants. Nous ne pouvons malheureusement pas les distinguer de l'ensemble des allophones en termes de caractéristiques linguistiques recoupées. Tenant compte de ces facteurs, nous fixons le choix scolaire des allophones sous le régime *C* à 16 %.

Le régime *G* exige que les deux parents aient fait leurs études en anglais au Québec. On voit que, sans contrainte linguistique supplémentaire, 10 % des enfants ont des parents ayant terminé leurs études au Québec. Il s'agit sans doute en grande partie d'Amérindiens. Pour tenir compte de ceux-ci, nous avons considéré que les 4 % dont les parents étaient de langue d'usage anglaise iraient tous à l'école anglaise. Comme il s'agit de résidants du Québec, cela signifie que la moitié des Amérindiens auraient accès à l'école anglaise sous ce régime (voir le tableau 3.9), tous les autres allophones étant versés à l'école française.

Sous le régime *F*, c'est un des parents seulement qui doit avoir étudié en anglais au Québec. Dix-neuf p. 100 des allophones ont un de leurs parents ayant terminé ses études au Québec; la proportion baisse à 17,5 % quand on enlève les parents de langue maternelle française. Si nous exigeons que le parent soit de langue d'usage anglaise, il y a 5,9 % d'admissibles; en exigeant qu'il soit de langue maternelle anglaise, il n'y en a plus qu'une fraction négligeable. Sans être de langue d'usage anglaise, on peut quand même avoir étudié en anglais; le fait de garder une autre langue comme langue d'usage permet en quelque sorte de la transmettre à ses enfants. Nous avons fixé la proportion d'ensemble à 8 %, ce qui signifie que 11 % des résidants allophones du Québec auront accès à l'école anglaise sous le régime *F*.

Le régime *E* exige qu'un des parents ait étudié en anglais au Canada. Ceci ne doit pas faire beaucoup de différence pour les allophones, dont très peu (voir le tableau 3.2) proviennent du Canada. Les indicateurs d'admissibilité sont à peine plus élevés que ceux du régime *F*. Nous avons fixé la proportion d'ensemble à 9 % pour ce régime.

TABLEAU 3.9
CHOIX DE L'ANGLAIS COMME LANGUE D'ENSEIGNEMENT CHEZ LES ENFANTS DE LANGUE MATERNELLE «AUTRE», SUIVANT LES RÉGIMES D'ACCÈS À L'ÉCOLE ANGLAISE ET LE LIEU DE NAISSANCE

RÉGIME D'ACCÈS		LIEU DE NAISSANCE			
		Tous lieux réunis	Au Québec	Ailleurs au Canada	À l'étranger
A	Libre choix	0,85	0,85	0,98	0,85
B	Connaissance de l'anglais	0,55	0,62	0,98	0,32
C	Langue maternelle	0,16	0,20	0,12	0,05
D	Option monde	0,11	0,14	0,10	0,02
E	Option Canada	0,09	0,12	0,08	–
F	Option Québec	0,08	0,11	–	–
G	Option Québec stricte	0,04	0,05	–	–

SOURCES : Tableau 3.8 et texte

Le régime *D*, comme toujours, est difficile à déterminer. Nous allons plutôt le considérer comme une version restrictive du régime *C*. Ce procédé nous semble conforme à l'esprit du régime *D*, puisque, pour être admis à l'école anglaise, il ne suffit plus d'appartenir à la communauté anglaise, mais il faut prouver que cette intégration date de la scolarisation des parents. Nous avons vu que 11,3 % des enfants ont un parent qui a l'anglais comme langue d'usage. Cela ne signifie évidemment pas qu'il a toujours étudié en anglais, mais, en tenant compte des Amérindiens, nous avons fixé la proportion d'ensemble à 11 %.

Le tableau 3.9 montre les choix scolaires répartis par lieu de naissance. On voit que, pour limiter l'accès des allophones à l'école anglaise, les régimes n'ont pas à être très sévères. Dès le régime *C*, plus de 80 % d'entre eux sont versés à l'école française et, dès le régime *B*, c'est le cas de près de 70 % des immigrants internationaux. Si nous avions considéré que les Amérindiens étaient des allophones comme les autres, l'accès à l'école anglaise de l'ensemble des allophones aurait été négligeable dès le régime *C*.

Si les francophones, dans l'ensemble, ne sont touchés que fort progressivement par les diverses règles d'accès, les allophones le sont sérieusement dès que la plus petite restriction est imposée. À partir du régime *D*, ils viennent renforcer le poids des francophones et, selon leur importance relative, leur rôle sera plus ou moins déterminant. Les anglophones sont légèrement contraints sur le plan collectif à partir du régime *D*. L'expansion du réseau scolaire anglais, important sous les régimes *A* et *B*, n'est plus possible à partir du régime *E*. Non seulement il n'est plus renforcé par les allophones, mais encore une partie des anglophones eux-mêmes n'y ont plus accès. Nous verrons, pour 1971, les effectifs précis en cause.

Nous venons de fixer les choix scolaires propres aux sept régimes d'accès retenus pour chaque groupe linguistique selon le lieu de naissance. Quelques-uns de ces choix sont solidement fondés sur des données observées ou découlent immédiatement des règles d'accès. Cependant, plusieurs sont le résultat de déductions parfois fragiles. Il ne faut pas examiner chaque indice à la lumière d'une vraisemblance immédiate ou supposée. À partir de règles d'accès, nous avons tenté de déterminer des choix plausibles à la lumière de l'information disponible. Cet exercice nous fournit un éventail de scénarios qu'il faut examiner les uns par rapport aux autres et, avec certaines précautions, en relation avec l'évolution de la population scolaire réelle.

L'ANALYSE D'ENSEMBLE DES EFFECTIFS SCOLAIRES

Voyons maintenant quelle aurait été la répartition par langue d'enseignement de la population scolaire en 1971 si les divers régimes avaient été appliqués depuis longtemps. Le tableau 3.10 présente les effectifs à l'école anglaise par langue maternelle et par lieu de naissance, tandis que le tableau 3.11 s'intéresse à l'école française. Avec le régime du libre choix, 17 % des enfants vont à l'école anglaise, ce qui est largement supérieur au 12,3 % d'enfants de langue maternelle anglaise. L'école anglaise comprend 68 % d'anglophones, 10 % de francophones et 22 % d'allophones. Cette situation où les anglophones se trouvent augmentés des allophones est fort représentative de la situation des écoles québécoises jusqu'en 1975/1976, alors que l'école française n'attirait, à toutes fins pratiques, que des francophones nés au Québec.

Avec le régime *B*, dit connaissance de l'anglais, la part de l'anglais dans le réseau scolaire baisse à 15 %. On voit que la part relative des anglophones à l'école anglaise atteint 75 %, et que la répartition par lieu de naissance se trouve fort peu modifiée. Cette baisse de 2 % par rapport au libre choix, sans être négligeable, est modeste. Elle est due, pour l'essentiel, aux allophones, dont le quart des effectifs qui fréquentaient auparavant

TABLEAU 3.10
EFFECTIFS HYPOTHÉTIQUES À L'ÉCOLE ANGLAISE, SUIVANT DIVERS RÉGIMES D'ACCÈS, ET COMPOSITION PAR LANGUE MATERNELLE ET PAR LIEU DE NAISSANCE, 1971

	RÉGIME D'ACCÈS	EFFECTIF	POURCENTAGE*	COMPOSITION (EN %) PAR LANGUE MATERNELLE			COMPOSITION (EN %) PAR LIEU DE NAISSANCE		
				Anglais	Français	Autre	Au Québec	Ailleurs au Canada	À l'étranger
A	Libre choix	221 385	*17,0*	68,2	9,7	22,1	77,3	11,5	11,2
B	Connaissance de l'anglais	195 547	*15,0*	75,6	8,3	16,1	78,3	13,0	8,7
C	Langue maternelle	167 635	*12,8*	86,5	8,0	5,5	78,3	14,2	7,5
D	Option monde	158 801	*12,2*	89,3	6,8	3,9	78,1	14,5	7,4
E	Option Canada	143 683	*11,0*	89,2	7,2	3,6	84,0	15,2	0,8
F	Option Québec	107 635	*8,2*	90,5	5,2	4,3	98,6	1,3	0,1
G	Option Québec stricte	75 444	*5,8*	94,3	2,9	2,8	100,0	–	–

SOURCES Tableaux 3.2 à 3.9

* Par rapport aux enfants de 5 à 14 ans recensés en 1971, au nombre de 1 305 190, dont 160 675 (12,3 %) de langue maternelle anglaise

l'école anglaise se trouvent maintenant à l'école française. Ce régime nous semble une bonne approximation des effets à long terme de la Loi 22, dans les conditions d'application de 1976/1977, par exemple. On se souvient que les données disponibles ne nous ont pas permis de chiffrer son effet réel au chapitre deux, mais on avait senti un fléchissement de l'anglais. On peut dire maintenant que ce régime, s'il réduit l'ampleur de l'anglicisation des allophones, ne parvient pas à les franciser suffisamment pour qu'ils cessent de gonfler la part relative de l'anglais langue d'enseignement. C'est par contre ce que font presque parfaitement les régimes *C* et *D*, sans modifier notablement la répartition par lieu de naissance. Dans ces régimes, en effet, la part de l'anglais langue d'enseignement est à peu près équivalente à la proportion des anglophones dans la population scolaire, et ces derniers constituent plus de 85 % des effectifs à l'école anglaise. Par rapport au libre choix, les effectifs à l'école anglaise connaissent une diminution de 25 % environ. L'école française diversifie un peu son recrutement, mais elle reste bien plus homogène que l'autre réseau, le poids relatif des francophones étant tellement grand. Si l'objectif est de garder aux anglophones l'accès à l'école de leur choix, il semble que les régimes *C* et *D* y répondent assez bien. Nous avons dit précédemment qu'ils sont deux versions d'un même point de vue; il faut ajouter que des conditions d'applications plus ou moins strictes pourraient faire varier de façon non négligeable les effectifs en cause.

Avec le régime d'option Canada, nous entrons dans les scénarios où le statut migratoire joue un rôle déterminant. L'intensité, l'origine et la structure des migrations pourront modifier sensiblement les effectifs en présence. Le modèle de simulation que nous présentons au chapitre quatre permettra de voir dans quelle mesure. Nos scénarios rétrospectifs ne nous permettent de chiffrer l'effet de ces régimes que dans la situation de 1971. Ce qui frappe, dans ces résultats, c'est la grande différence entre *E* et *F* par rapport à *D*. Le régime *E* élimine essentiellement de l'école anglaise les anglophones en provenance de l'étranger et fait passer la part relative de l'anglais langue d'enseignement à 11 %. Cela entraîne une baisse de la part relative de l'école anglaise de 1,2 point de pourcentage, ce qui est inférieur à la différence entre le libre choix et le régime de la Loi 22. Le régime option Québec, lui, diminue la part de l'école anglaise de 4 points de pourcentage par rapport à *D*, en éliminant les anglophones en provenance du Canada et de l'étranger. L'école anglaise, sous ce régime, est réservée à des résidants du Québec à 99 % et à des anglophones à plus de 90 %.

Ainsi, la signature des accords de réciprocité entre provinces a une grande importance et modifierait sensiblement l'effet du régime de la Loi 101. En ce qui concerne les critères d'admission, la Loi 101 est complexe à cause des nombreuses mesures d'exception qui auront pour effet d'augmenter les effectifs admissibles à l'école anglaise. Il n'est pas possible d'évaluer l'effet de ces mesures avec le genre de données dont nous disposons. Dans le régime *F*, nous avons considéré que le seul critère d'admission à l'école anglaise est celui d'avoir un de ses parents ayant fait ses études au Québec en anglais. Il nous semble donc que, par rapport à la Loi 101 qu'il veut représenter, le régime *F*, dit option Québec, en soit une version restrictive. Par rapport au régime *E*, la différence pourrait donc diminuer, mais elle devrait demeurer importante, car 15 % des enfants anglophones résidant au Québec en 1971 sont nés dans le reste du Canada (voir le tableau 3.2). Le régime *F* diminue de moitié les effectifs à l'école anglaise par rapport au libre choix. Le régime *G* n'accorde plus l'école anglaise qu'à 5,8 % des écoliers québécois, soit moins de la moitié de la part relative des anglophones. Dans une école anglaise, sous ce régime, il n'y aurait que des résidants du Québec, anglophones à 95 %. Par rapport au libre choix, ce régime divise par trois la part relative de l'école anglaise.

TABLEAU 3.11
EFFECTIFS HYPOTHÉTIQUES À L'ÉCOLE FRANÇAISE, SUIVANT DIVERS RÉGIMES D'ACCÈS, ET COMPOSITION PAR LANGUE MATERNELLE ET PAR LIEU DE NAISSANCE, 1971

	RÉGIME D'ACCÈS	EFFECTIF	POURCENTAGE*	COMPOSITION (EN %) PAR LANGUE MATERNELLE			COMPOSITION (EN %) PAR LIEU DE NAISSANCE		
				Anglais	Français	Autre	Au Québec	Ailleurs au Canada	À l'étranger
A	Libre choix	1 083 805	*83,0*	0,9	98,3	0,8	97,5	1,4	1,1
B	Connaissance de l'anglais	1 109 820	*85,0*	1,2	96,5	2,3	96,6	1,4	1,8
C	Langue maternelle	1 138 616	*87,2*	1,4	94,4	4,2	96,4	1,5	2,1
D	Option monde	1 146 389	*87,8*	1,6	93,9	4,5	96,2	1,6	2,2
E	Option Canada	1 161 506	*89,0*	2,8	92,7	4,5	95,3	1,6	3,1
F	Option Québec	1 197 639	*91,8*	5,3	90,3	4,4	93,6	3,3	3,1
G	Option Québec stricte	1 229 692	*94,2*	7,3	88,2	4,5	93,7	3,3	3,0

SOURCES : Tableaux 3.2 à 3.9.

* Par rapport aux enfants de 5 à 14 ans recensés en 1971, au nombre de 1 305 190, dont 1 087 155 (83,3 %) de langue maternelle française.

Si l'objectif d'un régime est de s'assurer que les immigrants soient versés à l'école française, la réussite en sera assurée par le régime *E*, si on considère comme étrangers ceux qui viennent du reste du monde, et par le régime *F*, si on inclut les migrants en provenance du Canada parmi les étrangers. À l'école française, ces trois derniers régimes ajoutent graduellement des anglophones et diversifient notablement sa composition par lieu de naissance. La différence est sensible par rapport au libre choix, mais la baisse relative des francophones à l'école française se fait sentir progressivement d'un régime à l'autre.

NOTES

[1] La clause qui veut que, pour qu'un enfant ait accès à l'école anglaise, l'un des parents doive avoir suivi le cours en entier au Québec a donné lieu à des interprétations diverses. Jean-Pierre Proulx, directeur du Bureau de l'admissibilité à l'enseignement en anglais au ministère de l'Éducation, nous a affirmé, lors d'une rencontre à Montréal en août 1978, que, tout en appliquant les règlements tels que prévus dans la Loi 101, son bureau fait preuve de souplesse lorsque le cas est ambigu ou non prévu afin d'assurer l'accès à l'école anglaise aux anglophones québécois et à leurs descendants. L'attitude du B.E.P.G.M. (Bureau des écoles protestantes du Grand Montréal) est fort clairement exprimée par sa présidente, Joan Dougherty, dans un article du *Devoir*, «Le B.E.P.G.M. n'a jamais pratiqué la guerilla», le 7 août 1978, p. 5.

[2] La description des régimes retenus est fort brève. Nous n'avons pas jugé bon d'élaborer des règles d'accès comportant des modalités d'application précises et détaillées. Cela serait un raffinement qui dépasse notre propos. Quand nous faisons mention des régimes qui ont été appliqués au Québec ou qui ont fait l'objet de discussions publiques, nous nous basons sur la présentation qui en a été faite au chapitre un.

[3] D'après les données préliminaires que nous a aimablement communiquées le Bureau de l'admissibilité à l'enseignement en anglais du ministère de l'Éducation au sujet des premières inscriptions à l'école anglaise pour l'année scolaire 1977/1978, le principal critère d'admissibilité invoqué est la scolarité d'un frère ou d'une soeur (60 % des cas). La scolarité d'un parent est invoquée dans 36 % des cas, dont 63 % au Québec, 17 % au Canada et 20 % hors du Canada. Le séjour temporaire n'est invoqué que dans moins de 4 % des cas. Il est difficile d'extrapoler à partir de ces données, à cause du rôle des mesures transitoires. On peut penser, par exemple, que beaucoup plus d'enfants étaient admissibles à cause de la scolarité d'un parent au Québec, mais, comme le critère de la scolarité d'un frère ou d'une soeur est plus facile à justifier, les parents ont choisi ce dernier critère, dont l'importance relative devrait diminuer dans les années subséquentes.

Chapitre quatre

Modèle de simulation

Le modèle de simulation que nous présentons maintenant vise essentiellement à dégager les mécanismes par lesquels se modifie la composition de la population scolaire selon la langue d'enseignement. Seconde étape de notre analyse prospective, le modèle de simulation permet l'étude des effets des différents régimes d'accès dans divers «avenirs» démolinguistiques.

La première section de ce chapitre présente le modèle de simulation, ses caractéristiques principales et les hypothèses simplificatrices. La seconde section est consacrée au choix des données qui entrent dans le modèle, données démolinguistiques comme les migrations et la fécondité ainsi que les choix scolaires. En plus d'adapter les choix scolaires mis au point au chapitre trois aux besoins de la simulation, nous présentons un second jeu de préférences orienté davantage vers le français pour tenir compte d'une évolution plausible à nos yeux. La dernière section, enfin, étudie les résultats des simulations. Nous présentons d'abord la répartition des enfants de 5 à 14 ans suivant la langue maternelle et le statut migratoire. Nous étudions ensuite les variations des fractions d'enfants fréquentant l'école anglaise suivant les divers régimes d'une simulation à l'autre. Partant des objectifs politiques propres aux groupes en présence dans le débat en cours, nous cherchons enfin à définir le régime le plus approprié en termes démoscolaires.

LES CARACTÉRISTIQUES DU MODÈLE DE SIMULATION

La population scolaire du modèle est formée des groupes d'âges 5-9 ans et 10-14 ans de la population totale, que nous faisons évoluer par bonds de cinq ans pour une période de trente ans. Nous tenons compte d'abord des entrées dans la population scolaire selon la langue maternelle. Les flux de migrants sont établis selon la langue maternelle et selon la provenance et la destination : reste du Canada ou reste du monde. Cette population scolaire est répartie par langue d'enseignement à l'aide d'indices qui varient suivant le statut migratoire et le régime d'accès et que nous nommons choix scolaires.

Les hypothèses qui suivent simplifient le fonctionnement du modèle et nous permettent de faire ressortir les phénomènes les plus importants à nos yeux.

a. La mortalité à ces âges est de nos jours très faible; on admettra donc qu'elle est nulle.

b. Le choix d'une langue d'enseignement se fait une fois et une fois seulement, au moment de l'entrée dans le système scolaire, quel que soit le mode d'entrée. Notre ignorance de la direction et du volume des transferts étant totale, il nous a paru préférable de supposer qu'ils sont nuls.

c. Les effectifs de migrants internationaux sont invariables dans le temps. Ils correspondent à des hypothèses faites pour le modèle général et que nous exposerons dans la section suivante.

d. Les taux de migration interrégionale ne varient pas selon l'âge ni selon la période et correspondent également à des hypothèses du modèle général adaptées à nos besoins. Les définitions sont précisées pour chaque groupe d'âges dans l'appendice *A*.

e. Pour une langue maternelle donnée, les migrations ne varient pas selon la langue d'enseignement; cela revient à supposer que les régimes scolaires ne retentissent pas sur les migrations ou, plus précisément, que les émigrants auraient fait les mêmes choix scolaires que l'ensemble.

f. Les choix scolaires des Québécois qui entrent dans le système scolaire, ainsi que ceux des immigrants, ne varient ni selon l'âge ni selon la période.

Le lecteur intéressé à l'écriture mathématique du modèle et à son fonctionnement concret trouvera les renseignements nécessaires à l'appendice *A*.

LE CHOIX DES DONNÉES D'ENTRÉE

La population de départ et les hypothèses démographiques

Notre point de départ est la population des 5-14 ans du Québec, telle que recensée au premier juin 1971. Les données par âge et par langue maternelle sont disponibles pour 1976, mais nous savons qu'elles posent un problème en ce qui concerne la répartition par langue maternelle, aussi bien pour les non-déclarés que pour les doubles déclarations (Lachapelle et Henripin, 1980). Nous avons préféré assurer la continuité avec nos scénarios rétrospectifs, qui sont basés sur des données de 1971, et avec le modèle général, dont c'est également le point de départ.

Cette population par langue maternelle a été répartie par langue d'enseignement en utilisant les choix scolaires du régime de libre choix tels qu'observés pour ces années. Cela signifie que nous supposons que les régimes d'accès à l'école anglaise s'appliquent à partir de 1976 seulement pour les résidants, mais dès le

début de juin 1971 pour les immigrants. On trouvera notre population scolaire de départ au tableau C.21 de l'annexe statistique.

Il faut maintenant faire évoluer cette population de départ par bonds de cinq ans. Les facteurs d'évolution non scolaires dont nous tenons compte sont la reproduction, la mobilité linguistique et la migration. Il aurait été possible de mettre au point des hypothèses pour chaque facteur en les combinant plus ou moins arbitrairement les unes avec les autres. Nous avons préféré utiliser les analyses et les hypothèses de travail mises au point pour le modèle général. Notre intérêt principal, en effet, ne se situe pas au niveau des hypothèses démographiques. Il s'agit plutôt pour nous d'étudier les effets des différents régimes d'accès à l'école anglaise dans des situations démographiques jugées plausibles pour l'avenir. Nous avons voulu que notre exercice repose sur des situations démographiques non seulement possibles mais plausibles et bien articulées. Nous avons donc utilisé deux projections qui veulent circonscrire les évolutions plausibles en termes linguistiques et nous en avons tiré, le plus directement possible, les effectifs dont nous avons besoin. Le premier jeu d'hypothèses exprime *une situation plutôt favorable aux anglophones* du Québec, dans le cadre d'une intervention légère de l'État en matière linguistique. Le second correspond à *une situation plutôt défavorable aux anglophones*, dans le cadre d'une intervention vigoureuse de l'État.

Nous allons décrire les hypothèses qui correspondent à ces deux situations en termes fort généraux. On trouvera, dans Lachapelle et Henripin (1980), le cadre d'analyse qui sert de support à celles-ci ainsi que des explications détaillées. Le choix des hypothèses relatives aux différents phénomènes — mortalité, fécondité, mobilité linguistique, migration interprovinciale et migration internationale — est le résultat de deux ensembles d'hypothèses générales.

a. En ce qui concerne l'intervention de l'État pour favoriser le français et «francophoniser» l'immigration internationale, on a supposé une intervention légère dans la première projection et une intervention vigoureuse dans la seconde. L'intensité de l'intervention agit plus ou moins sur les transferts linguistiques ainsi que sur la composition linguistique des mouvements migratoires internationaux et interprovinciaux.

b. Les conditions socio-économiques du Québec ont été prises en compte par rapport à celles du reste du Canada. Dans la première projection, on a admis des conditions à peu près semblables, tandis que, dans la seconde, on a supposé que le Québec présenterait une évolution moins favorable que le reste du Canada. Ces conditions ont des effets sur les mouvements migratoires internationaux et interprovinciaux ainsi que sur les différences de fécondité entre le Québec et le reste du Canada.

Voyons maintenant chacun des facteurs d'évolution. En ce qui concerne la mortalité, on maintient la surmortalité des francophones par rapport au reste de la population dans les deux situations. Dans la première projection, la *fécondité* est égale pour tous et voisine du seuil de remplacement des générations. Dans la seconde projection, elle est proche de la situation observée au début des années 1970 : les francophones ont une fécondité sensiblement égale à celle de l'ensemble du Québec, les anglophones montrent une légère sous-fécondité, et les allophones, une légère surfécondité. La *mobilité linguistique*, dans la première projection, est voisine de la situation observée au recensement de 1971 : les transferts linguistiques favorisent surtout l'anglais et légèrement le français; ils défavorisent nettement les autres langues. Dans la seconde projection, les transferts sont nettement plus orientés vers le français; en termes relatifs, ils restent néanmoins plus favorables à l'anglais qu'au français, et les allophones sont toujours nettement défavorisés.

Les hypothèses de *migration interprovinciale* reproduisent à peu près deux situations déjà observées. La première projection suppose que les échanges migratoires, proches de ceux des années 1950, seront légèrement défavorables au Québec. Ils seront, en termes de composition linguistique, un peu plus défavorables aux anglophones du Québec pour tenir compte de l'intervention étatique en matière linguistique. Dans la seconde projection, on reproduit les taux de migration interprovinciale observés de 1966 à 1971. Peu différent de ce qui a été observé de 1971 à 1976, le solde migratoire intérieur, aux âges qui nous intéressent, est fortement négatif pour les anglophones, légèrement négatif pour les allophones et légèrement positif pour les francophones. En ce qui concerne la *migration internationale*, le bilan migratoire est nettement positif dans la première projection. Il favorise nettement les anglophones tout en défavorisant légèrement les francophones. On trouvera, au tableau C.22, les divers éléments qui entrent dans les calculs. L'évolution par langue maternelle a été calculée d'abord, les choix scolaires s'y ajoutant dans une seconde étape.

Les choix scolaires

Pour les scénarios rétrospectifs, nous avons mis au point un jeu de préférences et de règles d'accès qui voulait représenter la situation de 1971. Les choix scolaires alors obtenus doivent être modifiés pour correspondre aux exigences de notre modèle de simulation. Les corrections à envisager se situent à deux niveaux. Il s'agit d'abord d'assurer une correspondance entre la définition de la langue maternelle au recensement de 1971 et celle qui a été adoptée dans les deux projections que nous utilisons. Ensuite, il faut établir des choix scolaires spécifiques pour les migrants en provenance du reste du Canada et du monde, par période quinquennale.

Nous avons vu que la langue maternelle d'un enfant, dans les données de 1971, ne correspondait pas toujours à la langue en usage au foyer de ses parents et cela pour des raisons diverses. Dans les projections du modèle général, la langue maternelle d'un enfant est déterminée par la langue d'usage de ses parents. Ainsi, on ne trouvera plus d'enfants dont aucun des parents n'a comme langue d'usage la langue maternelle de l'enfant. Nous avons fait un essai de correction des données de 1971 en évaluant les modifications que cela entraînerait sur les effectifs par langue maternelle,

sur les préférences et sur les proportions d'admissibles. On trouvera le détail du procédé utilisé à l'appendice *B*. Par rapport à la répartition par langue maternelle tirée du recensement, les transferts que nous effectuons changent peu de choses : des compensations se produisent, et la répartition en pourcentage n'est affectée qu'au niveau de la seconde décimale. L'effet sur les choix scolaires pourrait porter davantage à conséquence, mais, en l'absence d'indications suffisamment précises, nous avons jugé préférable de ne pas faire de corrections. Nous supposons simplement que des phénomènes compensatoires se produisent qui n'entraînent pas de modification significative des préférences ou des niveaux d'admissibilité.

On se souvient que les choix scolaires mis au point pour 1971 ont été répartis par lieu de naissance, à l'aide d'indications sur la mobilité linguistique. Pour la simulation, nous devons arriver à des choix scolaires par statut migratoire, c'est-à-dire spécifiques pour les immigrants en provenance de l'étranger et du reste du Canada et pour les résidants du Québec. Comparons, pour les enfants de 5 à 14 ans de chaque groupe de langue maternelle, la répartition par lieu de naissance présentée au chapitre trois (le tableau 3.2) à celle qu'on trouve par lieu de résidence antérieure cinq ans auparavant, celle-ci se rapprochant plus de la répartition par statut migratoire dont nous avons besoin dans la simulation.

LIEU DE RÉSIDENCE ANTÉRIEURE 5 ANS AUPARAVANT	LANGUE MATERNELLE		
	Anglais (%)	Français (%)	Autre (%)
Québec	86,8	98,7	84,9
Reste du Canada	8,1	0,6	0,7
Reste du monde	5,1	0,7	14,4

SOURCE : Recensement du Canada 1971, compilations spéciales.

On voit que la proportion des résidants du Québec est notablement plus élevée que la proportion des enfants nés au Québec. Cela n'a rien de surprenant puisque le lieu de naissance représente en quelque sorte la migration durée de vie. Nos données sur la mobilité linguistique, qui ont orienté la mise au point des préférences, étaient basées sur le lieu de naissance. Les différences observées dans les choix scolaires selon le lieu de naissance se retrouvent sans doute par statut migratoire, mais avec une réduction de la différence, puisque les résidants comprennent une certaine proportion d'enfants nés hors du Québec. L'effet sera cependant plus marqué sur les choix scolaires dans les régimes où le statut migratoire est déterminant, puisque alors il ne s'agit plus surtout de préférences mais d'admissibilité. L'ensemble des choix scolaires est présenté au tableau 4.1, où les corrections que nous avons effectuées ont été indiquées par un *c*. Les

TABLEAU 4.1
CHOIX SCOLAIRES SUIVANT LA LANGUE MATERNELLE, LE STATUT MIGRATOIRE ET LE RÉGIME D'ACCÈS À L'ÉCOLE ANGLAISE, QUÉBEC, 1971

RÉGIME D'ACCÈS À L'ÉCOLE ANGLAISE	LANGUE MATERNELLE ET STATUT MIGRATOIRE[a]								
	Anglais			Français			Autre		
	Population résidante[b]	*Migrants en provenance du reste du* Canada	*Migrants en provenance du reste du* Monde	*Résidants du Québec*	*Migrants en provenance du reste du* Canada	*Migrants en provenance du reste du* Monde	*Résidants du Québec*	*Migrants en provenance du reste du* Canada	*Migrants en provenance du reste du* Monde
	Fraction inscrite à l'école anglaise								
A Libre choix	0,93	0,98	0,97	0,0180	0,08	0,10	0,85	0,98	0,85
B Connaissance de l'anglais	0,91[c]	0,98	0,95	0,1300	0,08	0,10	0,60[c]	0,98	0,32
C Langue maternelle	0,89	0,95	0,93	0,0110	0,06	0,08	0,18[c]	0,12	0,05
D Option monde	0,87	0,93	0,92	0,0100	0,04	0,05	0,13[c]	0,10	0,02
E Option Canada	0,84[c]	0,88	0,08	0,0090	0,04	0,05	0,11[c]	0,08	–
F Option Québec	0,72[c]	0,05	0,01	0,0050	0,01	–	0,10[c]	–	–
G Option Québec stricte	0,52[c]	–	–	0,0021	–	–	0,05	–	–
	Fraction inscrite à l'école française								
A Libre choix	0,07	0,02	0,03	0,9820	0,92	0,90	0,15	0,02	0,15
B Connaissance de l'anglais	0,09[c]	0,02	0,05	0,9870	0,92	0,90	0,40[c]	0,02	0,68
C Langue maternelle	0,11	0,05	0,07	0,9890	0,94	0,92	0,82[c]	0,88	0,95
D Option monde	0,13	0,07	0,08	0,9900	0,96	0,95	0,87[c]	0,90	0,98
E Option Canada	0,16[c]	0,12	0,92	0,9910	0,96	0,95	0,89[c]	0,92	1,00
F Option Québec	0,28[c]	0,95	0,99	0,9950	0,99	1,00	0,90[c]	1,00	1,00
G Option Québec stricte	0,48[c]	1,00	1,00	0,9979	1,00	1,00	0,95	1,00	1,00

SOURCES : Tableaux 3.5, 3.7, 3.9 et texte.

[a] Le statut migratoire est défini par le lieu de résidence cinq ans auparavant.
[b] En début de période.
[c] Indique un changement par rapport aux choix scolaires retenus au chapitre trois.

francophones n'ont pas été touchés à cause du poids énorme des résidants et des faibles fractions en cause. Pour les anglophones, nous avons diminué la proportion des résidants du Québec fréquentant l'école anglaise pour les régimes *E*, *F* et *G* et de façon de plus en plus forte à mesure que le régime est plus restrictif. Pour les allophones, la correction va dans le même sens, sauf pour les régimes *C* et *G*. En régime *C*, dit langue maternelle, nous avons fait passer l'indice de 0,20 à 0,18. C'est une réduction relativement importante et qui veut tenir compte, dans une certaine mesure, de la modification de la définition de la langue maternelle dont nous avons parlé dans un paragraphe précédent. Le régime *G*, quant à lui, n'a pas été modifié, le 5 % retenu constituant déjà un plancher dans l'hypothèse où les amérindianaphones sont exemptés des règles d'accès des autres groupes.

Ces choix scolaires, même corrigés, représentent une attraction forte de l'anglais. Dans une situation où les avantages du français seraient plus grands, on peut imaginer que les préférences vers l'anglais baisseraient, surtout chez les allophones. La situation des diverses régions du Québec vers 1972 peut servir d'illustration à ce point de vue (voir le tableau C.14). C'est dans la région de Montréal que l'attraction de l'anglais est la plus forte : 3 % des francophones, 95 % des anglophones et 90 % des allophones y fréquentaient l'école anglaise vers 1972/1973. À l'extérieur de la région de Montréal, par contre, les francophones ne fréquentent guère l'école anglaise, et la proportion qui le fait est souvent inférieure à 1 %. Dans plusieurs régions, les allophones fréquentent en majorité l'école française. Qu'en serait-il, à l'avenir, si le libre choix était de nouveau instauré au Québec? On peut penser que les mesures de francisation du monde des affaires et de la vie publique en général, mises en place par la Loi 22 puis par la Loi 101, auront pour effet d'accroître l'importance du français et donc l'utilité de son apprentissage à l'école. La création des classes d'immersion, le transfert volontaire du réseau anglais au réseau français de plusieurs anglophones, dans l'ouest de l'Île-de-Montréal en particulier, illustrent sans doute cet effet. Par ailleurs, l'utilité de l'apprentissage de l'anglais à l'école peut se trouver accrue par les restrictions à son usage au Québec, les parents se disant que l'anglais doit être appris à l'école puisqu'il ne peut plus s'apprendre dans la rue ou au travail. L'importance de l'anglais sur le plan international continue de s'accroître et, conséquemment, son utilité pour tous, tant francophones qu'allophones. La résistance à la francisation de la part de certains groupes de pression témoigne du prix que certains attachent à la maîtrise de l'anglais. Le système scolaire pourrait répondre à ces besoins en accordant une importance plus grande à l'enseignement de la langue seconde, ce qui pourrait réduire le rôle des préférences.

TABLEAU 4.2
CHOIX SCOLAIRES CORRESPONDANT À DES PRÉFÉRENCES PLUS ORIENTÉES VERS LE FRANÇAIS, SUIVANT LA LANGUE MATERNELLE, LE STATUT MIGRATOIRE ET LE RÉGIME D'ACCÈS À L'ÉCOLE ANGLAISE, 1971

RÉGIME D'ACCÈS À L'ÉCOLE ANGLAISE	LANGUE MATERNELLE ET STATUT MIGRATOIRE[a]								
	Anglais			Français			Autre		
	Population résidante[b]	*Migrants en provenance du reste du*		*Résidants du Québec*	*Migrants en provenance du reste du*		*Résidants du Québec*	*Migrants en provenance du reste du*	
		Canada	Monde		Canada	Monde		Canada	Monde
	Fraction inscrite à l'école anglaise								
A Libre choix	0,89	0,94	0	0,009	0,04	0,05	0,62	0,75	0,62
B Connaissance de l'anglais	0,87	0,94	0,91	0,009	0,04	0,05	0,46	0,75	0,24
C Langue maternelle	0,85	0,91	0,89	0,006	0,03	0,04	0,14	0,09	0,04
D Option monde	0,84	0,90	0,89	0,005	0,02	0,02	0,10	0,07	0,01
E Option Canada	0,81	0,85	0,07	0,004	0,02	0,01	0,19	0,06	–
F Option Québec	0,66	0,04	–	0,002	–	–	0,08	–	–
G Option Québec stricte	0,50	–	–	–	–	–	0,04	–	–
	Fraction inscrite à l'école française								
A Libre choix	0,11	0,06	0,07	0,991	0,96	0,95	0,38	0,25	0,38
B Connaissance de l'anglais	0,13	0,06	0,09	0,991	0,96	0,95	0,54	0,25	0,76
C Langue maternelle	0,15	0,09	0,11	0,994	0,97	0,96	0,86	0,91	0,96
D Option monde	0,16	0,10	0,11	0,995	0,98	0,98	0,90	0,93	0,99
E Option Canada	0,19	0,15	0,93	0,998	0,98	0,99	0,91	0,94	1,00
F Option Québec	0,32	0,96	1,00	0,998	1,00	1,00	0,92	1,00	1,00
G Option Québec stricte	0,50	1,00	1,00	1,000	1,00	1,00	0,96	1,00	1,00

SOURCE : S'en reporter au texte.

[a] Le statut migratoire est défini par le lieu de résidence cinq ans auparavant.

[b] En début de période.

On voit que l'évolution des préférences des groupes en présence est fort délicate à déterminer. Si on choisit, au départ, une structure de préférence ressemblant à celle observée à Montréal, c'est-à-dire plus orientée vers l'anglais, les régimes d'accès à l'école anglaise paraîtront plus restrictifs, puisque l'effet de freinage des préférences sera plus grand et vice-versa pour une structure de préférence plus orientée vers le français. Il faut noter, à ce propos, que la sensibilité des régimes à une structure plutôt qu'à l'autre varie d'un régime à l'autre. Les effectifs admis à l'école anglaise sous le régime de la Loi 22, par exemple, varieront beaucoup plus à la suite d'un changement des préférences que ceux admis sous un régime comme l'option Québec.

Il nous a donc semblé préférable d'offrir une alternative. Comme il est peu plausible que le Québec se dirige vers une situation plus favorable à l'anglais que celle de 1971, nous allons considérer les préférences observées à cette époque comme l'hypothèse la plus orientée vers l'anglais (voir le tableau 4.1). Le second jeu de préférences a été mis au point à l'aide des variations observées dans les préférences de chaque groupe linguistique d'une région du Québec à l'autre et d'une année à l'autre (tableaux 2.5 et 2.6). Les choix scolaires correspondant à des préférences plus orientées vers le français sont présentés au tableau 4.2. Pour les *anglophones*, nous avons supposé que les préférences de l'ensemble passeraient de 0,94 à 0,90. On a observé, dans les régions massivement françaises du Québec, un niveau comparable. L'éclatement par statut migratoire a été ensuite établi en supposant un rapport à l'ensemble identique à celui du premier jeu de préférences. Pour les autres régimes, on a systématiquement remplacé, dans l'équation qui fournit les choix scolaires, 0,98, la préférence de la première hypothèse établie au chapitre trois, par 0,94, notre nouvelle préférence :

Langue d'usage		Préférence pour l'anglais	Choix scolaire
Français	,04	X 0,00	= ,00
Autre	,02	X 1,00	= ,02
Anglais	,94	*X 0,94*	= *,88*
Total			,90

Pour les *francophones*, nous inspirant également de la situation des régions, nous avons fait passer les préférences vers l'anglais de 2 % à 1 %. Nous avons maintenu cette diminution dans tous les régimes successifs, sauf le régime *B*, qui a été considéré comme n'ayant pas d'effet sur l'accès des francophones à l'école anglaise. Ainsi, le changement des préférences vers l'anglais diminue en général de moitié les effectifs francophones présents à l'école anglaise. C'est la diminution relative la plus importante que nous faisons, car nous croyons que c'est le groupe majoritaire qui sera le plus influencé par une modification du climat général du Québec en ce qui concerne la place du français.

L'effet éventuel d'une francisation de la société québécoise sur les *allophones* est plus difficile à déterminer. Nous avons vu que, dans les régions du Québec massivement francophones, les allophones fréquentaient en majorité l'école française, mais ils sont fort peu nombreux dans ces régions et ne forment pas de communautés distinctes. Il nous a semblé exagéré d'étendre un tel comportement à l'ensemble du Québec. Montréal ne sera vraisemblablement jamais aussi française que Trois-Rivières. Nous avons supposé que la majorité des allophones préféreraient encore l'école anglaise, mais à 62 % seulement. Pour les autres régimes, nous avons supposé que le second jeu de préférences entraînait une réduction du choix de l'anglais de 25 % environ. Les choix scolaires par statut migratoire ont été obtenus en supposant un rapport à l'ensemble identique à celui du premier jeu de préférences.

Nous avons maintenant deux séries de choix scolaires, par langue maternelle et par statut migratoire, pour chacun des sept régimes d'accès à l'école anglaise, qu'il reste à combiner avec les deux situations démolinguistiques présentées dans la section précédente. Il semble logique d'apparier les choix scolaires orientés vers l'anglais avec la situation plutôt favorable aux anglophones, qui suppose une intervention légère de l'État en matière de francisation, et les choix scolaires plus orientés vers le français avec la situation plutôt défavorable aux anglophones et qui suppose une intervention vigoureuse. Nous aurons ainsi à notre disposition les deux évolutions encadrant le champ du plausible. Dans le but d'étudier les effets des préférences, nous avons également fait calculer, pour certaines années, les deux autres combinaisons. Les calculs ont été effectués en deux étapes : l'évolution par langue maternelle d'abord, à laquelle on a ajouté les choix scolaires. Le lecteur intéressé aux détails trouvera les formules utilisées à l'appendice *A*.

L'ANALYSE DES SIMULATIONS

Nos résultats peuvent être analysés à plusieurs points de vue. Après avoir décrit l'évolution par langue maternelle et par statut migratoire, nous allons étudier la distribution suivant la langue de l'école : l'évolution des écarts entre les régimes et entre les situations démolinguistiques nous permettra de préciser si les effets relatifs de chaque régime se modifient au cours du temps. Nous présenterons, dans la troisième section, la composition par langue maternelle et par statut migratoire des effectifs à l'école anglaise et à l'école française, ce qui fera assister à un renversement de la situation respective des deux réseaux. Nous essaierons ensuite d'évaluer les rôles respectifs des préférences des règles d'accès et des effectifs de chaque groupe linguistique dans la détermination de la proportion fréquentant l'école anglaise. Nous chercherons enfin à identifier le régime correspondant aux divers objectifs qu'on peut se fixer.

La distribution suivant la langue maternelle et le statut migratoire

La distribution des enfants d'âge scolaire (graphique 4.1) suivant leur langue maternelle nous intéresse à deux points de vue.

a. C'est en comparant la répartition des enfants suivant la langue de l'école à leur répartition

GRAPHIQUE 4.1
ÉVOLUTION DE LA COMPOSITION PAR LANGUE MATERNELLE DES ENFANTS DE 5 À 14 ANS, QUÉBEC, 1961 À 1976 ET 1976-2001

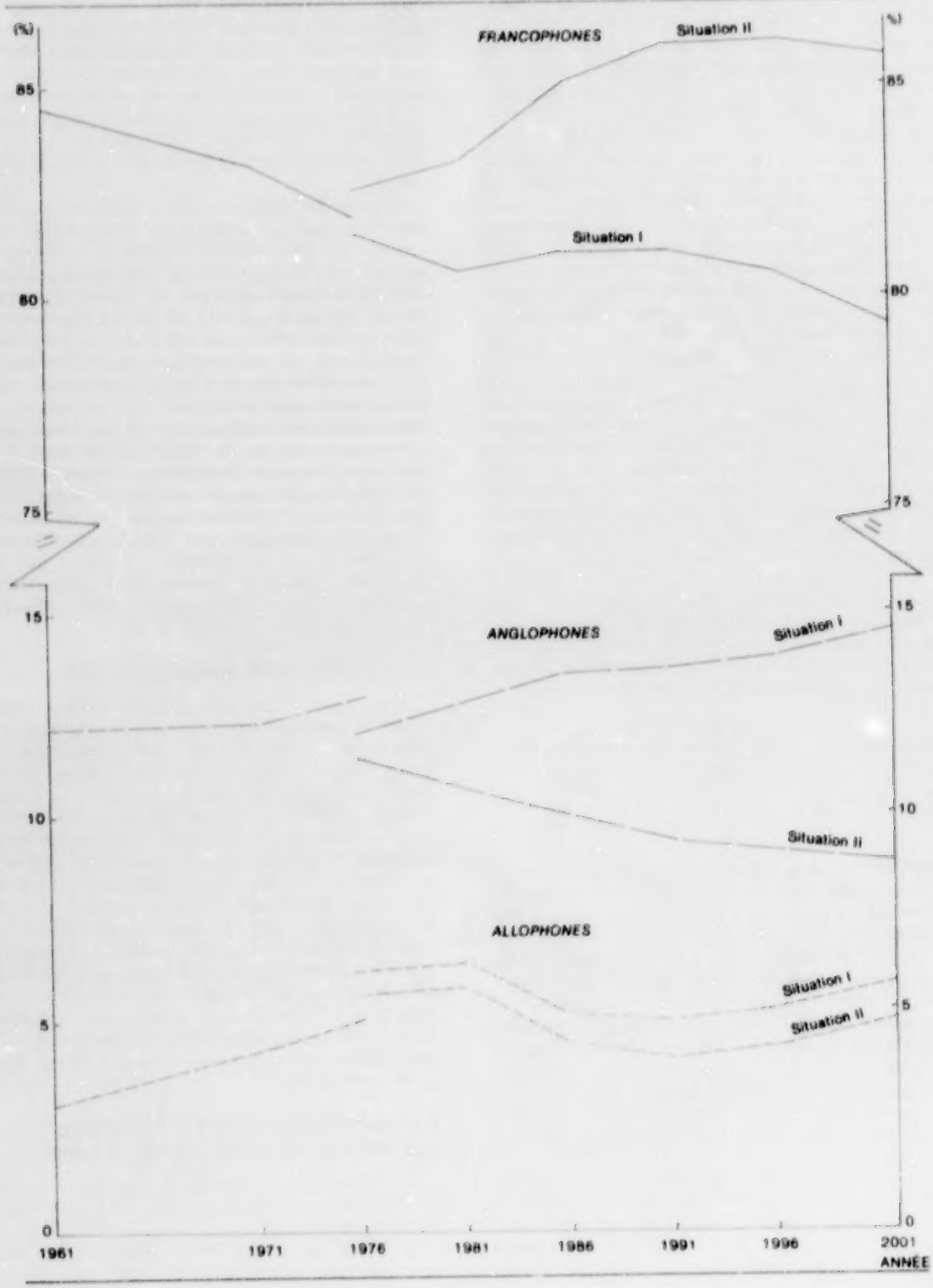

suivant la langue maternelle qu'on pourra faire ressortir l'effet des divers régimes d'accès à l'école anglaise.

b. La langue maternelle des enfants est le plus souvent une caractéristique déterminante du choix de la langue de l'école. Rappelons que ce choix dépend, en outre, du statut migratoire, des préférences et des contraintes qu'imposent les divers régimes.

On dispose d'informations sur la langue maternelle des enfants jusqu'en 1976. Par ailleurs, nos perspectives ont comme point de départ les observations du recensement de 1971. On aura donc, pour 1976, deux estimations : celle qui vient des observations du recensement de 1976; celle qui résulte de nos perspectives.

Dans ce genre d'exercice, on ne peut s'attendre à ce que ces deux estimations soient identiques, car il n'est pas possible d'établir un modèle qui rende compte de tous les «accidents» qui ont pu survenir entre 1971 et 1976. Même sur une période de cinq ans, les perspectives s'écartent toujours un peu de la réalité observée. Mais, dans notre cas, la différence entre l'observation du recensement de 1976 et l'estimation de nos perspectives, pour la même année, est beaucoup plus importante. Il est clair qu'en 1976 (et aussi en 1971), le recensement du Canada a attribué la langue maternelle anglaise à des enfants dont la langue maternelle était «autre». Cela peut être dû à la façon dont Statistique Canada a classé les enfants pour lesquels deux langues maternelles (ou aucune) ont été déclarées; ou encore à la tendance de certains parents allophones à déclarer que leurs enfants étaient de langue maternelle anglaise lorsque ces derniers parlaient un peu d'anglais. Une telle situation, dans notre modèle perspectif, était quasi impossible, car nous avons automatiquement attribué aux enfants nouveau-nés la langue d'usage de leurs parents comme langue maternelle.

Dans ces conditions, il ne faut pas s'étonner du décalage qui existe, en 1976, entre les observations du recensement et nos perspectives. Dans ces dernières, les anglophones sont moins nombreux et les allophones plus nombreux que d'après le recensement. Remarquons en outre que, malgré la «correction» que nous faisons pour les naissances, nos perspectives sont affectées, jusqu'en 1981, par les «erreurs» du recensement de 1971. En effet, les enfants de 10–14 ans en 1981 sont ceux qui étaient âgés de 0–4 ans en 1971; dans la mesure où le recensement de 1971 leur a attribué une «fausse» langue maternelle, notre propre estimation en est affectée jusqu'en 1981.

Ce n'est donc qu'à partir de 1986 que nos perspectives sont épurées de ces déclarations de langue maternelle douteuses. Et pour être tout à fait rigoureux, il faudrait s'en tenir à la période 1986–2001 pour observer les tendances qui résultent de notre modèle. Nous avons cependant passé outre à cette rigueur dans le graphique 4.1, car il eut été dommage de perdre toute

TABLEAU 4.3
COMPOSITION PAR STATUT MIGRATOIRE* DES ENFANTS DE 5 À 14 ANS SELON LA LANGUE MATERNELLE, DANS DEUX SITUATIONS DÉMOLINGUISTIQUES, QUÉBEC, 1986 et 2001

LANGUE MATERNELLE ET STATUT MIGRATOIRE	SITUATION I		SITUATION II	
	1986 *(%)*	2001 *(%)*	1986 *(%)*	2001 *(%)*
Anglophones				
Population résidante**	87,4	87,6	82,4	78,4
Migrant du reste du Canada	7,3	7,8	13,3	16,8
Migrant du reste du monde	5,3	4,7	4,3	4,8
Francophones				
Population résidante**	98,6	98,7	98,4	98,4
Migrant du reste du Canada	0,5	0,4	0,6	0,6
Migrant du reste du monde	0,9	0,9	1,0	1,0
Allophones				
Population résidante**	75,7	77,4	80,6	82,0
Migrant du reste du Canada	0,7	0,7	0,7	0,6
Migrant du reste du monde	25,6	21,9	18,7	17,4
Toutes langues maternelles				
Population résidante**	95,8	95,8	95,9	95,7
Migrant du reste du Canada	1,4	1,5	1,0	2,1
Migrant du reste du monde	2,8	2,7		2,2

SOURCE Modèle de simulation à l'appendice A

* Le statut migratoire est défini par le lieu de résidence cinq ans auparavant

** En début de période

trace de la période 1961-1981. On y trouvera donc l'évolution de la fraction que représentent les enfants de chaque groupe linguistique de 1961 à 2001. Le lecteur devra cependant ne pas s'étonner de la cassure qui se présente en 1976 et ne pas accorder trop d'importance aux variations qui se produisent entre 1976 et 1986.

Le graphique 4.1 montre que, dans la situation favorable aux anglophones, ces derniers continuent d'accroître leur part relative qui, rappelons-le, atteignait 10,3 % seulement en 1951 (voir le tableau C.2). Dans la situation défavorable, ils ne représentent que 9 % des effectifs en 2001. Ainsi, l'évolution de la répartition est bien marquée d'une situation à l'autre.

L'évolution de la part relative des francophones est à l'inverse de celle des anglophones, les allophones montrant une évolution peu différente d'une situation à l'autre. À cause du procédé d'attribution de la langue maternelle ainsi que des autres hypothèses démolinguistiques, dans la première situation, les allophones viennent renforcer la position des anglophones, tandis que, dans la seconde situation, sans aller jusqu'à renforcer les francophones, ils s'intègrent moins souvent aux anglophones. Dans la situation I, la part relative des francophones continue à baisser : eux qui comptaient 87,8 % des 5-14 ans en 1951 atteignent moins de 80 % en 2001. Dans les deux situations, les effectifs en 2001 sont inférieurs à ceux observés en 1971, ce qui n'est guère surprenant avec une fécondité qui se maintient à peu près au seuil de remplacement.

La composition par statut migratoire est présentée au tableau 4.3. On voit que, si, pour l'ensemble des groupes linguistiques, la composition varie peu d'une situation à l'autre et d'une année à l'autre, des variations importantes apparaissent pour les anglophones et les allophones; chez les francophones, l'immigration continue, comme dans le passé, à jouer un rôle mineur. Chez les anglophones, la proportion des immigrants internationaux varie peu, mais celle des immigrants en provenance du Canada est deux fois plus importante en situation II, ce qui fait baisser notablement la proportion des résidants, surtout en 2001. Chez les allophones, on trouve la relation inverse : la proportion des résidants est plus forte en situation II, mais à cause cette fois de la diminution relative de l'immigration internationale. Ces résultats ont une grande importance pour comprendre l'effet différentiel des choix scolaires d'un régime à l'autre; c'est ce que nous allons étudier dans les sections suivantes.

La distribution suivant la langue de l'école

Étudions maintenant les résultats proprement scolaires. L'évolution de la proportion des effectifs à l'école anglaise pour chaque régime, dans nos deux situations plausibles, est présentée au tableau 4.4 et au graphique 4.2. Ces résultats d'ensemble nous montrent, dans la situation I, un accroissement de la proportion des enfants à l'école anglaise pour tous les régimes, allant de pair avec l'augmentation de la proportion des anglophones. Dans la situation II, on observe, au contraire, une diminution, et elle est d'autant plus marquée que le régime est plus restrictif.

Nos simulations fournissent des variations importantes dans la proportion des enfants à l'école anglaise. Entre le libre choix, dans une situation favorable aux anglophones, où l'on trouve 20 % des enfants à l'école anglaise, et le régime option Québec stricte, dans une

TABLEAU 4.4
FRACTION DES ENFANTS FRÉQUENTANT L'ÉCOLE ANGLAISE SELON DEUX SIMULATIONS ET POUR SEPT RÉGIMES D'ACCÈS, QUÉBEC, 1981-2001

Année et simulation	Régime d'accès						
	A	*B*	*C*	*D*	*E*	*F*	*G*
1981							
I	19,2	16,3	13,0	12,8	11,2	8,3	5,7
II	14,1	12,7	10,4	10,0	9,0	6,2	4,3
1986							
I	18,8	16,2	13,5	13,2	11,7	8,8	6,1
II	12,8	11,6	9,8	9,4	8,4	5,7	3,9
1991							
I	18,7	16,3	13,9	13,3	11,9	8,9	6,1
II	12,1	11,0	9,3	8,9	8,0	5,3	3,6
1996							
I	13,3	16,8	14,3	13,6	12,2	9,1	6,3
II	12,0	10,9	9,1	8,7	7,8	5,0	3,5
2001							
I	20,2	17,5	14,8	14,1	12,7	9,4	6,5
II	12,1	10,9	9,0	8,6	7,7	4,8	3,3

GRAPHIQUE 4.2
FRACTION DES ENFANTS À L'ÉCOLE ANGLAISE SELON DEUX SIMULATIONS ET POUR SEPT RÉGIMES D'ACCÈS, QUÉBEC, 1981-2001

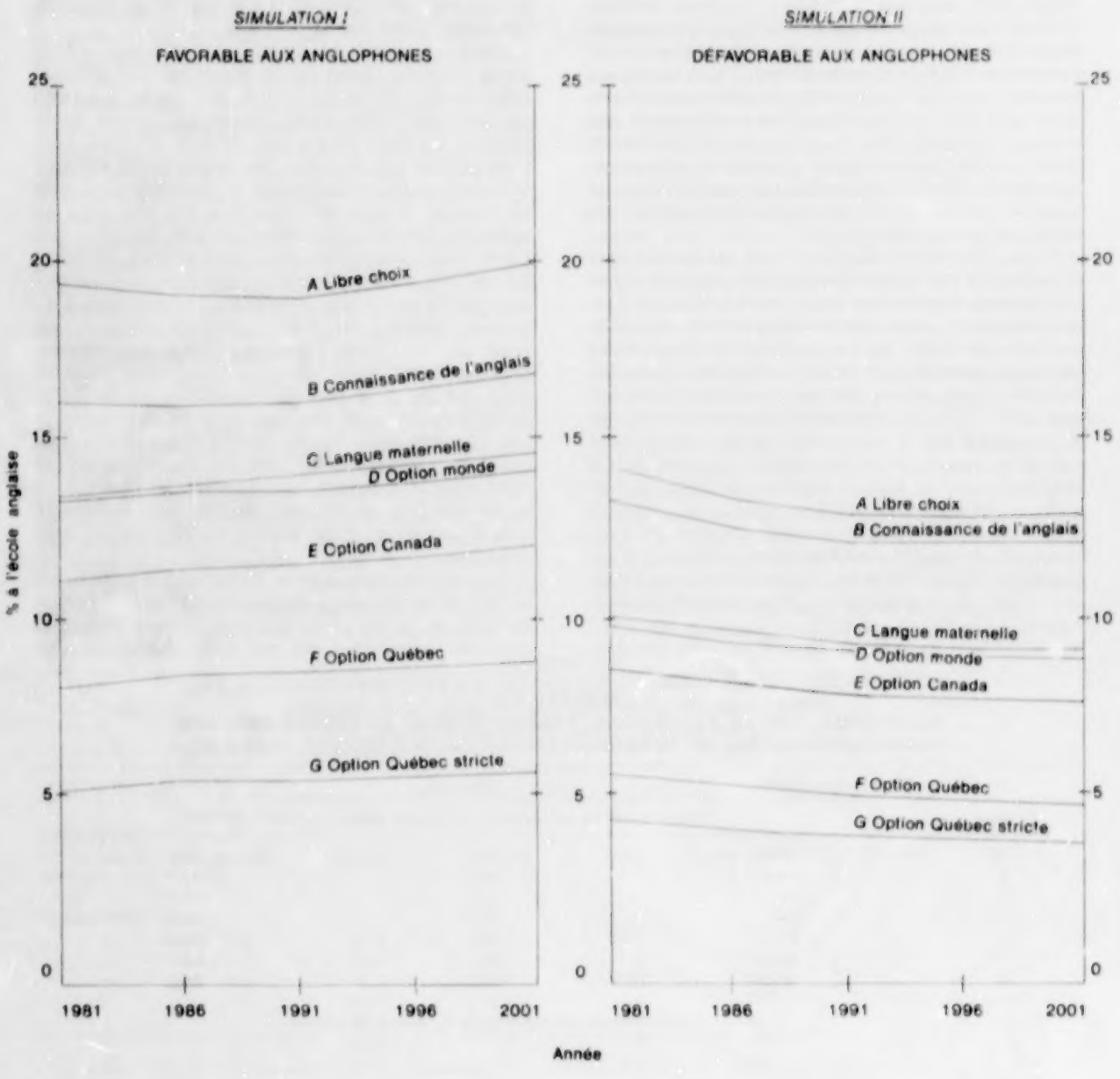

Source : Tableau 4.4.

situation plutôt défavorable, où l'on n'en trouve plus que 3 %, la variation est grande, et on peut trouver tous les niveaux intermédiaires. Cependant, par rapport à nos scénarios rétrospectifs, où les extrêmes étaient 17 % et 5,8 %, à trente ans de distance, il ne s'agit pas d'une amplification spectaculaire. Les populations évoluent lentement et, même dans des situations démolinguistiques fort différentes et dans des régimes d'accès fort variés, il ne se produit pas de dérapage spectaculaire. Il faut dire que nous avons supposé une indépendance totale entre mouvements migratoires et régimes d'accès à l'école anglaise. Cette hypothèse ne permet pas de montrer l'effet cumulatif qui pourrait se produire si, par exemple, le régime d'option Québec modifiait notablement le volume et la composition linguistique des immigrants et des émigrants.

Les écarts relatifs moyens entre les simulations pour un même régime et entre les régimes pour une même simulation sont présentés au tableau 4.5. Entre les deux simulations, on voit les écarts s'accroître considérablement au cours du temps, à mesure que les compositions par langue maternelle et par statut migratoire s'écartent l'une de l'autre, et cela d'autant plus que les régimes sont plus restrictifs. L'évolution des écarts entre les régimes n'est pas la même dans les deux simulations. Les écarts relatifs entre les régimes extrêmes *A* et *G* sont moins élevés dans la première situation, sauf en 1981, et ils restent à peu près stables au cours du temps, alors que, dans la seconde situation, ils s'accroissent de façon continue avec le temps. Ainsi, l'amplification des effets des régimes au cours du temps est le fait de la seconde situation démolinguistique surtout. Cela s'explique par la composition par statut migratoire des anglophones dans le seconde situation. La proportion de résidants (voir le tableau 4.3) y est en effet beaucoup plus faible que dans la première situation, qui se rapproche plus de la composition de 1971. Ce qui est vrai pour les extrêmes ne l'est pas pour l'écart entre les régimes *A* et *B*. Le régime *B* apparaîtra comme plus restrictif dans la situation plutôt favorable aux anglophones que dans l'autre.

Entre le régime *D*, dit option monde et le régime *E*, dit option Canada, l'écart relatif moyen est peu différent entre les deux situations. Cela étonne, car nous aurions cru que l'obligation d'avoir étudié au Canada aurait introduit un écart plus grand dans la situation I, où l'immigration internationale des anglophones est plus forte par rapport à l'immigration en provenance du reste du Canada. Si nous étudions d'un peu plus près les données d'entrée du modèle, on voit en effet que l'immigration internationale des anglophones, en effectifs absolus, est deux fois plus forte dans la situation I que dans la situation II, l'immigration en provenance du Canada restant à peu près égale dans les deux cas. C'est par le jeu de l'émigration des anglophones, beaucoup plus importante dans la seconde situation, ainsi que par celui des autres facteurs (fécondité et mobilité linguistique), que nous pouvons comprendre le peu de différence entre les deux situations. Les résidants représentent 87,8 % des anglophones en 2001 dans la situation I, contre seulement 78,4 % dans la situation II, et la part relative des immigrants internationaux est à peu près la même dans les deux situations.

Les trois derniers régimes, où le statut migratoire est un facteur important pour déterminer l'accès à l'école anglaise et où les choix scolaires varient beaucoup chez les anglophones, ont des écarts beaucoup plus

TABLEAU 4.5
ÉCARTS RELATIFS ENTRE LES PROPORTIONS D'ENFANTS À L'ÉCOLE ANGLAISE D'UN RÉGIME À L'AUTRE ET D'UNE SIMULATION À L'AUTRE, QUÉBEC, 1981 À 2001

Régime	1981	1991	2001
	Écart entre les simulations I et II pour chaque régime*		
A	30,6	42,9	50,2
B	24,8	38,8	46,5
C	22,0	39,7	48,7
D	24,6	39,6	48,5
E	21,8	39,2	49,0
F	29,0	50,7	64,1
G	28,0	51,5	65,3

	Écart entre les régimes, pour chaque simulation*					
	I	II	I	II	I	II
A et *B*	16,3	10,4	13,7	9,5	14,3	10,4
B et *C*	22,5	19,9	15,9	16,7	16,7	19,1
C et *D*	1,6	3,9	4,4	4,4	4,8	4,5
D et *E*	13,3	10,5	11,1	10,7	10,4	11,0
E et *F*	29,7	36,8	28,8	40,6	29,9	46,4
F et *G*	36,2	35,2	37,3	38,6	36,5	37,0
A et *G*	108,4	106,5	101,6	108,3	102,6	114,3
B et *F*	65,0	68,8	58,7	69,9	60,2	77,7

* Il s'agit d'un écart relatif moyen calculé comme suit : $[(x - y)/(x + y)] \times 100$.

importants entre eux que ceux observés entre les régimes moins restrictifs. Le régime *F*, dit option Québec, apparaîtra comme beaucoup plus restrictif dans une situation plutôt défavorable aux anglophones que dans une situation favorable. Supprimer la clientèle anglophone en provenance du Canada a un effet très important dans les deux situations, mais, dans la seconde, l'effet est amplifié, car 16,8 % des anglophones proviennent du reste du Canada. La construction de notre modèle exagère sans doute les écarts entre les deux simulations. Dans une situation où peu d'anglophones se seraient installés au Québec depuis longtemps, la proportion d'admissibles à l'enseignement en langue anglaise s'accroîtrait, car elle serait alors constituée d'une plus grande proportion de résidants de longue date que celle de 1971, qui nous a servi à fixer nos hypothèses de choix scolaires. La stabilité des choix scolaires, nécessaire en quelque sorte, puisque nous n'avions à notre disposition qu'un seul point de référence, semble un peu artificielle, tout au moins pour les régimes qui font dépendre l'accès à l'école anglaise du lieu de fin de scolarité des parents.

Les écarts relatifs entre le régime *B*, dit connaissance de l'anglais, et le régime *F*, dit option Québec, évoluent de la même façon que ceux des régimes extrêmes et pour la même raison. Nos approximations de la Loi 22 (régime *B*) et de la Loi 101 (régime *F*), que certains peuvent considérer comme représentant les bornes du plausible au point de vue scolaire, entraînent des différences de 60 % à 75 % dans les proportions d'enfants à l'école anglaise. Ainsi, la population à l'école anglaise en régime *F* représente 54 % de celle du régime *B* en situation I et 44 % seulement en situation II.

Les caractéristiques de chaque réseau linguistique

Un des effets marquants des régimes d'accès à l'école anglaise est de modifier les caractéristiques des enfants présents dans l'un et l'autre réseau. Les tableaux 4.6 et 4.7 montrent la répartition des effectifs par langue maternelle et par statut migratoire en 2001, à l'école anglaise et à l'école française respectivement. Les différences entre les régimes sont fort semblables dans chaque situation démolinguistique, ces différences étant causées par la composition différente de la population scolaire dans son ensemble. Il y a relativement moins de francophones en situation I, et l'école française devient ainsi plus hétérogène à mesure que les régimes deviennent plus restrictifs. Le régime *F* semble plus restrictif par rapport au régime *E* en situation II qu'en situation I, du fait que la proportion des migrants en provenance du Canada y est deux fois plus importante. Les répartitions ressemblent beaucoup à celles de 1971 présentées au chapitre trois (voir les tableaux 3.10 et 3.11) et, au point de vue des caractéristiques des réseaux d'enseignement, nos simulations n'ajoutent rien à ce que les scénarios rétrospectifs nous avaient appris.

Dans l'ensemble, on assiste à un renversement presque complet. L'école anglaise, très hétérogène sous un régime de libre choix (la proportion des enfants de langue maternelle anglaise n'atteint pas 70 %), devient, avec les régimes plus restrictifs, de plus en plus homogène jusqu'à n'admettre que des anglophones, tous résidants du Québec. L'école française, francophone à 97 % et composée à peu près uniquement de

TABLEAU 4.6
RÉPARTITION DES EFFECTIFS À L'ÉCOLE ANGLAISE PAR LANGUE MATERNELLE ET PAR STATUT MIGRATOIRE, SELON DEUX SIMULATIONS ET SEPT RÉGIMES D'ACCÈS, QUÉBEC, 2001

RÉGIME D'ACCÈS	PROPORTION À L'ÉCOLE ANGLAISE	COMPOSITION PAR LANGUE MATERNELLE (EN %)			COMPOSITION PAR STATUT MIGRATOIRE (EN %)		
						Migrant du reste du	
		Anglais	Français	Autre	Population résidante	*Canada*	*Monde*
Simulation I							
A	20,2	67,2	7,7	25,1	85,1	5,8	9,1
B	17,5	76,0	6,7	17,3	86,9	6,7	6,4
C	14,8	87,9	6,6	5,5	87,5	7,4	5,1
D	14,1	90,0	6,1	3,9	87,7	7,5	4,8
E	12,1	90,4	6,2	3,4	91,4	7,9	0,7
F	9,4	91,6	4,2	4,2	99,3	0,6	0,1
G	6,5	94,5	2,5	3,9	100,0	—	—
Simulation II							
A	12,1	67,5	7,1	25,4	79,7	12,2	8,1
B	10,9	73,8	7,8	18,4	80,6	13,5	5,9
C	9,0	87,3	6,5	6,2	79,3	15,6	5,1
D	8,6	90,2	5,4	4,4	79,1	16,1	4,8
E	7,7	90,8	4,9	4,3	82,3	17,1	0,6
F	4,8	90,5	3,5	6,0	98,7	1,3	—
G	3,3	95,6	—	4,4	100,0	—	—

résidants du Québec, en situation de libre choix, devient graduellement plus hétérogène, comptant en régime *G* plus de 10 % de non-francophones. L'évolution de l'école française est évidemment moins marquée que celle de l'école anglaise, à cause du poids important des francophones résidant au Québec.

Le rôle des préférences et des règles d'accès

Afin de distinguer le rôle des préférences de celui des règles d'accès et de la répartition par langue maternelle, nous avons mis au point deux simulations supplémentaires en combinant, deux à deux, préférences et projections démolinguistiques.

Caractéristiques des quatre simulations

Simulation	Situation démolinguistique	Préférence
I	Favorable à l'anglais	Favorable à l'anglais
II	Défavorable à l'anglais	Défavorable à l'anglais
III	Favorable à l'anglais	Défavorable à l'anglais
IV	Défavorable à l'anglais	Favorable à l'anglais

Le tableau 4.8 présente les résultats en termes de proportions à l'école anglaise, et le tableau 4.9, en termes d'écarts relatifs moyens en 1986 et en 2001, pour les quatre simulations maintenant à notre disposition. On voit que les deux nouvelles simulations (III et IV) occupent des positions intermédiaires. L'écart entre elles, très faible au départ, s'accroît au cours du temps et à mesure que les régimes deviennent plus restrictifs, comme l'écart entre I et II et pour la même raison. Le rôle des préférences est loin d'être négligeable, cependant, et il est d'autant plus marqué que le régime est moins restrictif (comparaison des écarts entre I et III, et II et IV). En simplifiant les choses, on peut dire que les préférences expliquent environ 30 % de la différence entre I et II dans le régime de libre choix, 20 % dans le régime dit langue maternelle et moins de 15 % dans les régimes *F* et *G*. Ce résultat était inscrit dans les choix scolaires et correspond à une logique évidente : plus les règles sont précises et contraignantes, moins les préférences individuelles ont de poids.

Un autre phénomène apparaît en comparant le rôle des préférences dans l'une et l'autre projection. Dans une situation démographique plutôt défavorable aux anglophones, les préférences ont relativement plus d'effet et d'autant plus que le régime est plus restrictif. L'effet d'amplification vient des différences dans la composition par langue maternelle ou par statut migratoire. Chez les anglophones et aussi chez les autres groupes, mais pas tout à fait au même moment, à mesure que les régimes deviennent plus restrictifs, la relation entre choix scolaire et statut migratoire s'inverse : plus favorable à l'anglais chez les migrants que chez les résidants jusqu'en *D*, elle devient moins favorable pour les migrants internationaux en *E* et pour les migrants interprovinciaux en *F* (voir les tableaux 4.1 et 4.2). Comme dans la situation II, la proportion des résidants anglophones est beaucoup plus faible qu'en I (voir le tableau 4.3), le passage d'un jeu de préférences à l'autre se trouve à y avoir plus d'effet. C'est pour le

TABLEAU 4.7
RÉPARTITION DES EFFECTIFS À L'ÉCOLE FRANÇAISE PAR LANGUE MATERNELLE ET PAR STATUT MIGRATOIRE, SELON DEUX SIMULATIONS ET SEPT RÉGIMES D'ACCÈS, QUÉBEC, 2001

RÉGIME D'ACCÈS	PROPORTION À L'ÉCOLE FRANÇAISE	COMPOSITION PAR LANGUE MATERNELLE (EN %)			COMPOSITION PAR STATUT MIGRATOIRE (EN %)		
						Migrant du reste du	
		Anglais	Français	Autre	Population résidante	*Canada*	*Monde*
Simulation I							
A	79,8	1,1	97,8	1,1	98,5	0,4	1,1
B	82,5	1,4	95,1	3,5	97,7	0,4	1,9
C	85,2	1,7	92,3	6,0	97,2	0,5	2,3
D	85,9	2,0	91,7	6,3	97,1	0,5	2,4
E	87,3	3,5	90,2	6,3	96,4	0,6	3,0
F	90,6	6,5	87,4	6,1	95,4	1,6	3,0
G	93,5	8,9	85,0	6,1	95,5	1,6	2,9
Simulation II							
A	87,9	1,0	96,9	2,1	98,0	0,7	1,3
B	89,1	1,1	95,6	3,3	97,6	0,7	1,7
C	91,0	1,3	93,9	4,8	97,3	0,8	1,9
D	91,4	1,4	93,6	5,0	97,3	0,8	1,9
E	92,3	2,3	92,7	5,0	96,8	0,9	2,3
F	95,2	4,9	90,2	4,9	95,6	2,1	2,3
G	96,7	6,1	88,9	5,0	95,6	2,2	2,2

régime d'option Québec, en 2001, que la différence entre les deux situations est la plus marquée, car le poids des migrants interprovinciaux en situation II y est deux fois plus élevé. Mais la proportion des anglophones est bien plus faible en situation II et cela au profit des francophones, dont nous avions diminué de moitié les choix scolaires vers l'anglais dans le second jeu de préférences; cela a pour effet d'accroître les écarts dans la situation qui leur est favorable. Ainsi, le statut migratoire et la langue maternelle contribuent tous deux à l'amplification du rôle des préférences en situation II.

Le choix d'un régime

La question du choix d'un régime d'accès à l'école anglaise est fort délicate. Notre seul but ici est de traduire en termes chiffrés, le plus simplement et honnêtement possible, les conséquences des choix de chaque parti dans le débat en cours. Le régime du libre choix représente l'idéal pour les partisans du droit des parents à choisir la langue d'enseignement de leurs enfants au même titre que leur religion. La part relative de chaque langue d'enseignement variera alors selon les préférences de chaque groupe et leur importance relative. Vu la force d'attraction de l'anglais, il est probable que sa part comme langue d'enseignement dépasse largement celle des anglophones dans la population scolaire : d'au moins 30 % d'après nos simulations.

Pour contrer cette tendance, certains désirent que l'anglais à l'école soit réservé aux seuls anglophones. Si on considère que le régime *B*, en exigeant de l'enfant qu'il connaisse l'anglais pour recevoir l'enseignement dans cette langue, répond à ce critère, la part relative de l'école anglaise se situera entre 11 % et 17,5 %, ce qui représente à peu près 120 % des effectifs de langue maternelle anglaise. Pour d'autres, être anglophone signifie qu'on a l'anglais comme langue maternelle.

TABLEAU 4.8
FRACTION DES ENFANTS FRÉQUENTANT L'ÉCOLE ANGLAISE, SELON QUATRE SIMULATIONS ET SEPT RÉGIMES D'ACCÈS, QUÉBEC, 1986 ET 2001

RÉGIME D'ACCÈS ET ANNÉE	FRACTION FRÉQUENTANT L'ÉCOLE ANGLAISE			
	Simulation I	Simulation II	Simulation III	Simulation IV
A Libre choix				
1986	18,8	12,8	16,2	15,1
2001	20,2	12,1	17,5	14,6
B Connaissance de l'anglais				
1986	16,2	11,6	14,7	13,0
2001	17,5	10,9	15,8	12,3
C Langue maternelle				
1986	13,5	9,8	12,6	10,8
2001	14,8	9,0	13,6	10,0
D Option monde				
1986	13,2	9,4	12,2	10,3
2001	14,1	8,6	13,1	9,5
E Option Canada				
1986	11,7	8,4	10,8	9,3
2001	12,7	7,7	11,7	8,5
F Option Québec				
1986	8,8	5,7	8,0	6,3
2001	9,4	4,8	8,9	5,4
G Option Québec stricte				
1986	6,1	3,9	5,7	4,3
2001	6,5	3,3	6,1	3,6
Écart* entre *A* et *G* (%)				
1986	102,0	106,6	95,9	111,3
2001	102,6	114,3	96,6	120,9

* Voir la note du tableau 4.6.

TABLEAU 4.9
ÉCARTS RELATIFS ENTRE LES FRACTIONS DES ENFANTS FRÉQUENTANT L'ÉCOLE ANGLAISE D'UNE SIMULATION À L'AUTRE, SELON QUATRE SIMULATIONS ET SEPT RÉGIMES D'ACCÈS, QUÉBEC, 1986 ET 2001

RÉGIME D'ACCÈS ET ANNÉE	ÉCARTS RELATIFS MOYENS ENTRE LES SIMULATIONS			
	I* et II	I** et III	II*** et IV	III**** et IV
A Libre choix				
1986	38,0	14,9	16,5	7,1
2001	50,2	14,3	18,7	18,1
B Connaissance de l'anglais				
1986	33,1	9,7	11,4	12,3
2001	46,5	10,1	12,1	24,9
C Langue maternelle				
1986	31,8	6,9	9,7	15,4
2001	48,7	8,5	10,5	30,5
D Option monde				
1986	33,6	7,9	9,1	16,9
2001	48,5	7,4	9,9	31,9
E Option Canada				
1986	32,8	8,0	10,2	14,9
2001	49,0	8,2	9,9	31,7
F Option Québec				
1986	42,8	9,5	10,0	23,8
2001	64,8	5,5	11,8	49,0
G Option Québec stricte				
1986	44,0	6,8	9,8	28,0
2001	65,3	6,3	8,7	51,7

NOTE : Voir la note du tableau 4.6.
* Les deux éléments jouent dans le même sens.
** Rôle des préférences (situation favorable à l'anglais).
*** Rôle des préférences (situation défavorable à l'anglais).
**** Les deux éléments jouent en sens opposé.

D'après cette définition, que nous avons essayé de traduire avec le régime *C*, la part de l'école anglaise correspond à peu près à celle de la langue maternelle anglaise chez les enfants (un peu plus dans la situation favorable aux anglophones, un peu moins dans l'autre situation).

Si l'objectif d'un régime est de s'assurer que les allophones s'intègrent à l'école française dans une proportion au moins égale à l'importance relative des francophones, le régime *C* y parvient parfaitement. En effet, en situation I, 86,4 % des allophones fréquentent l'école française, alors que les francophones comptent pour 79,6 % de la population des 5-14 ans; en situation II, 88,7 % des allophones le font, et les francophones constituent alors 86 % de la population. L'école française devient notablement plus hétérogène, avec respectivement, 8 % et 6 % de non-francophones. Le tableau qui suit établit un rapport entre effectifs à l'école anglaise et effectifs de langue maternelle anglaise en 2001 dans nos deux principales simulations, pour les sept régimes d'accès.

Simulation	Régime						
	A	*B*	*C*	*D*	*E*	*F*	*G*
I	139,6	121,1	102,3	97,8	87,5	65,0	45,1
II	134,0	120,6	99,3	95,0	84,6	53,3	36,7

Le critère de la langue maternelle de l'enfant semble trop peu précis à certains et il est difficile à vérifier. Pour décider qu'un enfant fait partie de la communauté anglophone, on a donc proposé le critère de la scolarité des parents. Nos quatre derniers régimes sont basés sur ce critère : le régime *D*, en l'étendant à la communauté anglaise mondiale; le régime *E*, à la communauté canadienne; le régime *F*, à la communauté québécoise. Enfin, le régime *G* exige que les deux parents aient

fréquenté une école anglaise québécoise. Aucun de ces régimes n'accorde l'école anglaise à tous les enfants de langue maternelle anglaise.

Dans le régime *D*, 90 % des enfants à l'école anglaise seront de langue maternelle anglaise, ce qui modifie considérablement la situation par rapport au libre choix, où moins de 70 % des enfants sont dans ce cas. L'importance relative de l'école anglaise dans le cadre de ce régime, comme avec le régime *C*, dépend essentiellement du poids des anglophones, car les allophones vont maintenant à l'école française dans une proportion de plus de 90 %.

Le régime *E*, dit option Canada, correspond au régime de la Loi 101 avec accords de réciprocité, ce qui permettrait aux anglophones en provenance du Canada de fréquenter une école anglaise au Québec. Il diminue la population à l'école anglaise de 10 % seulement par rapport au régime *D* dans les situations démolinguistiques que nous avons jugées plausibles. Sans nuire sérieusement aux anglophones, ce régime assure la prépondérance du français comme langue d'enseignement, ce que montre bien le tableau suivant, qui établit les rapports entre effectifs à l'école française et effectifs de langue maternelle française en 2001.

Simulation	Régime						
	A	*B*	*C*	*D*	*E*	*F*	*G*
I	100,3	100,6	107,0	107,9	109,7	113,8	117,4
II	102,2	103,6	105,8	106,3	107,4	110,7	112,5

La composition par langue maternelle est semblable dans les deux réseaux d'enseignement, l'école anglaise continuant naturellement à abriter beaucoup plus de migrants, surtout ceux provenant du reste du Canada. Avec le régime *F*, il n'y a pratiquement plus d'immigrants à l'école anglaise. Les anglophones subissent une contrainte sévère : l'école anglaise ne représente plus que 65 % des anglophones et moins de 10 % de l'ensemble des effectifs scolaires, et cela dans la situation qui leur est la plus favorable. Il est important de souligner ici que ce régime doit être vu comme une approximation assez lointaine de la Loi 101 actuellement en vigueur au Québec. En effet, le régime de la Loi 101, en plus d'assurer une transition harmonieuse avec le régime qui l'a précédé, comporte des mesures d'exemptions qui pourraient sensiblement le rapprocher du régime d'option Canada (voir le tableau 1.2). Sans ces mesures, cependant, et s'il était strictement appliqué, ce régime serait loin d'assurer aux anglophones un réseau d'enseignement aussi complet que celui qu'ils ont possédé depuis longtemps au Québec, du moins en dehors de la région montréalaise. Si l'objectif est de s'assurer que l'école anglaise ne recevra que les enfants des résidants de longue date au Québec, le régime *F* convient très bien et le régime *G*, parfaitement. Ce dernier régime réserve une bien petite place à l'école anglaise, qui deviendrait tout à fait marginale dans une situation défavorable aux anglophones.

Conclusion

Qu'avons-nous appris au cours de cette recherche sur l'évolution de la population scolaire du Québec? L'étude du système d'enseignement et des lois en matière de droits linguistiques nous a fait réaliser que la mesure des effets des régimes d'accès à l'enseignement en anglais, objet central de cette étude, pouvait difficilement se faire dans le cadre de la réalité scolaire immédiate. Un système scolaire en pleine mutation, trois régimes différents d'accès à l'école anglaise en moins de dix ans, des données chronologiques incomplètes ou de qualité douteuse rendent l'entreprise irréalisable.

Nous nous sommes contentée de présenter l'évolution récente de la population scolaire au point de vue linguistique. Un bref survol de la question de la scolarisation différentielle des groupes linguistiques nous a montré le rapide rattrapage des francophones. Il n'y a plus maintenant de sous-scolarisation importante chez eux, avant le niveau universitaire du moins. Jusqu'au début des années 1970, la part de l'enseignement en langue française correspondait à celle des francophones de langue maternelle, du moins aux âges de scolarité obligatoire. L'importance relative de l'école française a diminué légèrement au cours des récentes années dans la région de Montréal, tandis qu'elle est restée stable dans le reste du Québec. Cette diminution à Montréal est entièrement due à la baisse de la proportion des francophones d'âge scolaire dans la population. Il n'est pas impossible que la baisse constatée eût été plus importante si ce seul facteur avait joué. Mais, semble-t-il, une légère francisation des choix scolaires—que nous ne savons pas d'ailleurs à quel groupe linguistique attribuer—aurait atténué légèrement la chute relative du français comme langue d'enseignement, qui, pour la première fois en 1976/1977, dépasse la part des francophones de langue maternelle dans la population à l'école.

Dans le but d'étudier les effets des régimes d'accès à l'école anglaise, la méthode prospective nous a semblé la plus valable. L'utilisation de données originales sur le lieu de fin d'études des parents nous permet d'analyser d'une façon nouvelle la question des effets de ces régimes. Les scénarios rétrospectifs nous ont montré que la part de l'anglais dans le réseau scolaire du Québec pourrait varier de 6 % à 17 %, suivant qu'on est dans un régime extrêmement restrictif, qui accorde l'école anglaise aux seuls anglophones de souche doublement québécoise, ou plutôt dans un régime de libre choix, où chaque groupe obéit à ses préférences. Ils ont également démontré la grande différence, dans la situation démolinguistique de 1971, entre le régime de l'option Canada et le régime de l'option Québec, ce qui souligne l'importance des accords de réciprocité entre provinces.

Les régimes diffèrent entre eux au point de vue de leur sensibilité à diverses situations démolinguistiques; cependant, il ne se produit pas une grande amplification des effets des régimes au cours du temps. C'est là un résultat important de nos simulations, en même temps qu'une conséquence des hypothèses posées au moment de leur élaboration.

En régime de libre choix, la part de l'anglais dépasse d'au moins 30 % la part des anglophones dans la population scolaire, ce qui traduit la force d'attraction de cette langue. Le régime *B*, qui s'inspire de la Loi 22, assure à l'école anglaise une surreprésentation de 20 % environ, tandis que le régime *F* (option Québec), une version plutôt restrictive de la Loi 101, conduit à une sous-représentation d'au moins 35 %. L'application des accords de réciprocité prévus à l'article 86 de la Loi entraînerait une réduction beaucoup moins forte de la part relative de l'école anglaise, dont la sous-représentation ne serait plus que de 15 % environ par rapport aux effectifs de langue maternelle anglaise.

Les mesures des effets des régimes d'accès à l'école anglaise que nous avons fournies n'ont certes qu'une valeur indicative à cause des schématisations qui ont présidé à leur mise au point. Nous croyons cependant avoir mis en lumière les mécanismes complexes qui permettent de comprendre l'effet de tel ou tel régime dans l'une ou l'autre situation démolinguistique. Il ne faut pas accorder à ces indicateurs une valeur de prédiction. Si les résultats de cette étude permettent à certains d'y voir un peu plus clair dans le délicat partage des effets respectifs des règles d'accès, des préférences et du poids des groupes en présence, elle aura atteint son principal objectif.

La notation et les formules du modèle de simulation

La formule générale est fort simple :

$$_{x}P_{mn(t)} = \sum_{x=5}^{10} {}_{x}P_{mn(t)},$$

où

$_{x}P_{mn(t)}$ est la population du groupe d'âges x, de langue maternelle m et de langue d'enseignement n, à l'instant t. Il s'agit de la population du Québec;

$x = 0$ correspond au groupe d'âges 0-4 ans;
$x = 5$ correspond au groupe d'âges 5-9 ans;
$x = 10$ correspond au groupe d'âges 10-14 ans;

n ou $m = 1$ correspond à la langue française;
n ou $m = 2$ correspond à la langue anglaise;
$m = 3$ correspond aux langues autres qu'anglaise et française

La formule représente la population scolaire dont m est la langue maternelle et n la langue d'enseignement, à l'instant t.

On a aussi:

$$_{x}P_{m(t)} = \sum_{n} {}_{x}P_{mn(t)},$$

qui est la population du groupe d'âges x, ayant m pour langue maternelle, à l'instant t; et

$$_{x}P_{n(t)} = \sum_{m} {}_{x}P_{mn(t)},$$

qui est la population du groupe d'âges x, ayant n comme langue d'enseignement, à l'instant t.

Voici maintenant les divers facteurs de variation et les éléments dont nous aurons besoin dans les calculs.

$^{RC}{}_{x}P_{m(t)}$ La population du Canada moins Québec, du groupe d'âges x et ayant m pour langue maternelle, en t.

$^{RC}{}_{x}I_{mn(t)}$ Les immigrants subsistants à l'instant t, qui résidaient dans *le reste du Canada* à l'instant t-5; ceux-ci appartiennent au groupe d'âges x, en t, et ont m pour langue maternelle et n pour langue d'enseignement.

$^{RM}{}_{x}I_{mn(t)}$ Les immigrants (internationaux) subsistants à l'instant t, qui résidaient dans *le reste du monde* à l'instant t-5; ceux-ci appartiennent au groupe d'âges x, en t, et ont m pour langue maternelle et n pour langue d'enseignement.

$^{RC}{}_{x}E_{mn(t)}$ Les émigrants subsistants qui vivent *dans le reste* du Canada à l'instant t, mais qui résidaient au Québec à l'instant t-5; ceux-ci appartiennent au groupe d'âges x, en t, et ont m pour langue maternelle et n pour langue d'enseignement.

$^{RM}{}_{x}E_{mn(t)}$ Les émigrants (internationaux) subsistants qui vivent dans *le reste du monde* à l'instant t, mais qui résidaient au Québec à l'instant t-5; ceux-ci appartiennent au groupe d'âges x, en t, ont m pour langue maternelle et avaient n pour langue d'enseignement.

$$\mu_{mn(t+5)} = \frac{{}_{0}P_{mn(t+5)}}{{}_{0}P_{m(t+5)}}$$

Qui indique la propension des enfants de langue maternelle m à adopter n pour langue d'enseignement, en $t+5$; cette propension s'applique aux enfants qui résidaient au Québec à l'instant t.

$$_{x+5}v_{mn(t+5)} = \frac{{}^{RC}_{x+5}I_{mn(t+5)}}{{}^{RC}_{x+5}I_{m(t+5)}}$$

Qui indique la propension des enfants de langue maternelle m et provenant du reste du Canada à adopter n pour langue d'enseignement à leur entrée dans le système scolaire du Québec.

$$_{x+5}\omega_{mn(t+5)} = \frac{{}^{RM}_{x+5}I_{mn(t+5)}}{{}^{RM}_{x+5}I_{m(t+5)}}$$

Qui indique la propension des enfants de langue maternelle m en provenance du reste du monde à adopter n pour langue d'enseignement à leur entrée dans le système scolaire du Québec.

Il s'agit donc de simuler l'évolution de la population scolaire. Nous allons procéder séparément pour chaque groupe d'âges. Rappelons d'abord notre définition de population scolaire :

$$P_{ms(t+5)} = {}_5P_{ms(t+5)} + {}_{10}P_{ms(t+5)}$$

D'après les hypothèses déjà admises, on a :

$${}_5P_{ms(t+5)} = [{}_0P_{s(t)} - {}^{RC}{}_5E_{s(t+5)} - {}^{RM}{}_5E_{s}]\,\mu_{ss} + {}^{RC}{}_5I_{s(t+5)} \cdot {}_5v_{ss} + {}^{RM}{}_5I_{s} \cdot {}_5\omega_{ss}$$

L'équation compte huit termes dont cinq ont été définis précédemment. ${}_0P_{s(t)}$ représente le groupe d'âges 0-4 ans. Il sera tiré des simulations effectuées pour la population totale. Les deux derniers termes concernent la migration interrégionale.

$${}^{RC}{}_5E_{s(t+5)} = {}_0P_{s(t)} \times {}^{RC}\epsilon_{s},$$

où ${}^{RC}\epsilon_{s(t)}$ désigne le taux de départ des Québécois vers le reste du Canada;

$${}^{RC}{}_5I_{s(t+5)} = {}^{RC}{}_0P_{s(t)} \times {}^{Q}\epsilon_{s},$$

où ${}^{Q}\epsilon_{s}$ désigne le taux de départ du reste du Canada vers le Québec. ${}^{RC}{}_0P_{s(t)}$ s'obtient, comme celui du Québec, des simulations effectuées pour la population totale. Les ϵ_s correspondent à des hypothèses faites pour le modèle général, mais par langue maternelle.

L'équation s'écrit finalement :

$${}_5P_{ms(t+5)} = [(1 - {}^{RC}\epsilon_{s})\,{}_0P_{s(t)} - {}^{RM}{}_5E_{s}]\,\mu_{ss} + ({}^{RC}{}_0P_{s(t)} \cdot {}^{Q}\epsilon_{s} \cdot v_{ss}) + ({}^{RM}{}_5I_{s} \cdot \omega_{ss}).$$

Pour le groupe d'âges 10-14 ans, l'équation s'écrit d'abord :

$${}_{10}P_{ms(t+5)} = {}_5P_{ms(t)} - {}^{RC}{}_{10}E_{ms(t+5)} - {}^{RM}{}_{10}E_{ms} + {}^{RC}{}_{10}I_{s(t+5)} \cdot v_{ss} + {}^{RM}{}_{10}I_{s} \cdot \omega_{ss}$$

Il reste à définir trois termes de cette équation. Nous avons admis que les émigrants internationaux se répartissent par langue d'enseignement comme la population d'où ils sont tirés.

$${}^{RM}{}_{10}E_{ss} = {}_{10}E_{s} \cdot \frac{{}_5P_{ms(t)}}{{}_5P_{s(t)}}.$$

Il nous reste à calculer les migrants interrégionaux.

$${}^{RC}{}_{10}E_{ms(t+5)} = {}_5P_{ms(t)} \cdot {}^{RC}\epsilon_{s}$$

$${}^{RC}{}_{10}I_{s(t+5)} = {}^{RC}{}_5P_{s(t)} \cdot {}^{Q}\epsilon_{s}$$

Le seul terme inconnu reste ${}^{RC}{}_5P_{s(t)}$ qu'il faudra calculer spécialement.

$${}^{RC}{}_5P_{s(t)} = {}^{RC}{}_0P_{s(t-5)} \cdot (1 - {}^{Q}\epsilon_{s}) + {}_0P_{s(t-5)} \cdot {}^{RC}\epsilon_{s} + {}^{RM}S^{RC}_{s},$$

où ${}^{RM}S^{RC}_{s}$ désigne le solde des migrants internationaux du reste du Canada par langue maternelle. Ce solde nous sera fourni par les hypothèses du modèle général. Tous les autres termes ayant été présentés précédemment, l'équation s'écrit finalement :

$${}_{10}P_{ms(t+5)} = (1 - {}^{RC}\epsilon_{s})\,{}_5P_{ms(t)} - [{}^{RM}{}_{10}E_{s} \cdot \frac{{}_5P_{ms(t)}}{{}_5P_{s(t)}}] + {}^{RC}{}_5P_{s(t)} \cdot {}^{Q}\epsilon_{s} \cdot v_{ss} + ({}^{RM}{}_{10}I_{s} \cdot \omega_{ss})$$

Appendice *B*

Essai de correction des effectifs et des choix scolaires en 1971, pour correspondre à l'attribution de la langue maternelle par la langue d'usage des parents

Dans les projections, la langue maternelle d'un enfant est déterminée par la langue d'usage de ses parents. Or, les données de 1971 que nous utilisons pour déterminer les choix scolaires ne suivent pas cette règle. Nous allons essayer de voir quelles modifications cette règle d'attribution peut entraîner sur la répartition par langue maternelle et sur les choix scolaires. Il nous faut d'abord «corriger» les données de 1971 en fonction de cette nouvelle règle.

Si nous étudions la répartition de la langue d'usage des parents d'après le tableau C.19, on voit que la proportion des parents qui ne parlent pas tous deux à la maison la même langue que celle qu'ils ont déclarée comme langue maternelle pour leurs enfants atteint 16 % chez les enfants allophones, dépasse 10 % chez les anglophones et se situe autour de 2 % chez les francophones. L'homogénéité croît avec l'âge chez les francophones et les allophones, mais chez les anglophones elle décroît. Dans le groupe des 5-14 ans pour lesquels nous entreprenons la correction, il s'agit de 9 000 enfants allophones, de 15 000 anglophones et de 19 000 francophones. Nous allons étudier chaque groupe linguistique séparément. Pour les enfants anglophones dont les deux parents parlent une autre langue, la correction est facile : ils doivent être transférés dans le groupe de langue maternelle correspondante. Pour les parents «bilingues» de langue d'usage, c'est plus complexe. Dans le cas où l'anglais fait partie de la langue du couple, on peut penser que la déclaration de la langue maternelle de l'enfant correspond, dans la majeure partie des cas, à celle de sa mère. Il nous semble donc préférable de les laisser chez les anglophones. Dans l'autre cas, nous avons séparé moitié-moitié les effectifs entre les deux autres groupes.

ENFANTS DE LANGUE MATERNELLE ANGLAISE	LANGUE D'USAGE DES PARENTS	NOUVELLE LANGUE MATERNELLE		
		Anglaise	Française	Autre
4 500	Anglais-français	4 500		
1 300	Anglais-autre	1 300		
4 600	Français-français		4 600	
200	Français-autre		100	100
4 400	Autre-autre			4 400
15 000		5 800	4 700	4 500

Nous avons utilisé les mêmes règles d'attribution pour corriger les autres groupes.

ENFANTS DE LANGUE MATERNELLE FRANÇAISE	LANGUE D'USAGE DES PARENTS	NOUVELLE LANGUE MATERNELLE		
		Anglaise	Française	Autre
12 500	Anglais-français		12 500	
800	Français-autre		800	
4 700	Anglais-anglais	4 700		
100	Anglais-autre	50		50
1 200	Autre-autre			1 200
19 300		4 750	13 300	1 250

ENFANTS DE LANGUE MATERNELLE AUTRE	LANGUE D'USAGE DES PARENTS	NOUVELLE LANGUE MATERNELLE		
		Anglaise	Française	Autre
200	Anglais-français	100	100	
600	Autre-français			600
1 200	Autre-anglais			1 200
2 500	Français-français		2 500	
4 500	Anglais-anglais	4 500		
9 000		4 600	2 600	1 800

Étudions maintenant la nouvelle répartition par langue maternelle des enfants de 5-14 ans :

LANGUE MATERNELLE	DISTRIBUTION DU RECENSEMENT	NOUVELLE DISTRIBUTION	MODIFICATION DES EFFECTIFS
Anglais	1 211	1 213	-4 700 (français) -4 500 (autre) + 4 750 (français) + 4 600 (autre)
Français	8 338	8 347	-4 750 (anglais) -1 250 (autre) + 4 700 (anglais) + 2 600 (autre)
Autre	453	440	-2 500 (français) -4 600 (anglais) + 1 250 (français) + 4 500 (anglais)

On voit qu'entre les anglophones et les autres groupes, les échanges s'annulent. Ce n'est qu'entre francophones et allophones qu'il se produit un gain des francophones. Dans l'ensemble, l'effet de la correction est sensible au niveau de la seconde décimale seulement. Il reste à définir l'influence de ces transferts sur les choix scolaires.

Dans quelle mesure les préférences et les proportions d'admissibles de chaque groupe linguistique seront-elles modifiées? Nous avons déjà noté qu'il n'est pas possible de recouper la langue d'usage des enfants avec celle de leurs parents. On se souvient que la détermination des choix scolaires était basée en partie sur la langue d'usage des enfants (voir le chapitre trois) et il est sans doute possible d'établir un lien entre l'une et l'autre répartition. Étudions d'abord les *anglophones*. Avec les données de 1971, nous avions les répartitions suivantes :

LANGUE D'USAGE DES ENFANTS ANGLOPHONES			LANGUE D'USAGE DES PARENTS	
	Répartition	Préférence pour l'anglais		Répartition
Français	4,0	0,00	Français-français	3,3
Autre	2,0	1,00	Autre-autre	3,3
Anglais	94,0	0,98	Anglais-anglais -français -autre	93,4

Les transferts que nous avons faits ont pour conséquence d'homogénéiser la répartition par langue d'usage des parents. Tous les enfants ont désormais un de leurs parents dont l'anglais est la langue d'usage. Au point de vue de la langue d'usage des enfants, on peut supposer qu'il se produit également une homogénéisation vers l'anglais. Toutes choses étant égales d'ailleurs, les préférences de l'ensemble du groupe devraient également devenir plus anglophiles, puisqu'on a remplacé des parents ne parlant pas anglais à la maison par des parents qui le parlent tous. La préférence d'ensemble pourrait passer, nous semble-t-il de, 0,94 à 0,96. Il ne faut pas pousser trop loin l'effet d'anglicisation de notre correction. Nous savons en effet que cette anglicisation s'est produite dans bien des cas à la faveur de la scolarisation des enfants. Il ne faudrait pas prendre pour l'effet la cause. En ce qui concerne les francophones et en suivant un raisonnement similaire, nous supposons que les préférences pour le français augmenteront légèrement. Chez les *allophones*, la situation est plus complexe :

LANGUE D'USAGE DES ENFANTS ALLOPHONES			LANGUE D'USAGE DES PARENTS	
	Répartition	Préférence pour l'anglais		Répartition
Anglais	20,0	1,00	Anglais-anglais	9,0
Français	03,0	0,00	Français-français	5,0
Autre	77,0	0,85	Autre-autre -anglais -français	86,0

L'homogénéisation de la langue d'usage des parents entraînera sans doute une diminution de la préférence pour l'anglais, dans la mesure où ceux qui sont déjà anglicisés à la maison ont été transférés au groupe anglophone. On sait qu'une certaine proportion de ces enfants ont été anglicisés par l'école, ce qui a accru l'importance relative de l'anglais langue d'usage.

Si le sens de la correction des préférences est assez évident, le niveau de celles-ci s'avère fort difficile à fixer. En ce qui concerne les proportions d'admissibles selon chaque régime, la situation est encore plus complexe. Quel est l'effet des transferts d'effectifs sur les niveaux d'admissibilité déterminés au chapitre trois? On peut imaginer qu'en homogénéisant les groupes de langues maternelles, nous avons placé, en quelque sorte, les enfants dans leur véritable groupe d'appartenance, et que l'admissibilité à l'école anglaise sera, de façon générale, plus forte chez les anglophones et plus faible chez les francophones et les allophones. Partant d'une proposition aussi générale, la façon de modifier les admissibles reste très floue. De plus, pour la simulation, nous devons évaluer l'effet de nos transferts d'effectifs sur le statut migratoire. En définitive, nous avons jugé préférable de ne pas corriger les choix scolaires.

Appendice *C*

Tableaux statistiques

TABLEAU C.1
POPULATION PAR GROUPE D'ÂGES, QUÉBEC, 1951-1976 ET 1976-2001*

GROUPE D'ÂGES	ANNÉE											
	1951	1956	1961	1966	1971	1976	1976*	1981*	1986*	1991*	1996*	2001*
0-4	541 524	597 728	671 256	632 489	480 520	442 660	438 626	488 515	545 681	527 416	469 263	433 831
5-9	463 444	556 621	624 074	682 874	633 645	485 610	471 297	439 721	489 611	546 925	529 050	470 556
10-14	361 140	467 237	568 065	628 210	671 370	622 065	629 239	472 321	440 862	490 705	547 020	530 072
15-19	337 501	370 246	467 426	566 315	621 295	666 290	667 342	628 979	472 589	441 276	490 929	547 902
20-24	340 902	353 191	369 633	474 158	549 410	598 440	620 219	669 267	630 922	475 483	444 390	493 710
5-14	824 584	1 023 858	1 192 139	1 311 084	1 305 015	1 107 675	1 100 536	912 042	930 473	1 037 630	1 076 970	1 000 628
15-24	678 403	723 437	837 059	1 040 473	1 170 705	1 264 730	1 287 561	1 298 246	1 103 511	916 759	935 328	1 041 612
Population totale	4 055 681	4 628 378	5 259 211	5 780 845	6 027 765	6 234 400	6 243 358	6 536 430	6 864 207	7 147 219	7 338 974	7 462 357

SOURCES : 1951 à 1976 : Recensements du Canada; 1976 à 2001 : Québec, Bureau de la Statistique, 1978, hypothèse B (I.S.F. = 1,8 et migration nette annuelle = 7 000).
* Projection

TABLEAU C.2
EFFECTIFS ET COMPOSITION (EN %) DE LA POPULATION DE MOINS DE 25 ANS, SELON L'ÂGE ET LA LANGUE MATERNELLE, QUÉBEC, 1951 À 1976

GROUPE D'ÂGES	ANNÉE ET LANGUE							
	1951				1961			
	Français	*Anglais*	*Autre*	*Total*	*Français*	*Anglais*	*Autre*	*Total*
0-4								
Effectif	468 393	63 654	9 477	541 524	563 564	79 025	28 667	671 256
(%)	(86,5)	(11,8)	(1,7)	(100,0)	(84,0)	(11,8)	(4,2)	(100,0)
5-9								
Effectif	406 453	49 171	7 820	463 444	529 113	76 280	18 681	624 074
(%)	(87,7)	(10,6)	(1,7)	(100,0)	(84,8)	(12,2)	(3,0)	(100,0)
10-14								
Effectif	317 627	35 895	7 618	361 140	480 218	69 284	18 563	568 065
(%)	(88,0)	(9,9)	(2,1)	(100,0)	(84,5)	(12,2)	(3,3)	(100,0)
15-19								
Effectif	293 906	34 590	9 005	337 501	403 298	50 221	13 909	467 426
(%)	(87,1)	(10,2)	(2,7)	(100,0)	(86,3)	(10,7)	(3,0)	(100,0)
20-24								
Effectif	299 066	40 317	11 519	340 902	308 204	40 408	21 201	369 633
(%)	(84,8)	(11,8)	(3,4)	(100,0)	(83,3)	(10,9)	(5,8)	(100,0)
5-14								
Effectif	724 080	85 066	15 438	824 584	1 009 331	145 564	37 244	1 192 139
(%)	(87,8)	(10,3)	(1,9)	(100,0)	(84,7)	(12,2)	(3,1)	(100,0)
15-24								
Effectif	582 972	74 907	20 524	678 403	711 320	90 629	35 110	837 059
(%)	(85,9)	(11,1)	(3,0)	(100,0)	(85,0)	(10,8)	(4,2)	(100,0)
Population totale %	82,5	13,8	3,7	100,0	81,2	13,3	5,5	100,0

	1971				1976*			
	Français	*Anglais*	*Autre*	*Total*	*Français*	*Anglais*	*Autre*	*Total*
0-4								
Effectif	390 560	59 410	30 420	480 390	364 780	52 600	25 275	442 655
(%)	(81,3)	(12,4)	(6,3)	(100,0)	(82,4)	(11,9)	(5,7)	(100,0)
5-9								
Effectif	523 315	79 305	31 165	633 785	393 615	64 810	27 185	485 610
(%)	(82,6)	(12,5)	(4,9)	(100,0)	(81,1)	(13,3)	(5,6)	(100,0)
10-14								
Effectif	563 845	81 370	26 200	671 415	515 175	77 710	29 177	622 065
(%)	(84,0)	(12,1)	(3,9)	(100,0)	(82,8)	(12,5)	(4,7)	(100,0)
15-19								
Effectif	521 730	75 645	23 775	621 150	560 200	77 885	28 210	666 295
(%)	(84,0)	(12,2)	(3,8)	(100,0)	(84,1)	(11,7)	(4,2)	(100,0)
20-24								
Effectif	450 715	69 220	29 055	548 990	501 090	70 020	27 330	598 440
(%)	(82,1)	(12,6)	(5,3)	(100,0)	(83,7)	(11,7)	(4,6)	(100,0)
5-14								
Effectif	1 087 160	160 675	57 365	1 305 200	908 795	142 520	56 360	1 107 675
(%)	(83,3)	(12,3)	(4,4)	(100,0)	(82,0)	(12,9)	(5,1)	(100,0)
15-24								
Effectif	972 445	144 865	52 830	1 170 140	1 061 290	147 905	55 540	1 264 735
(%)	(83,1)	(12,4)	(4,5)	(100,0)	(83,9)	(11,7)	(4,4)	(100,0)
Population totale %	80,7	13,1	6,2	100,0	81,1	12,8	6,1	100,0

SOURCES : Bureau fédéral de la statistique (1953, tableau 22); *idem* (1963, nº 92-556 au catalogue, tableau 96); Statistique Canada (1974*b*, nº 2-733 au catalogue, tableau 11).

* Les données par langue maternelle du recensement de 1976 ont été corrigées pour les rendre approximativement comparables à celles du recensement de 1971; la méthode utilisée est décrite dans Lachapelle (1979).

TABLEAU C.3
POPULATION DE MOINS DE 25 ANS SELON L'ÂGE ET LA LANGUE MATERNELLE, RÉGION DE MONTRÉAL, 1961

GROUPE D'ÂGES	LANGUE MATERNELLE							
	Français		Anglais		Autre		Total	
	Effectif	%*	*Effectif*	%*	*Effectif*	%*	*Effectif*	%*
0–4	215 640 *(38,3)*	72,1	60 486 *(76,5)*	20,2	22 968 *(80,1)*	7,7	299 094	100
5–9	191 880	71,8	58 120	21,7	17 351	6,5	267 351	100
10–14	166 790	71,0	52 461	22,4	15 534	6,6	234 785	100
15–19	143 840 *(35,7)*	74,2	38 204 *(76,1)*	19,7	11 733 *(84,4)*	6,1	193 777 *(41,5)*	
20–24	126 020	71,4	31 664	17,9	18 912	10,7	176 597	100
5–14	358 670 *(35,5)*	71,4	110 581 *(76,0)*	22,0	32 885 *(88,3)*	6,6	502 136 *(42,1)*	100
15–24	269 860 *(37,9)*	72,8	69 868 *(77,1)*	18,9	30 645 *(87,3)*	8,3	370 374 *(44,2)*	100
Tous âges	1 719 775 *(40,3)*	68,4	537 546 *(77,1)*	21,4	25u 059 *(87,7)*	10,2	2 513 380 *(47,8)*	100

SOURCE : Recer :ement du Canada 1961, tableaux microfilmés.
NOTE : Le pourcentage entre parenthèses représente la part de la région dans l'ensemble du Québec.
* Représente la répartition par langue maternelle.

TABLEAU C.4
POPULATION DE MOINS DE 25 ANS SELON L'ÂGE ET LA LANGUE MATERNELLE, RES TE DU QUÉBEC, 1961

GROUPE D'ÂGES	LANGUE MATERNELLE							
	Français		Anglais		Autre		Total	
	Effectif	%*	*Effectif*	%*	*Effectif*	%*	*Effectif*	%*
0–4	347 924 *(61,7)*	93,5	18 539 *(23,5)*	5,0	5 699 *(19,9)*	1,5	372 162 *(55,4)*	100
5–9	337 233	94,5	18 160	5,1	1 330	0,4	356 723	100
10–14	313 428	94,0	16 823	5,1	3 029	0,9	333 280	100
15–19	259 456 *(64,3)*	94,8	12 017 *(23,9)*	4,4	2 176 *(15,6)*	0,8	273 649 *(58,5)*	100
20–24	182 004	94,3	8 744	4,5	2 289	1,2	193 037	100
5–14	650 661 *(64,5)*	94,3	34 983 *(24,0)*	5,1	4 359 *(11,7)*	0,6	690 003 *(57,9)*	100
15–24	441 460 *(62,1)*	94,6	20 761 *(22,9)*	4,4	4 465 *(12,7)*	1,0	466 686 *(55,8)*	100
Tous âges	2 549 914 *(59,7)*	92,9	159 856 *(22,9)*	5,8	36 061 *(12,3)*	1,3	2 745 831 *(52,2)*	100

SOURCE : Recensement du Canada 1961, tableaux microfilmés.
NOTE : Le pourcentage entre parenthèses représente la part de la région dans l'ensemble du Québec.
* Représente la répartition par langue maternelle.

TABLEAU C.5
POPULATION DE MOINS DE 25 ANS SELON L'ÂGE ET LA LANGUE MATERNELLE, RÉGION DE MONTRÉAL, 1971

GROUPE D'ÂGES	LANGUE MATERNELLE							
	Français		Anglais		Autre		Total	
	Effectif	%*	*Effectif*	%*	*Effectif*	%*	*Effectif*	%*
0-4	164 770 *(42,2)*	69,4	46 505 *(78,3)*	19,6	26 115 *(85,8)*	11,0	237 390 *(49,4)*	100
5-9	215 475	70,7	62 065	20,4	27 025	8,9	304 565	100
10-14	226 670	72,4	63 390	20,3	22 775	7,3	312 835	100
15-19	205 665 *(39,4)*	71,9	59 640 *(76,8)*	20,8	20 740 *(97,2)*	7,3	286 045 *(46,1)*	100
20-24	196 430	70,3	56 740	20,3	26 150	9,4	279 320	100
5-14	442 145 *(40,7)*	71,6	125 455 *(78,1)*	20,3	49 800 *(96,8)*	8,1	617 400 *(47,3)*	100
15-24	402 095 *(41,3)*	71,1	116 380 *(80,3)*	20,6	46 890 *(98,8)*	8,3	565 365 *(48,3)*	100
Tous âges	2 119 265 *(43,5)*	68,7	626 535 *(79,4)*	20,3	335 130 *(90,3)*	10,8	3 080 930 *(51,1)*	100

SOURCE : Recensement du Canada 1971, compilations spéciales.
NOTE : Le pourcentage entre parenthèses représente la part de la région dans l'ensemble du Québec.
* Représente la répartition par langue maternelle.

TABLEAU C.6
POPULATION DE MOINS DE 25 ANS SELON L'ÂGE ET LA LANGUE MATERNELLE, RESTE DU QUÉBEC, 1971

GROUPE D'ÂGES	LANGUE MATERNELLE							
	Français		Anglais		Autre		Total	
	Effectif	%*	*Effectif*	%*	*Effectif*	%*	*Effectif*	%*
0-4	225 790 *(57,8)*	92,9	12 905 *(21,7)*	5,3	4 305 *(14,2)*	1,8	243 000 *(50,6)*	100
5-9	307 835	93,5	17 240	5,2	4 145	1,3	329 220	100
10-14	337 175	94,0	17 985	5,0	3 420	1,0	358 580	100
15-19	316 065 *(60,6)*	94,3	16 005 *(21,2)*	4,8	3 035 *(12,8)*	0,9	335 105 *(53,9)*	100
20-24	254 285	93,8	12 480	4,6	2 905	1,1	269 670	100
5-14	645 010 *(59,3)*	93,8	35 225 *(21,9)*	5,1	7 565 *(13,2)*	1,1	687 800 *(52,7)*	100
15-24	570 350 *(58,7)*	94,3	28 485 *(19,7)*	4,7	5 940 *(11,2)*	1,0	604 775 *(51,7)*	100
Tous âges	2 747 985 *(56,5)*	93,3	162 650 *(20,6)*	5,5	36 200 *(9,7)*	1,2	2 946 835 *(48,9)*	100

SOURCE : Recensement du Canada 1971, compilations spéciales.
NOTE : Le pourcentage entre parenthèses représente la part de la région dans l'ensemble du Québec.
* Représente la répartition par langue maternelle.

TABLEAU C.7
POPULATION DE MOINS DE 25 ANS SELON L'ÂGE ET LA LANGUE MATERNELLE, RÉGION DE MONTRÉAL, 1976

GROUPE D'ÂGES	LANGUE MATERNELLE							
	Français		Anglais		Autre		Total	
	*Effectif**	%**	*Effectif**	%**	*Effectif**	%**	*Effectif**	%**
0–4	148 295 *(40,7)*	70,4	41 330 *(78,6)*	19,6	20 980 *(83,3)*	10,0	210 605 *(47,6)*	100
5–9	163 945	68,9	51 330	21,5	22 765	9,6	238 040	100
10–14	209 940	70,9	61 305	20,7	24 940	8,4	296 185	100
15–19	228 570 *(40,8)*	72,5	62 035 *(79,6)*	19,7	24 505 *(86,8)*	7,8	315 110 *(47,3)*	100
20–24	214 645	72,5	57 315	19,3	24 240	8,2	296 200	100
5–14	373 885 *(41,1)*	70,0	112 635 *(79,0)*	21,1	47 705 *(84,6)*	8,9	534 225 *(48,2)*	100
15–24	443 215 *(41,8)*	72,5	119 350 *(80,7)*	19,5	48 745 *(87,8)*	8,0	611 310 *(48,3)*	100
Tous âges	2 204 455 *(43,6)*	69,3	639 130 *(80,2)*	20,1	337 245 *(89,9)*	10,6	3 180 810 *(51,0)*	100

SOURCE : Recensement du Canada 1976, compilations spéciales.
NOTE : Le pourcentage entre parenthèses représente la part de la région dans l'ensemble du Québec.
* Les effectifs ont été corrigés pour les rendre comparables à ceux de 1971. Voir Lachapelle (1978).
** Représente la répartition par langue maternelle.

TABLEAU C.8
POPULATION DE MOINS DE 25 ANS SELON L'ÂGE ET LA LANGUE MATERNELLE, RESTE DU QUÉBEC, 1976

GROUPE D'ÂGES	LANGUE MATERNELLE							
	Français		Anglais		Autre		Total	
	*Effectif**	%**	*Effectif**	%**	*Effectif**	%**	*Effectif**	%**
0–4	218 483 *(59,3)*	93,3	11 273 *(21,4)*	4,9	4 204 *(17,6)*	1,8	232 060 *(52,4)*	100
5–9	229 672	92,8	13 478	5,4	4 420	1,8	247 570	100
10–14	305 237	93,7	16 406	5,0	4 237	1,3	325 880	100
15–19	331 628 *(59,2)*	94,4	15 850 *(20,4)*	4,5	3 707 *(13,2)*	1,1	351 185 *(52,7)*	100
20–24	285 448	94,8	12 704	4,2	3 088	1,0	302 240	100
5–14	534 909 *(58,9)*	93,3	29 884 *(21,0)*	5,2	8 657 *(15,4)*	1,5	573 450 *(51,8)*	100
15–24	818 076 *(58,2)*	94,6	28 554 *(19,3)*	4,4	6 795 *(12,2)*	1,0	853 425 *(51,7)*	100
Tous âges	2 863 982 *(56,4)*	93,4	157 520 *(19,8)*	5,2	42 233 *(11,1)*	1,4	3 053 635 *(49,0)*	100

SOURCE : Recensement du Canada 1976, compilations spéciales.
NOTE : Le pourcentage entre parenthèses représente la part de la région dans l'ensemble du Québec.
* Les effectifs ont été corrigés pour les rendre comparables à ceux de 1971. Voir Lachapelle (1978).
** Représente la répartition par langue maternelle.

TABLEAU C.9
POPULATION SCOLAIRE SELON LA LANGUE MATERNELLE ET LE NIVEAU DE COURS, QUÉBEC, 1965/1966-1971/1972

NIVEAU DE COURS ET LANGUE MATERNELLE	ANNÉE							
	1965/1966		1966/1967		1967/1968		1968/1969	
	Effectif	%	*Effectif*	%	*Effectif*	%	*Effectif*	%
Maternelle								
Français	33 126	74,6	47 403	75,0	62 232	79,8	87 573	83,0
Anglais et autre	11 306	25,4	15 779	25,0	15 779	20,2	17 907	17,0
Toutes langues	44 432	100,0	63 182	100,0	78 011	100,0	105 480	100,0
Élémentaire								
Français	825 001	84,6	824 581	83,8	823 945	83,8	801 405	83,5
Anglais et autre	149 637	15,4	158 967	16,2	158 987	16,2	158 170	16,5
Toutes langues	974 638	100,0	983 548	100,0	982 932	100,0	959 575	100,0
Secondaire								
Français	356 087	83,9	376 490	83,2	431 366	85,0	475 964	85,1
Anglais et autre	68 464	16,1	75 925	16,8	75 925	15,0	83 253	14,9
Toutes langues	424 551	100,0	452 415	100,0	507 291	100,0	559 217	100,0
Collégial								
Français	64 429	91,1	74 898	93,6	50 080	90,7	63 673	91,4
Anglais et autre	6 274	8,9	5 114	6,4	5 114	9,3	5 986	8,6
Toutes langues	70 703	100,0	80 012	100,0	55 194	100,0	69 659	100,0
Total préuniversitaire								
Français	1 278 643	84,4	1 323 352	83,8	1 367 623	84,2	1 428 615	84,3
Anglais et autre	235 681	15,6	255 805	16,2	255 805	15,8	265 316	15,7
Toutes langues	1 514 324	100,0	1 579 157	100,0	1 623 428	100,0	1 693 931	100,0

TABLEAU C.9
(suite et fin)

NIVEAU DE COURS ET LANGUE MATERNELLE	ANNÉE					
	1969/1970		1970/1971		1971/1972	
	Effectif	%	*Effectif*	%	*Effectif*	%
Maternelle						
Français	95 361	83,7	91 612	82,1	85 084	82,6
Anglais et autre	18 532	16,3	19 929	17,9	17 963	17,4
Toutes langues	113 903	100,0	111 541	100,0	103 047	100,0
Élémentaire						
Français	758 833	83,4	713 827	83,0	679 468	83,3
Anglais et autre	151 133	16,6	146 715	17,0	136 074	16,7
Toutes langues	909 966	100,0	860 542	100,0	815 543	100,0
Secondaire						
Français	479 730	85,1	528 994	84,6	553 123	85,5
Anglais et autre	83 724	14,9	96 662	15,4	93 920	14,5
Toutes langues	563 454	100,0	625 656	100,0	647 043	100,0
Collégial						
Français	67 410	91,1	68 425	88,0	76 364	86,2
Anglais et autre	6 582	8,9	9 352	12,0	12 255	13,8
Toutes langues	73 992	100,0	77 777	100,0	88 619	100,0
Enfance inadaptée						
Français	46 085	91,1	37 233	88,1	48 812	85,7
Anglais et autre	4 506	8,9	5 014	11,9	8 138	14,3
Toutes langues	50 591	100,0	42 247	100,0	56 950	100,0
Total préuniversitaire						
Français	1 447 429	84,6	1 440 091	83,8	1 442 851	84,3
Anglais et autre	264 477	15,4	277 672	16,2	268 350	15,7
Toutes langues	1 711 906	100,0	1 717 763	100,0	1 711 201	100,0

SOURCE : Fontaneau (1976, tableaux A-22 à A-35).
NOTE : Comprend les réseaux public et privé; l'enfance inadaptée est incluse à chaque niveau avant 1969/1970.

TABLEAU C.10
POPULATION SCOLAIRE DE NIVEAU SECONDAIRE SELON LE RÉSEAU, LA CATÉGORIE DE COURS ET LA LANGUE D'ENSEIGNEMENT, QUÉBEC, 1971/1972-1973/1974

ANNÉE, RÉSEAU ET CATÉGORIE DE COURS	LANGUE D'ENSEIGNEMENT						
	Français			Anglais			
	Effectif	*% selon la catégorie de cours*	*% selon la langue d'enseignement*	*Effectif*	*% selon la catégorie de cours*	*% selon la langue d'enseignement*	Toutes langues
1971/1972							
Réseau public							
Général	480 448	90,2	83,6	94 298	96,8	16,4	574 746
Professionnel	52 402	9,8	94,4	3 093	3,2	5,6	55 495
Total	532 850	100,0	84,5	97 391	100,0	15,5	630 241
Réseau privé							
Général	33 357	96,2	85,3	5 746	95,8	14,7	39 103
Professionnel	1 323	3,8	84,1	250	4,2	15,9	1 573
Total	34 680	100,0	85,3	5 996	100,0	14,7	40 676
Tous réseaux							
Général	513 805	90,5	83,7	100 044	96,8	16,3	613 849 *(91,5)*
Professionnel	53 725	9,5	94,1	3 340	3,2	5,9	57 069 *(8,5)*
Total	567 530	100,0	84,6	103 388	100,0	15,4	670 917 *(100,0)*
1972/1973							
Réseau public							
Général	470 576	86,0	83,1	95 870	92,9	16,9	566 446
Professionnel	76 949	14,0	91,3	7 337	7,1	8,7	84 286
Total	547 525	100,0	84,1	103 207	100,0	15,9	650 732
Réseau privé							
Général	38 255	95,7	90,2	4 136	80,8	9,8	42 391
Professionnel	1 723	4,3	63,6	985	19,2	36,4	2 708
Total	39 978	100,0	88,6	5 121	100,0	11,4	45 099
Tous réseaux							
Général	508 831	86,6	83,6	100 006	92,3	16,4	608 837 *(87,5)*
Professionnel	78 676	13,4	90,4	8 323	7,7	9,6	86 995 *(12,5)*
Total	587 503	100,0	84,4	108 328	100,0	15,6	695 831 *(100,0)*
1973/1974							
Réseau public							
Général	448 002	85,8	83,4	89 372	93,7	16,6	537 374
Professionnel	74 335	14,2	92,5	6 055	6,3	7,5	80 390
Total	522 337	100,0	84,6	95 427	100,0	15,4	617 764
Réseau privé							
Général	42 533	89,1	90,4	4 506	71,6	9,6	47 039
Professionnel	5 213	10,9	74,5	1 787	28,4	25,5	7 000
Total	47 746	100,0	88,4	6 293	100,0	11,6	54 039
Tous réseaux							
Général	490 535	86,1	83,9	93 878	92,3	16,1	584 413 *(87,0)*
Professionnel	79 552	13,9	91,0	7 843	7,7	9,0	87 391 *(13,0)*
Total	570 083	100,0	84,9	101 720	100,0	15,1	671 803 *(100,0)*

SOURCES : Québec, ministère de l'Éducation (1972, 1973, 1977*a*), p. 15.

TABLEAU C.11
POPULATION SCOLAIRE DE NIVEAU PRÉCOLLÉGIAL INSCRITE AU SECTEUR PUBLIC, SELON LA LANGUE D'ENSEIGNEMENT, ÎLE-DE-MONTRÉAL, 1971/1972-1977/1978

	LANGUE D'ENSEIGNEMENT					
	Français		Anglais		Toutes langues	
ANNÉE[a]	*Effectif*	%	*Effectif*	%	*Effectif*	%
1971/1972[b]	247 241	62,6	147 949	37,4	395 190	100,0
1973/1974	224 500	62,2	136 406	37,8	360 906	100,0
1974/1975	211 876	61,3	133 668	38,7	345 544	100,0
1975/1976	194 697	59,1	134 772	40,9	329 469	100,0
1976/1977	181 686	58,7	127 753	41,3	309 439	100,0
1976/1977[b]	178 953	57,7	130 924	42,3	309 877	100,0
ANNÉE[c] ET NIVEAU DE COURS						
1975/1976						
Maternelle (5 ans)	13 097	60,8	8 448	39,2	21 545	100,0
Élémentaire	95 547	59,1	66 089	40,9	161 636	100,0
Secondaire	86 839	58,3	62 088	41,7	148 927	100,0
Tous niveaux	195 483	58,9	136 625	41,1	332 108	100,0
1976/1977						
Maternelle (5 ans)	12 358	65,0	6 645	35,0	19 003	100,0
Élémentaire	87 996	58,6	62 290	41,4	150 286	100,0
Secondaire	82 110	57,7	60 271	42,3	142 381	100,0
Tous niveaux	182 464	58,5	129 206	41,5	311 670	100,0
1977/1978[d]						
Maternelle (5 ans)	10 728	61,4	6 746	38,6	17 474	100,0
Élémentaire	81 382	58,8	57 125	41,2	138 507	100,0
Secondaire	78 461	57,7	57 578	42,3	136 039	100,0
Tous niveaux	170 571	58,4	121 449	41,6	292 020	100,0

a À l'exception de 1971/1972, ces données proviennent de Québec, ministère de l'Éducation (1977*a*, *b*, *c*, *d*).
b Ces données sont tirées de Amyot (1977, p. 13).
c Conseil scolaire de l'Île-de-Montréal : tableaux non publiés aimablement fournis par M. Albert Côté.
d Ne comprend pas les élèves non régulièrement inscrits au 30/09/1977. D'après M. A. Côté, ils étaient environ au nombre de 1 000, parmi lesquels 90 % auraient dû s'inscrire au réseau francophone.

TABLEAU C.12
POPULATION SCOLAIRE DU RÉSEAU PUBLIC DE NIVEAU PRÉCOLLÉGIAL, SELON LA LANGUE MATERNELLE ET SELON LA LANGUE D'ENSEIGNEMENT, CERTAINES RÉGIONS ADMINISTRATIVES SCOLAIRES DU QUÉBEC, 1973/1974-1976/1977

RÉGION ET ANNÉE	LANGUE MATERNELLE				LANGUE D'ENSEIGNEMENT		
	Français	Anglais	Autre	Total	Français	Anglais	Total
Bas Saint-Laurent							
1973/1974	65 846 *(94,8)*	3 457 *(5,0)*	145 *(0,2)*	69 448 *(100,0)*	65 978 *(95,0)*	3 470 *(5,0)*	69 448 *(100,0)*
1974/1975	62 944 *(94,8)*	3 327 *(5,0)*	95 *(0,2)*	66 366 *(100,0)*	63 007 *(94,9)*	3 359 *(5,1)*	66 366 *(100,0)*
1975/1976	59 703 *(94,6)*	3 359 *(5,3)*	— *(0,1)*	63 102 *(100,0)*	59 744 *(94,7)*	3 358 *(5,3)*	63 102 *(100,0)*
1976/1977	57 077 *(94,6)*	3 151 *(5,2)*	102 *(0,2)*	60 330 *(100,0)*	57 143 *(94,7)*	3 187 *(5,3)*	60 330 *(100,0)*
Saguenay							
1973/1974	81 352 *(98,5)*	1 087 *(1,3)*	166 *(0,2)*	82 605 *(100,0)*	80 822 *(97,8)*	1 783 *(2,2)*	82 605 *(100,0)*
1974/1975	77 605 *(98,6)*	942 *(1,2)*	151 *(0,2)*	78 698 *(100,0)*	77 121 *(98,0)*	1 577 *(2,0)*	78 698 *(100,0)*
1975/1976	74 079 *(98,4)*	1 056 *(1,4)*	184 *(0,2)*	75 319 *(100,0)*	73 759 *(97,9)*	1 560 *(2,1)*	75 319 *(100,0)*
1976/1977	70 568 *(98,7)*	875 *(1,2)*	65 *(0,1)*	71 508 *(100,0)*	70 015 *(97,9)*	1 493 *(2,1)*	71 508 *(100,0)*
Québec							
1973/1974	226 944 *(98,4)*	3 109 *(1,4)*	507 *(0,2)*	230 560 *(100,0)*	225 560 *(97,8)*	5 000 *(2,2)*	230 560 *(100,0)*
1974/1975	219 964 *(98,3)*	3 208 *(1,4)*	553 *(0,3)*	223 797 *(100,0)*	218 621 *(97,7)*	5 176 *(2,3)*	223 797 *(100,0)*
1975/1976	212 308 *(98,2)*	3 381 *(1,6)*	513 *(0,2)*	216 202 *(100,0)*	211 507 *(97,8)*	4 695 *(2,2)*	216 202 *(100,0)*
1976/1977	204 087 *(98,3)*	3 052 *(1,5)*	496 *(0,2)*	207 635 *(100,0)*	203 410 *(98,0)*	4 225 *(2,0)*	207 635 *(100,0)*
Trois-Rivières							
1973/1974	106 254 *(98,9)*	887 *(0,8)*	259 *(0,3)*	107 400 *(100,0)*	105 772 *(98,5)*	1 628 *(1,5)*	107 400 *(100,0)*
1974/1975	101 584 *(98,7)*	981 *(1,0)*	322 *(0,3)*	102 887 *(100,0)*	101 122 *(98,3)*	1 765 *(1,7)*	102 887 *(100,0)*
1975/1976	97 030 *(98,6)*	971 *(1,0)*	345 *(0,4)*	98 346 *(100,0)*	96 649 *(98,3)*	1 697 *(1,7)*	98 346 *(100,0)*
1976/1977	92 506 *(98,9)*	834 *(0,9)*	206 *(0,2)*	93 546 *(100,0)*	92 060 *(98,4)*	1 486 *(1,6)*	93 546 *(100,0)*
Cantons de l'Est							
1973/1974	52 563 *(89,0)*	6 311 *(10,7)*	157 *(0,3)*	59 031 *(100,0)*	51 719 *(87,6)*	7 312 *(12,4)*	59 031 *(100,0)*
1974/1975	50 983 *(88,7)*	6 348 *(11,0)*	169 *(0,3)*	57 500 *(100,0)*	50 049 *(87,0)*	7 451 *(13,0)*	57 500 *(100,0)*
1975/1976	48 844 *(88,3)*	6 245 *(11,3)*	193 *(0,4)*	55 282 *(100,0)*	48 090 *(87,0)*	7 192 *(13,0)*	55 282 *(100,0)*
1976/1977	46 689 *(87,9)*	6 220 *(11,7)*	182 *(0,4)*	53 091 *(100,0)*	46 030 *(86,7)*	7 061 *(13,3)*	53 091 *(100,0)*

TABLEAU C.12
(suite et fin)

RÉGION ET ANNÉE	LANGUE MATERNELLE				LANGUE D'ENSEIGNEMENT		
	Français	Anglais	Autre	Total	Français	Anglais	Total
Montréal							
1973/1974	567 648 *(74,7)*	137 294 *(18,1)*	54 598 *(7,2)*	759 540 *(100,0)*	565 838 *(74,5)*	193 702 *(25,5)*	759 540 *(100,0)*
1974/1975	544 310 *(73,7)*	134 032 *(18,1)*	60 544 *(8,2)*	738 886 *(100,0)*	546 605 *(74,0)*	192 281 *(26,0)*	738 886 *(100,0)*
1975/1976	525 833 *(73,2)*	133 442 *(18,6)*	58 545 *(8,2)*	717 820 *(100,0)*	523 065 *(72,9)*	194 755 *(27,1)*	717 820 *(100,0)*
1976/1977	502 025 *(73,0)*	128 655 *(18,7)*	56 612 *(8,3)*	687 292 *(100,0)*	501 437 *(73,0)*	185 855 *(27,0)*	687 292 *(100,0)*
Outaouais							
1973/1974	58 921 *(82,6)*	11 974 *(16,8)*	416 *(0,6)*	71 311 *(100,0)*	59 170 *(83,0)*	12 141 *(17,0)*	71 311 *(100,0)*
1974/1975	57 250 *(82,0)*	11 911 *(17,1)*	591 *(0,9)*	69 752 *(100,0)*	57 780 *(82,8)*	11 972 *(17,2)*	69 752 *(100,0)*
1975/1976	56 093 *(81,6)*	11 768 *(17,1)*	866 *(1,3)*	68 727 *(100,0)*	56 767 *(82,6)*	11 960 *(17,4)*	68 727 *(100,0)*
1976/1977	54 611 *(81,1)*	11 968 *(17,8)*	736 *(1,1)*	67 305 *(100,0)*	55 745 *(82,8)*	11 560 *(17,2)*	67 305 *(100,0)*
Nord-Ouest							
1973/1974	47 846 *(94,7)*	2 063 *(4,1)*	589 *(1,2)*	50 500 *(100,0)*	47 703 *(94,5)*	2 797 *(5,5)*	50 500 *(100,0)*
1974/1975	45 973 *(94,7)*	1 947 *(4,0)*	605 *(1,3)*	48 525 *(100,0)*	45 639 *(94,1)*	2 886 *(5,9)*	48 525 *(100,0)*
1975/1976	43 563 *(94,6)*	1 832 *(4,0)*	646 *(1,4)*	46 041 *(100,0)*	43 695 *(94,9)*	2 346 *(5,1)*	46 041 *(100,0)*
1976/1977	41 793 *(94,5)*	1 721 *(3,9)*	691 *(1,6)*	44 205 *(100,0)*	41 815 *(94,6)*	2 390 *(5,4)*	44 205 *(100,0)*
Côte-Nord et Nouveau Québec							
1973/1974	29 291 *(86,2)*	2 582 *(7,6)*	2 108 *(6,2)*	33 981 *(100,0)*	30 266 *(89,1)*	3 715 *(10,9)*	33 981 *(100,0)*
1974/1975	29 188 *(86,9)*	2 206 *(6,6)*	2 192 *(6,5)*	33 586 *(100,0)*	30 392 *(90,5)*	3 194 *(9,5)*	33 586 *(100,0)*
1975/1976	29 026 *(85,2)*	2 620 *(7,7)*	2 424 *(7,1)*	34 070 *(100,0)*	30 520 *(89,6)*	3 550 *(10,4)*	34 070 *(100,0)*
1976/1977	28 531 *(85,0)*	2 600 *(7,8)*	2 428 *(7,2)*	33 559 *(100,0)*	30 291 *(90,3)*	3 268 *(9,7)*	33 559 *(100,0)*
Québec sans Montréal							
1973/1974	669 019 *(94,9)*	31 470 *(4,5)*	4 347 *(0,6)*	704 836 *(100,0)*	666 990 *(94,6)*	37 846 *(5,4)*	704 836 *(100,0)*
1974/1975	645 491 *(94,8)*	30 942 *(4,5)*	4 678 *(0,7)*	681 111 *(100,0)*	643 731 *(94,5)*	37 380 *(5,5)*	681 111 *(100,0)*
1975/1976	620 646 *(94,4)*	31 232 *(4,8)*	5 211 *(0,8)*	657 089 *(100,0)*	620 731 *(94,5)*	36 358 *(5,5)*	657 089 *(100,0)*
1976/1977	595 862 *(94,4)*	30 411 *(4,8)*	4 906 *(0,8)*	631 179 *(100,0)*	596 509 *(94,5)*	34 670 *(5,5)*	631 179 *(100,0)*

SOURCES : Québec, ministère de l'Éducation (1977*a*, *b*, *c*, *d*).

TABLEAU C.13
NOMBRE D'ÉLÈVES DE NIVEAU PRÉUNIVERSITAIRE INSCRITS DANS DES INSTITUTIONS PRIVÉES ET FRACTION QU'ILS REPRÉSENTENT DANS L'ENSEMBLE DE LA POPULATION SCOLAIRE, SELON LA LANGUE D'ENSEIGNEMENT, POUR L'ENSEMBLE DU QUÉBEC, LA RÉGION ADMINISTRATIVE SCOLAIRE DE MONTRÉAL ET LE QUÉBEC SANS MONTRÉAL, 1973/1974-1976/1977

ANNÉE ET LANGUE D'ENSEIGNEMENT	ENSEMBLE DU QUÉBEC		R.A.S. DE MONTRÉAL		QUÉBEC SANS MONTRÉAL	
	Effectif	Fraction (%)	Effectif	Fraction (%)	Effectif	Fraction (%)
1973/1974						
Français	68 264	4,95	36 485	5,71	31 779	4,30
Anglais	7 029	2,75	6 296	2,92	733	1,83
Toutes langues	75 293	4,61	42 781	5,00	32 512	4,17
1974/1975						
Français	71 200	5,31	37 697	6,05	33 503	4,67
Anglais	10 324	3,98	9 796	4,46	528	1,31
Toutes langues	81 524	5,09	47 493	5,63	34 031	4,49
1975/1976						
Français	76 669	5,89	42 815	7,06	33 854	4,86
Anglais	8 640	3,31	8 257	3,73	383	0,97
Toutes langues	85 309	5,46	51 072	6,17	34 237	4,65
1976/1977						
Français	82 564	6,52	46 476	7,88	36 088	5,33
Anglais	7 534	3,03	6 768	3,21	766	2,04
Toutes langues	90 098	5,95	53 244	6 65	36 854	5,16

SOURCES : Québec, ministère de l'Éducation (1977*a*, *b*, *c*, *d*).

TABLEAU C.14
POPULATION SCOLAIRE DE NIVEAU PRÉUNIVERSITAIRE*
SELON LA LANGUE MATERNELLE ET LA LANGUE D'ENSEIGNEMENT,
CERTAINES RÉGIONS ADMINISTRATIVES DU QUÉBEC, 1971/1972-1972/1973

RÉGION ET ANNÉE	LANGUE MATERNELLE	LANGUE D'ENSEIGNEMENT			RÉPARTITION PAR LANGUE MATERNELLE (%)
		Français	Anglais	Total	
Bas Saint-Laurent					
1971/1972	Français	0,999	0,001	72 402	95,0
	Anglais	0,040	0,960	3 705	4,9
	Autre	0,760	0,240	87	0,1
	Total	0,952	0,048	76 194	
		(72 515)	*(3 679)*		
1972/1973	Français	0,998	0,002	69 131	94,9
	Anglais	0,020	0,980	3 573	4,9
	Autre	0,730	0,270	152	0,2
	Total	0,950	0,050	72 856	
		(69 212)	*(3 644)*		
Saguenay					
1971/1972	Français	0,990	0,010	93 137	97,6
	Anglais	0,020	0,980	1 543	1,6
	Autre	0,470	0,530	794	0,8
	Total	0,970	0,030	95 474	
		(92 610)	*(2 864)*		
1972/1973	Français	0,990	0,010	89 270	98,1
	Anglais	0,150	0,850	1 015	1,1
	Autre	0,440	0,560	704	0,8
	Total	0,976	0,024	90 989	
		(88 770)	*(2 219)*		
Québec					
1971/1972	Français	0,990	0,010	261 283	98,2
	Anglais	0,100	0,900	4 340	1,6
	Autre	0,350	0,650	456	0,2
	Total	0,976	0,024	266 079	
		(259 621)	*(6 458)*		
1972/1973	Français	0,990	0,010	254 658	98,0
	Anglais	0,090	0,910	4 753	1,8
	Autre	0,240	0,760	591	0,2
	Total	0,973	0,027	260 002	
		(252 904)	*(7 098)*		
Trois-Rivières					
1971/1972	Français	0,990	0,010	121 845	98,7
	Anglais	0,160	0,840	965	0,8
	Autre	0,660	0,340	615	0,5
	Total	0,986	0,014	123 425	
		(121 694)	*(1 731)*		
1972/1973	Français	0,990	0,010	117 323	99,2
	Anglais	0,140	0,860	513	0,4
	Autre	0,850	0,150	494	0,4
	Total	0,991	0,009	118 330	
		(117 214)	*(1 116)*		

TABLEAU C.14
(suite)

RÉGION ET ANNÉE	LANGUE MATERNELLE	LANGUE D'ENSEIGNEMENT			RÉPARTITION PAR LANGUE MATERNELLE (%)
		Français	Anglais	Total	
Cantons-de-l'Est					
1971/1972	Français	0,990	0,010	59 064	88,3
	Anglais	0,050	0,950	7 669	11,5
	Autre	0,580	0,420	122	0,2
	Total	0,879	0,121	66 855	
		(58 787)	*(8 068)*		
1972/1973	Français	0,980	0,020	59 693	89,0
	Anglais	0,070	0,930	7 154	10,7
	Autre	0,230	0,770	190	0,3
	Total	0,881	0,119	67 037	
		(59 056)	*(7 981)*		
Montréal					
1971/1972	Français	0,970	0,030	642 844	74,9
	Anglais	0,070	0,930	160 953	18,8
	Autre	0,100	0,900	54 335	6,3
	Total	0,748	0,252	858 132	
		(642 283)	*(215 849)*		
1972/1973	Français	0,970	0,030	634 321	75,6
	Anglais	0,050	0,950	150 067	17,9
	Autre	0,100	0,900	54 850	6,5
	Total	0,749	0,251	839 328	
		(628 568)	*(210 670)*		
Outaouais					
1971/1972	Français	0,990	0,010	61 301	83,6
	Anglais	0,060	0,940	11 475	15,7
	Autre	0,300	0,700	509	0,7
	Total	0,841	0,159	73 285	
		(61 614)	*(11 671)*		
1972/1973	Français	0,990	0,010	61 082	82,7
	Anglais	0,090	0,910	12 264	16,6
	Autre	0,350	0,650	524	0,7
	Total	0,835	0,165	73 870	
Nord-Ouest					
1971/1972	Français	0,990	0,010	48 597	93,7
	Anglais	0,120	0,880	2 634	5,1
	Autre	0,520	0,480	608	1,2
	Total	0,942	0,058	51 839	
		(48 813)	*(3 026)*		
1972/1973	Français	0,990	0,010	46 906	96,6
	Anglais	0,140	0,860	1 303	2,7
	Autre	0,680	0,320	335	0,7
	Total	0,965	0,035	48 544	
		(46 848)	*(1 696)*		

TABLEAU C.14
(suite et fin)

RÉGION ET ANNÉE	LANGUE MATERNELLE	LANGUE D'ENSEIGNEMENT			RÉPARTITION PAR LANGUE MATERNELLE (%)
		Français	Anglais	Total	
Côte Nord et Nouveau-Québec					
1971/1972	Français	0,990	0,010	28 339	84,4
	Anglais	0,050	0,950	2 757	8,2
	Autre	0,650	0,350	2 656	7,8
	Total	0,885	0,115	33 560	
		(29 714)	*(3 846)*		
1972/1973	Français	0,990	0,010	30 002	85,5
	Anglais	0,070	0,930	2 333	6,6
	Autre	0,560	0,440	2 931	8,3
	Total	0,891	0,109	35 098	
		(31 288)	*(3 810)*		
Québec moins Montréal					
1971/1972	Français	0,990	0,010	745 968	94,8
	Anglais	0,070	0,930	35 088	4,5
	Autre	0,560	0,440	5 847	0,7
	Total	0,947	0,053	786 711	
		(745 368)	*(41 343)*		
1972/1973	Français	0,990	0,010	728 065	94,9
	Anglais	0,080	0,920	32 908	4,3
	Autre	0,520	0,480	5 921	0,8
	Total	0,948	0,052	766 726	
		(726 997)	*(39 729)*		

SOURCE : Duchesne (1973, p. 46 et 48, tableaux 4.3.3 et 4.3.4).
* À l'exclusion des CÉGEPS publics.

TABLEAU C.15
POPULATION SCOLAIRE DE NIVEAU PRÉUNIVERSITAIRE*
SELON LA LANGUE MATERNELLE ET SELON LA LANGUE D'ENSEIGNEMENT,
CERTAINES RÉGIONS ADMINISTRATIVES SCOLAIRES DU QUÉBEC, 1973/1974-1976/1977

RÉGION ET ANNÉE	LANGUE MATERNELLE				LANGUE D'ENSEIGNEMENT		
	Français	Anglais	Autre	Total	Français	Anglais	Total
Bas Saint-Laurent							
1973/1974	65 846	3 457	145	69 448	65 978	3 470	69 448
	(94,8)	*(5,0)*	*(0,2)*		*(95,0)*	*(5,0)*	*(100,0)*
1974/1975	62 944	3 327	95	66 366	63 007	3 359	66 366
	(94,8)	*(5,0)*	*(0,2)*		*(94,9)*	*(5,1)*	*(100,0)*
1975/1976	59 703	3 359	40	63 102	59 744	3 358	63 102
	(94,6)	*(5,3)*	*(0,1)*		*(94,7)*	*(5,3)*	*(100,0)*
1976/1977	57 077	3 151	102	60 330	57 143	3 187	60 330
	(94,6)	*(5,2)*	*(0,2)*		*(94,7)*	*(5,3)*	*(100,0)*
Saguenay							
1973/1974	82 881	1 087	166	84 134	82 351	1 783	84 134
	(98,5)	*(1,3)*	*(0,2)*	*(100,0)*	*(97,9)*	*(2,1)*	*(100,0)*
1974/1975	79 157	942	151	80 250	78 673	1 577	80 250
	(98,6)	*(1,2)*	*(0,2)*	*(100,0)*	*(98,0)*	*(2,0)*	*(100,0)*
1975/1976	75 699	1 060	185	76 944	75 384	1 560	76 944
	(98,4)	*(1,4)*	*(0,2)*	*(100,0)*	*(98,0)*	*(2,0)*	*(100,0)*
1976/1977	72 330	1 013	65	73 408	71 778	1 630	73 408
	(98,5)	*(1,4)*	*(0,1)*	*(100,0)*	*(97,8)*	*(2,2)*	*(100,0)*
Québec							
1973/1974	243 402	3 151	515	247 112	242 077	5 035	247 112
	(98,5)	*(1,3)*	*(0,2)*	*(100,0)*	*(98,0)*	*(2,0)*	*(100,0)*
1974/1975	237 519	3 335	564	241 430	236 254	5 176	241 430
	(98,4)	*(1,4)*	*(0,2)*	*(100,0)*	*(97,9)*	*(2,1)*	*(100,0)*
1975/1976	229 573	3 455	531	233 569	228 864	4 705	233 569
	(98,3)	*(1,5)*	*(0,2)*	*(100,0)*	*(98,0)*	*(2,0)*	*(100,0)*
1976/1977	222 115	3 109	539	225 765	221 540	4 225	225 765
	(98,4)	*(1,4)*	*(0,2)*	*(100,0)*	*(98,1)*	*(1,9)*	*(100,0)*
Trois-Rivières							
1973/1974	113 368	1 108	259	114 736	112 900	1 836	114 736
	(98,8)	*(1,0)*	*(0,2)*	*(100,0)*	*(98,4)*	*(1,6)*	*(100,0)*
1974/1975	108 979	993	324	110 297	108 439	1 858	110 297
	(98,8)	*(0,9)*	*(0,3)*	*(100,0)*	*(98,3)*	*(1,7)*	*(100,0)*
1975/1976	105 077	988	345	106 410	104 713	1 697	106 410
	(98,8)	*(0,9)*	*(0,3)*	*(100,0)*	*(98,4)*	*(1,6)*	*(100,0)*
1976/1977	101 163	889	208	102 260	100 752	1 508	102 260
	(98,9)	*(0,9)*	*(0,2)*	*(100,0)*	*(98,5)*	*(1,5)*	*(100,0)*

TABLEAU C.15
(suite)

RÉGION ET ANNÉE	LANGUE MATERNELLE				LANGUE D'ENSEIGNEMENT		
	Français	Anglais	Autre	Total	Français	Anglais	Total
Cantons-de-l'Est							
1973/1974	57 512	6 654	205	64 374	56 635	7 739	64 374
	(89,3)	*(10,3)*	*(0,3)*	*(100,0)*	*(88,0)*	*(12,0)*	*(100,0)*
1974/1975	55 965	6 661	194	62 821	55 037	7 784	62 821
	(89,1)	*(10,6)*	*(0,3)*	*(100,0)*	*(87,6)*	*(12,4)*	*(100,0)*
1975/1976	53 555	6 528	226	60 309	52 793	7 516	60 309
	(88,8)	*(10,8)*	*(0,4)*	*(100,0)*	*(87,5)*	*(12,5)*	*(100,0)*
1976/1977	51 865	6 618	209	58 692	51 150	7 542	58 692
	(88,4)	*(11,3)*	*(0,3)*	*(100,0)*	*(87,1)*	*(12,9)*	*(100,0)*
Montréal							
1973/1974	603 594	142 668	55 805	802 321	602 323	199 998	802 321
	(75,2)	*(17,8)*	*(7,0)*	*(100,0)*	*(75,1)*	*(24,9)*	*(100,0)*
1974/1975	582 877	141 203	62 035	786 379	584 302	202 077	786 379
	(74,1)	*(18,0)*	*(7,9)*	*(100,0)*	*(74,3)*	*(25,7)*	*(100,0)*
1975/1976	567 385	141 020	60 361	768 892	565 880	203 012	768 892
	(73,8)	*(18,3)*	*(7,9)*	*(100,0)*	*(73,6)*	*(26,4)*	*(100,0)*
1976/1977	546 035	135 786	58 702	740 523	547 913	192 623	740 536
	(73,8)	*(18,3)*	*(7,9)*	*(100,0)*	*(74,0)*	*(26,0)*	*(100,0)*
Outaouais							
1973/1974	60 271	12 024	418	72 713	60 509	12 204	72 713
	(82,9)	*(16,5)*	*(0,6)*	*(100,0)*	*(83,2)*	*(16,8)*	*(100,0)*
1974/1975	58 608	11 978	596	71 182	59 144	12 038	71 182
	(82,3)	*(16,8)*	*(0,9)*	*(100,0)*	*(83,1)*	*(16,9)*	*(100,0)*
1975/1976	57 501	11 845	872	70 218	58 209	12 009	70 218
	(81,9)	*(16,9)*	*(1,2)*	*(100,0)*	*(82,9)*	*(17,1)*	*(100,0)*
1976/1977	56 054	12 042	743	68 839	57 211	11 628	68 839
	(81,4)	*(17,5)*	*(1,1)*	*(100,0)*	*(83,1)*	*(16,9)*	*(100,0)*
Nord-Ouest							
1973/1974	48 198	2 063	589	50 854	48 053	2 797	50 850
	(94,8)	*(4,1)*	*(1,1)*	*(100,0)*	*(94,5)*	*(5,5)*	*(100,0)*
1974/1975	46 622	1 983	605	49 210	46 288	2 922	49 210
	(94,8)	*(4,0)*	*(1,2)*	*(100,0)*	*(94,1)*	*(5,9)*	*(100,0)*
1975/1976	44 226	1 832	646	46 704	44 358	2 346	46 704
	(94,7)	*(3,9)*	*(1,4)*	*(100,0)*	*(95,0)*	*(5,0)*	*(100,0)*
1976/1977	42 470	1 779	691	44 940	42 492	2 448	44 940
	(94,5)	*(4,0)*	*(1,5)*	*(100,0)*	*(94,6)*	*(5,4)*	*(100,0)*

TABLEAU C.15
(suite et fin)

RÉGION ET ANNÉE	LANGUE MATERNELLE				LANGUE D'ENSEIGNEMENT		
	Français	Anglais	Autre	Total	Français	Anglais	Total
Côte-Nord et Nouveau-Québec							
1973/1974	29 291	2 582	2 108	33 981	30 266	3 715	33 981
	(86,2)	*(7,6)*	*(6,2)*	*(100,0)*	*(89,1)*	*(10,9)*	*(100,0)*
1974/1975	29 188	2 206	2 192	33 586	30 392	3 194	33 586
	(86,9)	*(6,6)*	*(6,5)*	*(100,0)*	*(90,5)*	*(9,5)*	*(100,0)*
1975/1976	29 026	2 620	2 424	34 070	30 520	3 550	34 070
	(85,2)	*(7,7)*	*(7,1)*	*(100,0)*	*(89,6)*	*(10,4)*	*(100,0)*
1976/1977	28 771	2 600	2 428	33 799	30 531	3 268	33 799
	(85,1)	*(7,7)*	*(7,2)*	*(100,0)*	*(90,3)*	*(9,7)*	*(100,0)*
Québec moins Montréal							
1973/1974	700 769	32 126	4 405	737 348	698 769	38 579	737 348
	(95,0)	*(4,4)*	*(0,6)*	*(100,0)*	*(94,8)*	*(5,2)*	*(100,0)*
1974/1975	678 982	31 425	4 721	715 142	677 234	37 908	715 142
	(94,9)	*(4,4)*	*(0,7)*	*(100,0)*	*(94,7)*	*(5,3)*	*(100,0)*
1975/1976	654 463	31 700	5 143	691 326	654 585	36 741	691,326
	(94,7)	*(4,5)*	*(0,7)*	*(100,0)*	*(94,7)*	*(5,3)*	*(100,0)*
1976/1977	631 845	31 201	4 985	668 031	632 597	35 436	668 033
	(94,6)	*(4,7)*	*(0,7)*	*(100,0)*	*(94,7)*	*(5,3)*	*(100,0)*
Québec - Total							
1973/1974	1 304 363	174 794	60 210	1 539 669	1 301 092	238 577	1 539 669
	(84,7)	*(11,4)*	*(3,9)*	*(100,0)*	*(84,5)*	*(15,5)*	*(100,0)*
1974/1975	1 261 859	172 628	66 756	1 501 521	1 261 536	239 985	1 501 521
	(84,0)	*(11,5)*	*(4,5)*	*(100,0)*	*(84,0)*	*(16,0)*	*(100,0)*
1975/1976	1 221 749	172 707	65 630	1 460 218	1 220 465	239 753	1 460 218
	(83,7)	*(11,8)*	*(4,5)*	*(100,0)*	*(83,6)*	*(16,4)*	*(100,0)*
1976/1977	1 177 880	168 987	63 687	1 408 554	1 180 510	228 059	1 408 569
	(83,6)	*(11,9)*	*(4,5)*	*(100,0)*	*(83,8)*	*(16,2)*	*(100,0)*

SOURCES : Québec, ministère de l'Éducation (1977*a*, *b*, *c*, *d*).

* Comprend les secteurs public et privé sauf au niveau collégial où les CÉGEPS publics sont exclus.

TABLEAU C.16
POPULATION DE MOINS DE 15 ANS SELON L'ÂGE, LA LANGUE MATERNELLE, LA LANGUE D'USAGE ET LE LIEU DE NAISSANCE, QUÉBEC, 1971

LIEU DE NAISSANCE	LANGUE D'USAGE	GROUPE D'ÂGES ET LANGUE MATERNELLE											
		Anglais			Français			Amérindiens			Autres		
		0–4	5–9	10–14	0–4	5–9	10–14	0–4	5–9	10–14	0–4	5–9	10–14
Tous lieux	Toutes langues	59 410	79 305	81 370	390 565	523 315	583 845	3 390	3 220	2 730	27 025	27 950	23 465
Québec	Toutes langues	50 950 (85,8)	62 250 (78,5)	62 595 (76,9)	382 605 (98,0)	509 980 (97,4)	550 510 (97,6)	3 305 (97,5)	3 180 (98,8)	2 680 (98,2)	24 165 (89,4)	21 490 (76,9)	14 835 (63,2)
Ailleurs au Canada	Toutes langues	5 890 (9,9)	11 160 (14,1)	12 810 (15,8)	5 095 (1,3)	7 790 (1,5)	8 435 (1,5)	80 (2,4)	30 (0,9)	35 (1,3)	280 (1,0)	325 (1,2)	350 (1,5)
À l'étranger	Toutes langues	2 570 (4,3)	5 895 (7,4)	5 965 (7,3)	2 865 (0,7)	5 545 (1,1)	4 900 (0,9)	5 (0,1)	10 (0,3)	15 (0,5)	2 600 (9,6)	6 135 (21,9)	8 280 (35,3)
Tous lieux	Anglais	55 885	74 595	75 895	3 070	4 555	4 930	285	360	400	2 130	5 290	5 780
Au Québec	Anglais	47 690 (85,4)	58 215 (78,0)	58 880 (77,6)	2 730 (88,9)	3 975 (87,3)	4 135 (83,9)	280 (98,2)	345 (95,8)	370 (92,5)	1 900 (89,2)	4 340 (82,0)	4 130 (71,5)
Ailleurs au Canada	Anglais	5 750 (10,3)	10 920 (14,6)	12 540 (16,3)	215 (7,0)	370 (8,1)	560 (11,3)	0	10	20	45 (2,1)	130 (2,5)	180 (3,1)
À l'étranger	Anglais	2 425 (4,3)	5 460 (7,3)	5 475 (7,1)	125 (4,1)	210 (4,6)	235 (4,8)	5	5	10	185 (8,7)	820 (15,5)	1 470 (25,4)
Tous lieux	Français	2 415	3 485	3 435	386 890	518 100	558 395	40	35	50	1 310	2 035	1 930
Au Québec	Français	2 245 (93,0)	3 120 (89,5)	3 005 (87,5)	379 345 (98,0)	505 490 (97,6)	546 025 (97,8)	40 (100,0)	35 (100,0)	45 (100,0)	1 215 (92,8)	1 780 (87,5)	1 460 (75,7)
Ailleurs au Canada	Français	120 (5,0)	225 (6,5)	240 (7,0)	4 870 (1,3)	7 410 (1,4)	7 870 (1,4)	0	0	0	15 (1,1)	10 (0,5)	20 (1,0)
À l'étranger	Français	50 (2,0)	140 (4,0)	190 (5,5)	2 675 (0,7)	5 200 (1,0)	4 500 (0,8)	0	0	0	80 (6,1)	245 (12,0)	450 (23,3)

SOURCE : Recensement du Canada 1971, compilations spéciales.
NOTE : Les pourcentages entre parenthèses indiquent la composition suivant le lieu de naissance.

TABLEAU C.17
EFFECTIF ET RÉPARTITION DES ENFANTS DE MOINS DE 15 ANS SELON L'ÂGE, LA SITUATION FAMILIALE ET LA LANGUE MATERNELLE, QUÉBEC, 1971

SITUATION FAMILIALE ET GROUPE D'ÂGES	RÉPARTITION DES EFFECTIFS SUIVANT LA LANGUE MATERNELLE				RÉPARTITION (EN %) SUIVANT LA SITUATION FAMILIALE			RÉPARTITION (EN %) SUIVANT LA LANGUE MATERNELLE		
					Langue maternelle			Langue maternelle		
	Anglais	Français	Autre	Toutes langues	*Anglais*	*Français*	*Autre*	*Anglais*	*Français*	*Autre*
Familles époux-épouse										
0-4	54 815	362 845	28 915	446 575	92,3	92,9	95,1	12,3	81,2	6,5
5-9	71 050	476 290	29 150	576 490	89,6	91,0	93,5	12,3	82,6	5,1
10-14	70 740	499 415	23 785	593 940	86,9	88,6	90,8	11,9	84,1	4,0
0-14	196 605	1 338 555	81 850	1 617 010	89,3	90,6	93,2	12,1	82,8	5,1
Familles monoparentales										
0-4	3 835	21 350	1 020	26 205	6,5	5,5	3,4	14,6	81,5	3,9
5-9	7 085	36 750	1 615	45 450	8,9	7,0	5,2	15,6	80,9	3,6
10-14	9 215	51 735	2 035	62 985	11,3	9,2	7,8	14,6	82,2	3,2
0-14	20 135	109 830	4 670	134 635	9,1	7,4	5,3	15,0	81,6	3,4
Hors famille										
0-4	760	6 370	475	7 605	1,2	1,6	1,5	10,0	83,8	6,2
5-9	1 175	10 270	405	11 850	1,5	2,0	1,3	9,9	86,7	3,4
10-14	1 420	12 700	385	14 505	1,7	2,2	1,4	9,8	87,6	2,6
0-14	3 355	29 335	1 255	33 945	1,5	2,0	1,5	9,9	96,4	3,7
Toutes situations familiales										
0-4	59 410	390 565	30 415	480 390	100,0	100,0	100,0	12,4	81,3	6,3
5-9	79 310	523 310	31 170	633 790	100,0	100,0	100,0	12,5	82,6	4,9
10-14	81 375	563 850	26 205	671 430	100,0	100,0	100,0	12,1	84,0	3,9
0-14	220 095	1 477 725	87 775	1 785 595	100,0	100,0	100,0	12,3	82,8	4,9

SOURCE : Recensement du Canada 1971, compilations spéciales.

TABLEAU C.18
POPULATION DE MOINS DE 15 ANS SELON LE GROUPE D'ÂGES, LA LANGUE MATERNELLE, LA LANGUE D'USAGE ET LA LANGUE OFFICIELLE, QUÉBEC, 1971

LANGUE D'USAGE	LANGUE OFFICIELLE	GROUPE D'ÂGES ET LANGUE MATERNELLE											
		Anglais				Français				Autre			
		0–4	*5–9*	*10–14*	*0–14*	*0–4*	*5–9*	*10–14*	*0–14*	*0–4*	*5–9*	*10–14*	*0–14*
Toutes langues	Toutes langues	59 410	79 310	81 375	220 095	390 560	523 315	563 845	1 477 715	30 415	31 170	26 200	87 780
Anglais	Anglais seulement	52 155	61 695	56 965	170 815					2 170	4 290	3 675	10 135
		(87,8)	*(77,8)*	*(70,0)*	*(77,6)*					*(7,1)*	*(13,8)*	*(14,0)*	*(11,6)*
Anglais	Anglais et français	3 705	12 900	19 930	36 535	3 070	4 555	4 935	12 560	245	1 360	2 505	4 110
		(6,2)	*(16,3)*	*(24,5)*	*(16,6)*	*(0,8)*	*(0,9)*	*(0,9)*	*(0,9)*	*(0,8)*	*(4,4)*	*(9,6)*	*(4,7)*
Français	Anglais et français	2 415	3 485	3 435	9 335	10 260	22 730	44 080	77 095	135	585	830	1 545
		(4,1)	*(4,4)*	*(4,3)*	*(4,3)*	*(2,6)*	*(4,4)*	*(7,8)*	*(5,2)*	*(0,4)*	*(1,9)*	*(3,2)*	*(1,8)*
Autre	Anglais seulement	1 045	875	520	2 445					3 900	9 850	7 590	21 345
		(1,8)	*(1,1)*	*(0,6)*	*(1,1)*					*(12,8)*	*(31,6)*	*(29,0)*	*(24,3)*
Autre	Anglais et français	90	345	520	955	105	295	285	690	1 855	5 875	7 825	15 355
		(0,1)	*(0,4)*	*(0,6)*	*(0,4)*	*(0,0)*	*(0,1)*	*(0,1)*	*(0,1)*	*(5,4)*	*(18,9)*	*(29,9)*	*(17,5)*

SOURCE Recensement du Canada 1971, compilations spéciales.
NOTE Les proportions qui apparaissent entre parenthèses sont calculées sur la population totale de chaque groupe d'âges, pour une langue maternelle donnée.

TABLEAU C.19
ENFANTS DE MOINS DE 15 ANS DANS LES FAMILLES ÉPOUX-ÉPOUSE SELON LE GROUPE D'ÂGES ET LA LANGUE MATERNELLE, ET SELON LA LANGUE MATERNELLE ET LA LANGUE D'USAGE DE LEURS PARENTS, QUÉBEC, 1971

LANGUE MATERNELLE DES PARENTS		LANGUE D'USAGE DES PARENTS		0–4		5–9		10–14	
				Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
ENFANTS DE LANGUE MATERNELLE ANGLAISE									
Toutes langues maternelles et		Toutes langues d'usage		54 810		71 050		70 740	
Toutes langues maternelles et		Anglais	Anglais	49 515	90,3	63 510	89,4	63 125	89,2
			Français	1 850	3,4	2 255	3,3	2 290	3,2
			Autre	430	0,8	600	0,8	725	1,0
			Toutes langues	51 795	94,5	66 365	93,4	66 140	93,5
		Français	Français	1 620	3,0	2 275	3,2	2 365	3,3
			Autre	40	0,07	100	1,4	95	0,1
		Autre	Autre	1 365	2,5	2 305	3,2	2 135	3 0
Anglais	Anglais			38 240	69,8	49 255	69,3	49 100	69,4
Anglais	Français et autre			12 360	22,6	14 225	20,0	13 655	19,3
		et Toutes langues d'usage							
Français	Toutes langues maternelles			10 500	19,2	13 175	18,5	13 085	18,5
Anglais	Anglais	Anglais	Anglais	36 960	67,4	47 615	67,0	47 735	67,5
ENFANTS DE LANGUE MATERNELLE FRANÇAISE									
Toutes langues maternelles et		Toutes langues d'usage		362 850		476 295		499 415	
Toutes langues maternelles et		Anglais	Anglais	2 300	0,6	2 510	0,5	2 225	0,4
			Français	5 280	1,5	6 290	1,3	6 245	1,3
			Autre	55		50		30	
			Toutes langues	7 635	2,1	8 860	1,9	8 500	1,7
		Français	Français	354 100	97,6	466 225	97,9	490 020	98,1
			Autre	525	0,1	520	0,1	305	0,1
		Autre	Autre	585	0,2	695	0,2	580	0,1
Anglais	Anglais			295	0,1	400	0,1	345	0,1
Anglais	Français et autre			9 220	2,5	10 305	2,2	9 490	1,9
		et Toutes langues d'usage							
Français	Toutes langues maternelles			361 705	99,7	474 815	99,7	498 105	99,7

TABLEAU C.19
(suite et fin)

LANGUE MATERNELLE DES PARENTS	LANGUE D'USAGE DES PARENTS	0-4 Effectif	0-4 %	5-9 Effectif	5-9 %	10-14 Effectif	10-14 %
ENFANTS DE LANGUE MATERNELLE AUTRE							
Toutes langues maternelles et	Toutes langues d'usage	28 920		29 155		23 780	
	Anglais — Anglais	1 655	5,7	2 440	8,4	2 095	8,8
	Anglais — Français	150	0,5	140	0,5	105	0,4
	Anglais — Autre	635	2,2	645	2,2	575	2,4
	Anglais — Toutes langues	2 440	8,4	3 225	11,1	2 776	11,7
Toutes langues maternelles et	Français — Français	1 085	3,8	1 415	4,8	1 185	5,0
	Français — Autre	430	1,5	385	1,3	275	1,2
	Autre — Autre	24 965	86,3	24 135	82,8	19 540	82,2
Anglais — Anglais		85	0,3	55	0,2	15	0,1
Anglais — Français et autre		345	1,2	250	0,9	140	0,6
	et Toutes langues d'usage						
Français — Toutes langues maternelles		935	3,2	625	2,1	540	2,3

SOURCE : Recensement du Canada 1971, compilations spéciales.

TABLEAU C.20
ENFANTS DE MOINS DE 15 ANS DANS LES FAMILLES ÉPOUX-ÉPOUSE, SELON LE GROUPE D'ÂGES ET LA LANGUE MATERNELLE, ET SELON LE LIEU DE FIN D'ÉTUDES, LA LANGUE MATERNELLE ET LA LANGUE D'USAGE DES PARENTS, QUÉBEC, 1971

LIEU DE FIN D'ÉTUDES* DES PARENTS	LANGUE MATERNELLE DES PARENTS		LANGUE D'USAGE DES PARENTS		0-4		5-9		10-14	
					Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
ENFANTS DE LANGUE MATERNELLE ANGLAISE										
Tous lieux réunis	Toutes langues maternelles		Toutes langues d'usage		54 505		71 050		70 740	
	Toutes langues maternelles				40 505	73,9	50 585	71,2	50 690	71,7
	Anglais	Anglais			28 180	51,4	35 680	50,2	35 980	50,9
		Français et autre	Toutes langues d'usage		10 150	18,5	11 640	16,4	11 195	15,8
Un des parents a terminé ses études au Québec	Français	Toutes langues maternelles			9 140	16,7	11 235	15,8	11 205	15,8
	Toutes langues maternelles		Anglais	Anglais	36 835	67,2	45 975	64,7	45 880	64,9
				Français et autre	1 855	3,4	2 315	3,3	2 380	3,4
			Toutes langues d'usage		28 435	51,9	35 575	50,1	35 775	50,6
	Toutes langues maternelles		Anglais	Anglais	25 720	46,9	32 085	45,2	32 140	45,4
Les deux parents ont terminé leurs études au Québec			Toutes langues d'usage		20 740	37,8	26 235	36,9	26 605	37,6
	Anglais	Anglais	Anglais	Anglais	20 000	36,4	25 230	35,5	25 725	36,4
			Toutes langues d'usage		47 120	86,0	59 980	84,4	60 370	85,3
	Toutes langues maternelles			Anglais	43 270	78,9	55 110	77,6	55 370	78,3
			Anglais	Français et autre	1 975	3,6	2 465	3,5	2 495	3,5
Un des parents a terminé ses études au Canada	Anglais	Toutes langues maternelles	Toutes langues d'usage		44 715	81,6	56 315	79,3	56 545	79,9
	Français	Toutes langues maternelles			10 115	18,5	12 555	17,7	12 465	17,6

TABLEAU C.20
(suite)

LIEU DE FIN D'ÉTUDES* DES PARENTS	LANGUE MATERNELLE DES PARENTS	LANGUE D'USAGE DES PARENTS	0-4		5-9		10-14	
			Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
ENFANTS DE LANGUE MATERNELLE FRANÇAISE								
Tous lieux réunis	Toutes langues maternelles	Toutes langues d'usage	382 845		476 290		496 415	
Un des parents a terminé ses études au Québec	Toutes langues maternelles		354 285	97,6	465 735	97,8	489 970	98,1
	Anglais — Anglais		275	0,1	365	0,1	305	0,1
	Anglais — Français et autre	Toutes langues d'usage	8 755	2,4	9 815	2,1	9 075	1,8
	Français — Toutes langues maternelles		353 755	97,5	465 145	97,7	489 485	98,0
	Toutes langues maternelles	Anglais — Anglais	1 950	0,5	2 155	0,5	1 860	0,4
		Anglais — Français et autre	5 095	1,4	5 995	1,3	5 965	1,2
		Toutes langues d'usage	333 820	92,0	440 965	92,6	466 745	93,5
Les deux parents ont terminé leurs études au Québec	Toutes langues maternelles	Anglais — Anglais	1 210	0,3	1 385	0,3	1 210	0,2
	Anglais — Anglais	Toutes langues d'usage	205	0,1	285	0,1	270	0,1
	Toutes langues maternelles	Toutes langues d'usage	357 430	98,5	469 765	98,6	493 845	98,9
Un des parents a terminé ses études au Canada		Anglais — Anglais	2 170	0,6	2 400	0,5	2 115	0,4
		Anglais — Français et autre	5 235	1,4	6 195	1,3	6 135	1,2
	Anglais — Toutes langues maternelles	Toutes langues d'usage	9 335	2,6	10 510	2,2	9 690	1,9
	Français — Toutes langues maternelles		356 875	98,4	469 115	98,5	493 355	98,8

TABLEAU C.20
(suite et fin)

LIEU DE FIN D'ÉTUDES* DES PARENTS	LANGUE MATERNELLE DES PARENTS		LANGUE D'USAGE DES PARENTS		0–4		5–9		10–14	
					Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
ENFANTS DE LANGUE MATERNELLE AUTRE										
Tous lieux réunis	Toutes langues maternelles		Toutes langues d'usage		28 915		29 150		23 785	
	Toutes langues maternelles				6 990	24,2	6 010	20,6	4 175	17,6
Un des parents a terminé ses études au Québec	Anglais	Français et autre	Toutes langues d'usage		170	0,6	95	0,3	75	0,3
	Français	Toutes langues maternelles			685	2,4	500	1,7	400	1,7
	Toutes langues maternelles		Anglais	Anglais	1 110	3,8	1 565	4,4	1 160	4,9
				Français et autre	320	1,1	220	0,8	195	0,8
			Toutes langues d'usage		2 860	9,9	3 160	10,8	2 130	9,0
Les deux parents ont terminé leurs études au Québec	Toutes langues maternelles		Anglais	Anglais	785	2,7	1 235	4,2	870	3,7
			Toutes langues d'usage		7 365	25,5	6 035	21,6	4 315	18,1
	Toutes langues maternelles		Anglais	Anglais	1 145	4,0	1 640	5,6	1 215	5,1
				Français et autre	340	1,2	240	0,8	215	0,9
Un des parents a terminé ses études au Canada	Anglais	Toutes langues maternelles	Toutes langues d'usage		200	0,7	125	0,4	75	0,3
	Français	Toutes langues maternelles			705	2,4	500	1,7	400	1,7

SOURCE : Recensement du Canada 1971, compilations spéciales.

* Il s'agit du niveau d'études le plus élevé entre l'élémentaire et le secondaire.

TABLEAU C.21
POPULATION SCOLAIRE AU POINT DE DÉPART DU MODÈLE DE SIMULATION, SELON L'ÂGE, LA LANGUE MATERNELLE ET LA LANGUE D'ENSEIGNEMENT

ÂGE « EN » ET LANGUE D'ENSEIGNEMENT *n*	EFFECTIFS PAR LANGUE MATERNELLE ET RÉPARTITION (EN %) PAR LANGUE D'ENSEIGNEMENT								RÉPARTITION (EN %) PAR LANGUE MATERNELLE		
	Français (1)		Anglais (2)		Autre (3)		Toutes langues maternelles				
	Effectif	%	*Effectif*	%	*Effectif*	%	*Effectif*	%	Français	Anglais	Autre
5–9 ans											
Français	512 649	98,0	4 759	6,0	4 675	15,0	522 283	82,4	98,2	0,9	0,9
Anglais	10 466	2,0	74 551	94,0	26 490	85,0	111 507	17,6	9,4	66,9	23,7
Toutes langues	523 315	100,0	79 310	100,0	31 165	100,0	633 790	100,0	82,6	12,5	4,9
10–14 ans											
Français	552 563	98,0	4 883	6,0	3 930	15,0	561 376	83,6	98,4	0,9	0,7
Anglais	11 277	2,0	76 492	94,0	22 270	85,0	110 039	16,4	10,3	69,5	20,2
Toutes langues	563 840	100,0	81 375	100,0	26 200	100,0	671 415	100,0	84,0	12,1	3,9
5–14 ans (total)											
Français	1 065 412	98,0	9 642	6,0	8 605	15,0	1 083 659	83,0	98,3	0,9	0,8
Anglais	21 743	2,0	151 043	94,0	48 760	85,0	221 546	17,0	9,8	68,2	22,0
Toutes langues	1 087 155	100,0	160 685	100,0	57 365	100,0	1 305 206	100,0	83,3	12,3	4,4
0–4 ans											
Toutes langues	390 560		59 410		30 415		480 385		81,3	12,4	6,3

SOURCES : Tableaux 3.3 et C.2

TABLEAU C.22
ÉLÉMENTS DE CALCUL DU MODÈLE DE SIMULATION : VARIABLES DÉMOGRAPHIQUES

	PROJECTION FAVORABLE AUX ANGLOPHONES			PROJECTION DÉFAVORABLE AUX ANGLOPHONES		
	Langue maternelle			Langue maternelle		
	Anglais	*Français*	*Autre*	*Anglais*	*Français*	*Autre*
Migration interprovinciale						
Taux de migration du Québec vers le reste du Canada, ${}^{RC}\epsilon_m$	0,110 4	0,005 1	0,021 3	0,159 5	0,008 4	0,030 2
Taux de migration du reste du Canada vers le Québec, ${}^{Q}\epsilon_m$	0,004 3	0,047 5	0,001 6	0,004 9	0,040 8	0,001 6
Migration internationale						
Immigrants 5–9 ans	4 755	5 025	9 135	2 390	4 755	4 755
Immigrants 10–14 ans	3 595	3 800	6 905	1 805	3 595	3 595
Émigrants 5–9 ans	3 405	4 485	3 460	3 675	3 675	2 388
Émigrants 10–14 ans	2 575	3 390	2 615	2 780	2 780	1 795
Fécondité						
Enfants 0–4 ans résidants du Québec, ${}^{n}P_{m}^{Q}$						
1976	77 141	447 273	23 378	53 149	387 076	20 093
1981	87 245	507 436	24 759	53 682	438 323	19 426
1986	93 797	536 370	26 809	53 161	462 522	20 185
1991	93 323	509 815	29 032	48 589	437 929	21 531
1996	91 045	471 815	29 809	42 085	392 714	21 404
2001	93 421	471 782	29 660	38 435	372 619	20 320
Enfants de 0–4 ans résidants du reste du Canada, ${}^{RC}P_m$						
1976	1 214 452	50 138	111 747	1 224 308	61 074	100 022
1981	1 438 172	52 110	124 041	1 417 015	68 515	89 262
1986	1 592 881	51 771	135 863	1 542 782	71 815	86 858
1991	1 615 650	46 882	148 635	1 532 116	67 838	90 660
1996	1 576 269	40 060	155 494	1 461 118	60 895	90 103
2001	1 610 929	35 926	157 110	1 467 753	57 768	83 248

SOURCES : Projections du modèle général n^os MI-2 et MII-2.

Références et bibliographie

Amyot, Michel. 1976. *Conséquences de l'évolution de la population québécoise sur le système scolaire*. Démographie scolaire, document hors série nº 8. Québec, ministère de l'Éducation, direction générale de la planification.

Amyot, Michel. 1977. «La langue et l'école.» Essai de synthèse présenté au ministre d'État au Développement culturel, Québec (miméo.).

Amyot, Michel, Bisson, Antonio et St-Germain, Claude. 1977. «Perspectives de la clientèle scolaire du réseau public suivant la langue d'enseignement de 1977-78 à 1986-87, selon cinq scénarios d'accès à l'école anglaise, hypothèse II.» Document préparé pour le ministre d'État au Développement culturel, Québec (miméo.).

Amyot, Michel et Dufour, Desmond. 1972. *Les taux de scolarisation au Québec 1961-1981*. Démographie scolaire, document nº 9-08, Québec, ministère de l'Éducation, direction générale de la planification.

Audet, Louis-Philippe. 1971. *Histoire de l'enseignement au Québec, 1840-1971*. Volume 2. Montréal et Toronto, Holt Rinehart and Winston of Canada.

Beaudoin, Gérald A. 1978. «Les droits linguistiques au Canada.» Le *Devoir*, 15 septembre, p. 5.

Beaulieu, Pierre. 1975. *L'opinion des organismes montréalais face aux projets de loi 62 et 28; analyse de leurs discours idéologiques*. Montréal, Conseil scolaire de l'île-de-Montréal, comité de restructuration scolaire.

Bisson, Antonio. 1977. *Bilan démographique de l'application de la Loi 22 dans le système scolaire 1974-75 et 1975-76, R.A.S. de Montréal, reste du Québec, ensemble du Québec*. Démographie scolaire, document de travail DT9-49. Québec, ministère de l'Éducation, direction des études économiques.

Bisson, Antonio et St-Germain Claude. 1977. «Prévisions de clientèle scolaire du réseau public suivant la langue d'enseignement de 1977-78 à 1986-87, selon cinq scénarios d'accès à l'école anglaise.» Document préparé pour le ministre d'État au Développement culturel, Québec (miméo.).

Caldwell, Gary et Obermeir, P. 1978. «Émigration de la jeunesse anglophone, Québec 1971-1976.» *Cahiers québécois de démographie*, vol. 7, nº 2, p. 3-24.

Canada. 1977. *Un choix national*. Exposé du gouvernement du Canada sur une politique linguistique nationale. Ottawa, Information Canada.

Canada. 1978. *Le projet de loi sur la réforme constitutionnelle*. Projet de loi présenté au Parlement par le gouvernement du Canada, juin.

Canada, Bureau fédéral de la statistique. 1953. *Recensement du Canada 1951*. Vol. 2, *Population : classements recoupés des caractéristiques*. Ottawa, Imprimeur de la Reine et contrôleur de la papeterie.

Canada, Bureau fédéral de la statistique. 1961. *A Graphic Presentation of Canadian Education*. Nº 81-515 au catalogue. Ottawa, Imprimeur de la Reine et contrôleur de la papeterie.

Canada, Bureau fédéral de la statistique. 1963. *Recensement du Canada 1961*. Vol. 1 (Partie 3), *Population : langue par groupe d'âge*. Nº 92-556 au catalogue. Ottawa, Imprimeur de la Reine et contrôleur de la papeterie.

Canada, Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme (Commission Laurendeau-Dunton). 1967. *Rapport*. Vol. 1, *Les langues officielles*. Ottawa, Imprimeur de la Reine.

Canada, Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme (Commission Laurendeau-Dunton). 1967. *Rapport*. Vol. 1, *Les langues officielles*. Ottawa, Imprimeur de la Reine.

Canada, Statistique Canada. 1972. *Taux estimatifs de scolarisation au Canada, 1968-69*. Nº 81-552 au catalogue. Ottawa, Information Canada.

Canada, Statistique Canada. 1974*a*. *Projections démographiques pour le Canada et les provinces, 1972-2001*. Nº 91-514 au catalogue. Ottawa, Information Canada.

Canada, Statistique Canada. 1974*b*. *Recensement du Canada 1971*. Vol. 1 (Partie 4), *Population : classements recoupés des caractéristiques—langue par groupe d'âge*. Nº 92-733 au catalogue. Ottawa, Information Canada.

Canada, Statistique Canada. 1974*c*. *Recensement du Canada 1971*. Vol. 1 (Partie 5), *Population : classements recoupés des caractéristiques—Population non scolaire*. Nº 92-743 au catalogue. Ottawa, Information Canada.

Canada, Statistique Canada. 1976. *Le profil de l'éducation des diplômés universitaires*. N° 81-566 au catalogue. Ottawa, Information Canada.

Canada, Statistique Canada. 1977. *Projections of Enrolment, Graduates and Potential Labour Force Entrants From the Ontario Education System and Implications, 1971 to 1986 and Trends to 2001*. N° 81-567E au catalogue. Ottawa, Approvisionnements et Services Canada.

Cappon, Paul. 1974. *Conflit entre les néo-Canadiens et les francophones de Montréal*. Étude n° 8. Québec : Presses de l'université Laval pour le Centre international de recherche sur le bilinguisme.

Charbonneau, Hubert et Maheu, Robert. 1973. *Les aspects démographiques de la question linguistique*. Synthèse S3 réalisée pour le compte de la Commission d'enquête sur la situation de la langue française et sur les droits linguistiques au Québec. Québec, Éditeur officiel du Québec.

Côté, Albert. 1976. *Prévision des populations scolaires de l'île-de-Montréal pour 1980 et 1985*. Montréal, Conseil scolaire de l'île-de-Montréal, comité de restructuration scolaire.

Duchesne, Louis. 1973. *La situation des langues dans les écoles du Québec et de ses régions administratives (1969-70 à 1972-73)*. Démographie scolaire, document 9-14. Québec, ministère de l'Éducation, direction générale de la planification.

Duchesne, Louis et Termote, Marc. 1977*a*. «Des hypothèses qui, sur la base des propres travaux de Jacques Henripin, risquent de se révéler trop optimistes.» Le *Devoir*, 8 août, p. 5.

Duchesne, Louis et Termote, Marc. 1977*b*. «Des prévisions exagérément sombres sur l'avenir du groupe anglophone sous la loi 101.» Le *Devoir*, 9 août, p. 5.

Dufour, Desmond. 1977. «Un nouvel indice synthétique: le taux global de scolarisation.» *Cahiers québécois de démographie*, vol. 6, n° 2, p. 33-47.

Dufour, Desmond et Lavoie, Yolande. 1973. «Deux modèles prévisionnels de population scolaire : l'adéquation des indices au système québécois.» *Bulletin de l'Association des démographes du Québec*, vol. 2, n° spécial 1, p. 139-145.

Dufour, Desmond et Lavoie, Yolande. 1974. *Les taux de scolarisation des régions administratives du Québec (sexe, âge et niveau), 1961, 1966 à 1971*. Démographie scolaire, document n° 9-17. Québec, ministère de l'Éducation, direction générale de la planification.

Dufour, Desmond et Lavoie, Yolande. 1975. *La fréquentation scolaire au Québec, 1966-1986*. Démographie scolaire, document n° 9-20. Québec, Éditeur officiel du Québec.

Dufour, Desmond et Lespérance, André. 1975. *Estimation des clientèles scolaires des réseaux public et privé, Québec et régions administratives scolaires, 1974-75 à 1978-79*. Documents démographie scolaire, n° 9-35. Québec, Éditeur officiel du Québec.

Fédération des francophones hors Québec. 1977. *Les héritiers de Lord Durham*. Volumes 1 et 2. Ottawa, FFHQ.

Fédération des francophones hors Québec. 1978. *Deux poids, deux mesures*. Ottawa, FFHQ.

Ferland, Robert. 1977. *Clientèle des commissions scolaires suivant la langue d'enseignement, le niveau d'enseignement, le degré d'enseignement; Québec, 1971-72 à 1975-76*. Volumes 1 et 2. Documents démographie scolaire, n° 9-33. Québec, Éditeur officiel du Québec.

Fonteneau, Xavier. 1976. *Les retards scolaires au Québec, estimation statistique, de 1965-66 à 1971-72*. Démographie scolaire, document n° 9-34. Québec, ministère de l'Éducation, direction générale de la planification.

Galarneau, Claude. 1978. *Les collèges classiques au Canada français (1620-1970)*. Montréal, Éditions Fides.

Girard, Guy, Otis, Jean-Claude et Proulx, Normand. 1977. *Le stock de ressources humaines hautement qualifiées du Québec et la production des universités québécoises*. Étude n° 2. «La production des universités québécoises et la population de formation universitaire au Québec, 1975.» Étude réalisée pour la Société MÉTREQ pour le compte de l'Office de la langue française. Québec, Éditeur officiel du Québec (miméo.).

Grandmaison, Jacques. 1978. *L'école enfrouapée*. Montréal, Éditions Stanké.

Henripin, Jacques. 1964. «Prévisions de population scolaire.» Dans *Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec*, vol. 2, p. 381-396. Montréal, Imprimerie Pierre Des Marais pour le compte du gouvernement de la province de Québec.

Henripin, Jacques et Lachapelle, Réjean. 1977*a*. «Même avec le libre choix scolaire, le groupe anglophone maintiendrait à peine en l'an 2000 ses positions actuelles.» Le *Devoir*, 16 juillet, p. 5.

Henripin, Jacques et Lachapelle, Réjean. 1977*b*. «La clientèle future des écoles anglaises : de sérieuses failles dans les calculs des conseillers de Camille Laurin.» Le *Devoir*, 21 juillet, p. 5.

Henripin, Jacques et Lachapelle, Réjean. 1977*c*. «Les considérations démographiques n'auraient pas dû à elles seules être présentées comme décisives.» Le *Devoir*, 15 août, p. 5.

Henripin, Jacques et Lapierre-Adamcyk, Évelyne. 1974. *La fin de la revanche des berceaux : qu'en pensent les Québécoises?* Montréal, Les presses de l'université de Montréal.

Henripin, Jacques et Martin, Yves. 1962. «Perspectives d'accroissement de la population de la province de Québec et de ses régions et prévisions des effectifs scolaires 1961-1981.» Document soumis à la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec (miméo.).

Lachapelle, Jean-François. 1973. «Prévisions des effectifs scolaires par la méthode des taux de survie des cohortes.» *Bulletin de l'Association des démographes du Québec*, vol. 2, nº spécial 1, p. 153-162.

Lachapelle, Réjean. 1977*a*. «L'application intégrale du Livre blanc entraînera la disparition du groupe anglophone.» Le *Devoir*, 25 avril, p. 5.

Lachapelle, Réjean. 1977*b*. «Prévisions demographiques et processus de décision.» *Cahiers québécois de démographie*, vol. 6, nº spécial 3, p. 267-279.

Lachapelle, Réjean. 1977*c*. «Quelques notes à propos de la comparabilité de la composition par langue maternelle aux recensements de 1971 et de 1976.» *Cahiers québécois de démographie*, vol. 6, nº spécial 3, p. 267-279.

Lachapelle, Réjean. À paraître. *Notes à propos des problèmes que pose la comparaison des effectifs de la population selon la langue maternelle aux recensements de 1971 et de 1976*. Montréal, l'Institut de recherches politiques.

Lachapelle, Réjean et Henripin, Jacques. 1980. «La mobilité linguistique.» Dans *La situation démolinguistique au Canada : évolution passée et prospective*, Réjean Lachapelle et Jacques Henripin (éd.), p. 121-184. Montréal, l'Institut de recherches politiques.

Lajeunesse, Marcel. 1971. *L'éducation au Québec «19e-20e siècles»*. Montréal, Éditions du Boréal express.

Laurin, Camille. 1977. *La politique québécoise de la langue française*. Présentée à l'Assemblée nationale et au peuple du Québec. Québec, Éditeur officiel du Québec.

Légaré, Jacques. 1972. *Démométrie et planification des ressources humaines*. Québec, Presses de l'université Laval.

Lespérance, André. 1974. «La situation dans les écoles.» *Bulletin de l'Association des démographes du Québec*, vol. 3, nº 3, p. 19-22.

Macdonald, Robert J. 1977. «In Search of a Language Policy: Francophone Reactions to Bills 85 and 63.» Dans *Quebec's Language Policies: Background and Response*, John R. Mallea (éd.), p. 219-242. Québec, Les presses de l'université Laval pour le Centre international de recherche sur le bilinguisme.

Proulx, Jean-Pierre. 1976. «La situation linguistique au plan scolaire.» Dans *La restructuration scolaire de l'île-de-Montréal. Problématique et hypothèses de solution*. Montréal, Conseil scolaire de l'île-de-Montréal.

Québec, Bureau de la statistique. 1976. *Perspectives démographiques pour le Québec : quatre hypothèses 1973-1986-2001*. Québec, ministère de l'Industrie et du Commerce.

Québec, Commission d'enquête sur la situation de la langue française et sur les droits linguistiques au Québec (Commission Gendron). 1972*a*. *Rapport*. Livre 2, *Les droits linguistiques*. Québec, Éditeur officiel du Québec.

Québec, Commission d'enquête sur la situation de la langue française et sur les droits linguistiques au Québec (Commission Gendron). 1972*b*. *Rapport*. Livre 3, *Les groupes ethniques*. Québec, Éditeur officiel du Québec.

Québec, Commission parlementaire sur le projet de loi nº 1. 1977. Mémoires présentés à la commission par Bell Canada; le Bureau des écoles protestantes du Grand Montréal; la communauté grecque de Montréal; le Congrès national des Italo-Canadiens de la région de Québec; le Conseil du patronat du Québec; le Conseil régional de la culture de l'Outaouais; le Mouvement national des Québécois; Mouvement Québec français; l'Ouest du Québec; le Richelieu Valley School System; la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal; l'université McGill.

Québec, Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec (Commission Parent). 1963-1966. *Rapport*. Montréal, Imprimerie Pierre Des Marais pour le compte du gouvernement de la province de Québec.

Québec, Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels (Commission Tremblay). 1956. *Rapport*. 4 volumes. Montréal, Eugène Doucet Limitée.

Québec, Conseil supérieur de l'éducation. 1976. *Rapport annuel, 1975/1976*. Québec, Éditeur officiel.

Québec, *Lois du Québec*. 1969. *Loi pour promouvoir la langue française au Québec*. Sanctionnée le 28 novembre 1969. Chapitre 9, p. 61-63. Québec, Éditeur officiel du Québec.

Québec, ministère de l'Éducation. 1972. *Statistiques de l'enseignement, 1971/1972, données préliminaires*. Québec, ministère de l'Éducation, Service de l'informatique.

Québec, ministère de l'Éducation. 1973. *Statistiques de l'enseignement, 1972/1973, données préliminaires*. Québec, ministère de l'Éducation, Service de l'informatique.

Québec, ministère de l'Éducation. 1977*a*. *Clientèle scolaire des organismes d'enseignement, statistiques de l'enseignement 1973/1974*. Québec, ministère de l'Éducation, Service général des communications.

Québec, ministère de l'Éducation. 1977*b*. *Clientèle scolaire des organismes d'enseignement, statistiques de l'enseignement 1974/1975*. Québec, ministère de l'Éducation, Service général des communications.

Québec, ministère de l'Éducation. 1977*c*. *Clientèle scolaire des organismes d'enseignement, statistiques de l'enseignement 1975/1976*. Québec, ministère de l'Éducation, Service général des communications.

Québec, ministère de l'Éducation. 1977*d*. *Clientèle scolaire, statistiques de l'enseignement 1976/1977*. Québec, ministère de l'Éducation, Service général des communications.

Robillard, Michel. 1976. *Les clientèles universitaires au Québec : évolution passée et perspectives d'avenir, 1966-1990*. Québec, université du Québec.

Robillard, Michel. 1977. «La clientèle des universités et la scolarisation au niveau universitaire de la population du Québec.» *Cahiers québécois de démographie*, vol. 6, nº 1, p. 25-54.

St-Germain, Claude. 1977. *Prévisions de la clientèle scolaire selon le réseau d'enseignement, Québec et régions administratives scolaires, 1976-77 à 1981-82*. Documents démographie scolaire, nº 9-40. Québec, Éditeur officiel du Québec.

Smith, Bernard. 1975. *La loi 22; le parti québécois aurait-il fait mieux?* Montréal, Éditions du jour.

Stein, Michael B. 1977. «Bill 22 and the Non-Francophone Population in Quebec: A Case Study of Minority Group Attitudes on Language Legislation.» Dans *Quebec's Language Policies: Background and Response*, John R. Mallea (éd.), p. 243-265. Québec, Les presses de l'université Laval pour le Centre international de recherche sur le bilinguisme.

Tanguay, Claude. 1973. «Matrice de flux et coefficients de transition.» *Bulletin de l'Association des démographes du Québec*, vol. 2, nº spécial 1, p. 146-151.

Tanguay, Claude. 1974. «Méthodes d'analyse en démographie scolaire.» Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures en vue de l'obtention de la maîtrise en démographie, université de Montréal.

Termote, Marc. 1977. «Le bilan migratoire du Québec, 1951-1977. L'évolution récente située dans une perspective de long terme.» Étude présentée au ministre d'État au Développement culturel, Québec (miméo.).

Tremblay, Arthur. 1955. *Contribution à l'étude des problèmes et des besoins de l'enseignement dans la province de Québec*. Annexe nº 4 au rapport de la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels. Ottawa, Imprimeur de la Reine.

Université de Montréal, département de sciences politiques, centre de documentation. 1968. Dossier de coupures de presse sur la Loi 63 et l'Affaire Saint-Léonard.

Waller, Harold M. 1978. «Montreal Jews Face the Challenge of Quebec Nationalism.» *Analysis*, nº 65 (septembre).

L'Institut de recherches politiques

LISTE DES PUBLICATIONS*

Février 1981

LIVRES

Leroy O. Stone et Claude Marceau	*Canadian Population Trends and Public Policy Through the 1980s*	1977	4,00 $
Raymond Breton, traduit par Gail Grant Akian	*Une orientation de la recherche politique dans le contexte canadien*	1978	2,95 $
Raymond Breton	*The Canadian Condition : A Guide to Research on Public Policy*	1977	2,95 $
J.W. Rowley et W.T. Stanbury, éd.	*Competition Policy in Canada: Stage II, Bill C-13*	1978	12,95 $
C.F. Smart et W.T. Stanbury, éd.	*Studies on Crisis Management*	1978	9,95 $
W.T. Stanbury, éd.	*Studies on Regulation in Canada*	1978	9,95 $
Michael Hudson	*Canada in the New Monetary Order: Borrow? Devalue? Restructure!*	1978	6,95 $
W.A.W. Neilson et J.C. MacPherson, éd.	*The Legislative Process in Canada: The Need for Reform*	1978	12,95 $
David K. Foot, éd.	*Public Employment and Compensation in Canada: Myths and Realities*	1978	10,95 $
W.E. Cundiff et Mado Reid, éd.	*Issues in Canadian/U.S. Transborder Computer Data Flows*	1979	6,50 $
G.B. Reschenthaler et B. Roberts, éd.	*Perspectives on Canadian Airline Regulation*	1979	13,50 $
P.K. Gorecki et W.T. Stanbury, éd.	*Perspectives on the Royal Commission on Corporate Concentration*	1979	15,95 $
David K. Foot, éd.	*Public Employment in Canada: Statistical Series*	1979	15,00 $
Meyer W. Bucovetsky, éd.	*Studies in Public Employment and Compensation in Canada*	1979	14,95 $
Richard French et André Béliveau	*La GRC et la gestion de la sécurité nationale*	1979	6,95 $
Richard French et André Béliveau	*The RCMP and the Management of National Security*	1979	6,95 $
Leroy O. Stone et Michael J. MacLean	*Future Income Prospects for Canada's Senior Citizens*	1979	7,95 $
Douglas G. Hartle	*Public Policy Decision Making and Regulation*	1979	12,95 $
Richard Bird (en collaboration avec Bucovetsky et Foot)	*The Growth of Public Employment in Canada*	1979	12,95 $

* Prière de faire parvenir les commandes à : L'Institut de recherches politiques
C.P. 9300, succursale A
TORONTO (Ontario)
M5W 2C7

G. Bruce Doern et Allan M. Maslove, éd.	*The Public Evaluation of Government Spending.* 1979	10,95 $
Richard Price, éd.	*The Spirit of the Alberta Indian Treaties.* 1979	8,95 $
Peter N. Nemetz, éd.	*Energy Policy: The Global Challenge.* 1979	16,95 $
Richard J. Schultz	*Le fédéralisme et le processus de réglementation.* 1979	1,50 $
Richard J. Schultz	*Federalism and the Regulatory Process.* 1979	1,50 $
Lionel D. Feldman et Katherine A. Graham	*Bargaining for Cities: Municipalities and Intergovernmental Relations, an Assessment.* 1979	10,95 $
Elliot J. Feldman et Neil Nevitte, éd.	*The Future of North America: Canada, the United States, and Quebec Nationalism.* 1979	7,95 $
Maximo Halty-Carrere	*Technological Development Strategies for Developing Countries.* 1979	12,95 $
G.B. Reschenthaler	*Occupational Health and Safety in Canada: The Economics and Three Case Studies.* 1979	5,00 $
David R. Protheroe	*Imports and Politics: Trade Decision-Making in Canada.* 1980	8,95 $
G. Bruce Doern	*Government Intervention in the Canadian Nuclear Industry.* 1980	8,95 $
G. Bruce Doern et Robert W. Morrison, éd.	*Canadian Nuclear Policies.* 1980	14,95 $
W.T. Stanbury, éd.	*Government Regulation: Scope, Growth, Process.* 1980	10,95 $
Yoshi Tsurumi avec Rebecca R. Tsurumi	*Sogoshosha: Engines of Export-Based Growth.* 1980	8,95 $
Allan M. Maslove et Gene Swimmer	*Wage Controls in Canada, 1975–78: A Study of Public Decision Making.* 1980	11,95 $
T. Gregory Kane	*Consumers and the Regulators: Intervention in the Federal Regulatory Process.* 1980	10,95 $
Albert Breton et Anthony Scott	*The Design of Federations.* 1980	6,95 $
A.R. Bailey et D.G. Hull	*The Way Out: A More Revenue-Dependent Public Sector and How It Might Revitalize the Process of Governing.* 1980	6,95 $
Réjean Lachapelle et Jacques Henripin	*La situation démolinguistique au Canada : évolution passée et prospective.* 1980	24,95 $
Raymond Breton, Jeffrey G. Reitz et Victor F. Valentine	*Cultural Boundaries and the Cohesion of Canada.* 1980	18,95 $
Albert Breton et Raymond Breton	*Why Disunity? An Analysis of Linguistic and Regional Cleavages in Canada.* 1980	6,95 $
Leroy O. Stone et Susan Fletcher	*A Profile of Canada's Older Population.* 1980	7,95 $
David R. Harvey	*Christmas Turkey or Prairie Vulture? An Economic Analysis of the Crow's Nest Pass Grain Rates.* 1980	10,95 $

Richard M. Bird	*Taxing Corporations*. 1980 6,95 $
Stuart McFadyen, Colin Hoskins et David Gillen	*Canadian Broadcasting: Market Structure and Economic Performance*. 1980 15,95 $
Peter N. Nemetz, éd.	*Resource Policy: International Perspectives*. 1980 18,95 $
Keith A.J. Hay, éd.	*Canadian Perspecti.es on Economic Relations with Japan*. 1980 18,95 $
Raymond Breton et Gail Grant	*La langue de travail au Québec : synthèse de la recherche sur la rencontre de deux langues*. 1981 10,95 $
H.V. Kroeker, éd.	*Sovereign People or Sovereign Governments*. 1981 12,95 $
Peter Aucoin, éd.	*The Politics and Management of Restraint in Government*. 1981 17,95 $
David M. Cameron, éd.	*Regionalism and Supranationalism: Challenges and Alternatives to the Nation-State in Canada and Europe*. 1981 9,95 $
Diane Vanasse	*L'évolution de la population scolaire du Québec*. 1981 12,95 $
Raymond Breton, Jeffrey G. Reitz et Victor F. Valentine	*Les frontières culturelles et la cohésion du Canada*. 1981 18,95 $

DOCUMENTS HORS SÉRIE

W.E. Cundiff (N° 1)	*Nodule Shock? Seabed Mining and the Future of the Canadian Nickel Industry*. 1978 3,00 $
IRPP/Brookings (N° 2)	*Conference on Canadian-U.S. Economic Relations*. 1978 3,00 $
Robert Arnold Russel (N° 3)	*The Electronic Briefcase: The Office of the Future*. 1978 3,00 $
C.C. Gotlieb (N° 4)	*Computers in the Home: What They Can Do for Us—And to Us*. 1978 3,00 $
Raymond Breton et Gail Grant Akian (N° 5)	*Urban Institutions and People of Indian Ancestry*. 1978 3,00 $
K.A.J. Hay (N° 6)	*Friends or Acquaintances? Canada and Japan's Other Trading Partners in the Early 1980s*. 1979 3,00 $
Thomas H. Atkinson (N° 7)	*Trends in Life Satisfaction Among Canadians, 1968-1977*. 1979 3,00 $
J. Michael McLean (N° 8)	*The Impact of the Microelectronics Industry on the Structure of the Canadian Economy*. 1979 3,00 $
Fred Thompson et W.T. Stanbury (N° 9)	*The Political Economy of Interest Groups in the Legislative Process in Canada*. 1979 3,00 $
Gordon B. Thompson (N° 10)	*Memo from Mercury: Information Technology Is Different*. 1979 3,00 $
Pierre Sormany (N° 11)	*Les micro-esclaves : vers une bio-industrie canadienne*. 1979 3,00 $

K. Hartley, P.N. Nemetz, S. Schwartz, D. Uyeno, I. Vertinsky et J. Young (N° 12)	*Energy R & D Decision Making for Canada.* 1979	3,00 $
Zavis P. Zeman et David Hoffman, éd. (N° 13)	*The Dynamics of the Technological Leadership of the World.* 1980	3,00 $
Russell Wilkins (N° 13b)	*L'état de santé au Canada, 1926-1976.* 1980	3,00 $
Russell Wilkins (N° 13a)	*Health Status in Canada, 1926-1976.* 1980	3,00 $
P. Pergler (N° 14)	*The Automated Citizen: Social and Political Impact of Interactive Broadcasting.* 1980	4,95 $
Zavis P. Zeman (N° 15)	*Men with the Yen.* 1980	5,95 $
Donald G. Cartwright (N° 16)	*Official Language Populations in Canada: Patterns and Contacts.* 1980	4,95 $

RAPPORT

Dhiru Patel	*Dealing with Interracial Conflict: Policy Alternatives.* 1980	5,95 $

DOCUMENTS DE TRAVAIL (sans frais)**

W.E. Cundiff (N° 1)	*Issues in Canada/U.S. Transborder Computer Data Flows.* 1978	(Épuisé; voir livre du même titre.)
John Cornwall (N° 2)	*Industrial Investment and Canadian Economic Growth: Some Scenarios for the Eighties.* 1978	
Russell Wilkins (N° 3)	*L'espérance de vie par quartier à Montréal, 1976 : un indicateur social pour la planification.* 1979	
F.J. Fletcher et R.J. Drummond (N° 4)	*Canadian Attitude Trends, 1960-1978.* 1979	

** Prière de faire parvenir les commandes à : L'Institut de recherches politiques
Case postale 3670
HALIFAX-SUD (Nouvelle-Écosse)
B3J 3K6

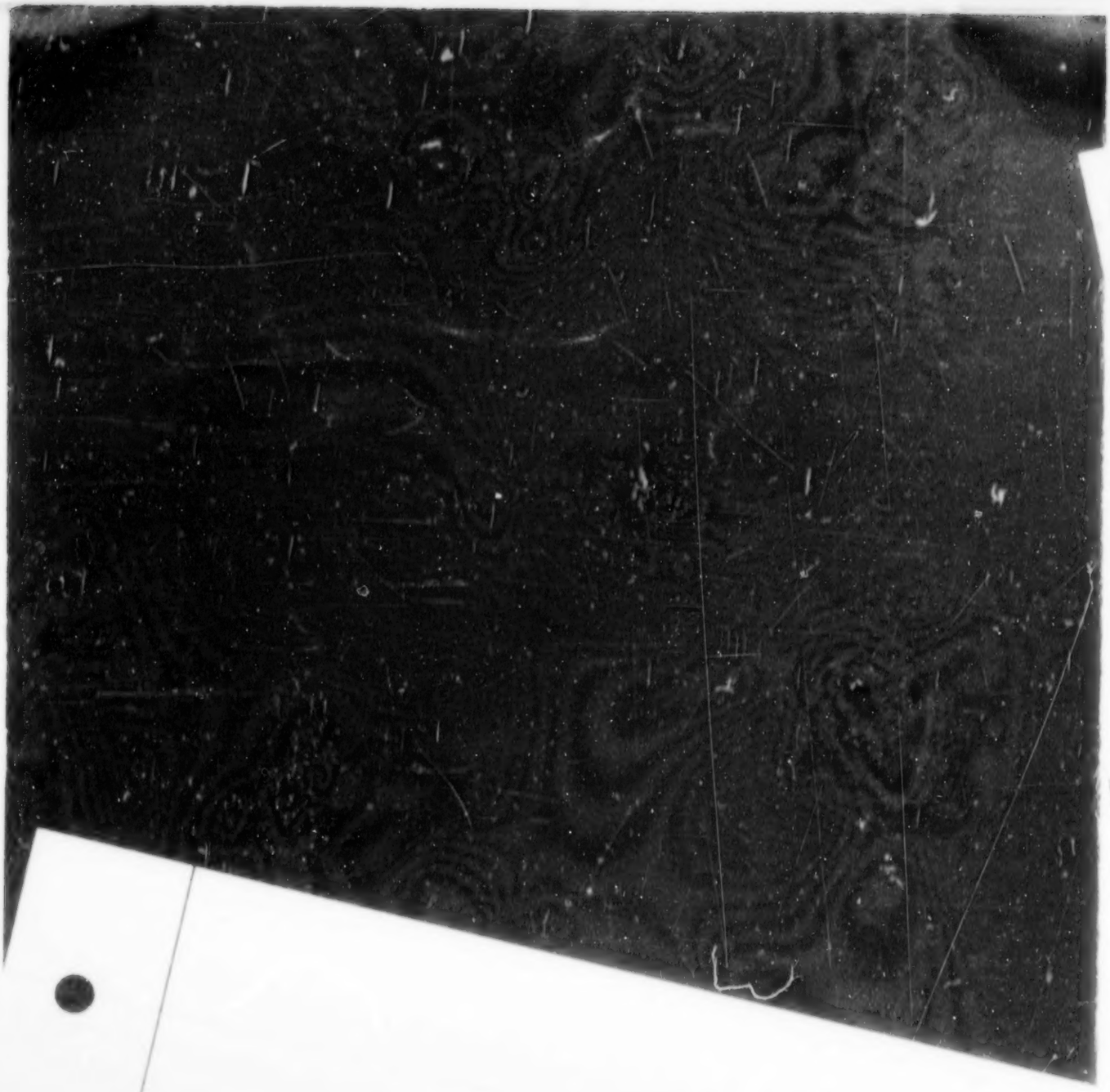

ISBN 0-920380-76-X

The Institute/L'Institut
for Research on Public Policy/ de recherches politiques